

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2002 B 03432

Numéro SIREN : 441 133 808

Nom ou dénomination : NAVAL GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2018 sous le numéro de dépôt 28221

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 25-04-2018

N° DE DEPOT : 028221

N° GESTION : 2002B03432

N° SIREN : 441133808

DENOMINATION : NAVAL GROUP

ADRESSE : 40/42 r du Docteur Finlay 75015 Paris

MILLESIME : 2017

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

I. COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

État du compte de résultat consolidé

	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires	II.1	3 698,2	3 191,2
Coût des ventes		(3 084,6)	(2 738,1)
Frais de recherche et développement	II.2.2	(88,0)	(104,3)
Frais commerciaux		(116,2)	(124,0)
Frais généraux et administratifs		(166,0)	(144,7)
Résultat opérationnel courant avant amortissement des écarts d'évaluation	II.2	243,4	80,1
Amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises	II.2	(0,7)	(3,1)
Résultat opérationnel courant		242,7	77,0
Autres produits opérationnels	II.2.4	47,6	17,6
Autres charges opérationnelles	II.2.5	(123,9)	(10,0)
Résultat opérationnel avant résultat net des sociétés mises en équivalence		166,4	84,6
Résultat net des sociétés mises en équivalence		(0,5)	2,6
Résultat opérationnel après résultat net des sociétés mises en équivalence		165,9	87,2
Produit des placements financiers	II.3	25,6	32,1
Autres produits financiers	II.3.1	23,9	34,2
Autres charges financières	II.3.2	(40,6)	(36,9)
Résultat financier	II.3	8,9	29,4
Impôt sur le résultat	II.4	(142,8)	(29,2)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		32,0	87,5
dont part du groupe		142,2	94,3
dont part non contrôlée		(110,2)	(6,8)
<i>Résultat par action ordinaire et résultat dilué par action ordinaire (en euros)</i>	<i>II.5</i>	<i>1,28</i>	<i>0,84</i>

État du résultat global

	2017	2016
Résultat net de la période	32,0	87,5
<i>Éléments recyclables en compte de résultat</i>	<i>—</i>	
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(29,0)	29,0
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(17,1)	(1,3)
<i>Éléments non recyclables en compte de résultat</i>	<i>—</i>	
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	(1,5)	1,6
Variation des écarts actuariels	0,6	(16,5)
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres, avant impôts	(47,0)	12,8
Impôt comptabilisé directement en capitaux propres	16,2	(4,4)
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	(30,8)	8,4
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE	1,2	95,9
dont part du groupe	111,4	102,7
dont part non contrôlée	(110,2)	(6,8)

Bridge ROC/EBITA

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte :

- de l'effet des restructurations ;
- des pertes de valeur sur des actifs immobilisés (hors exploitation) ;
- des autres résultats opérationnels provenant d'événements non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

L'EBITA (*Earnings Before Interests Taxes and Amortization* ou résultat opérationnel ajusté) correspond au résultat d'exploitation hors amortissement des écarts d'acquisition.

	12/2017	12/2016
Résultat opérationnel courant avant amortissement des écarts d'évaluation	243,4	80,1
Quote-part de résultat opérationnel des SME	5,6	1,8
Autres produits opérationnels	47,6	17,6
Autres charges opérationnelles	(123,9)	(10,0)
EBITA	172,7	89,5

II. BILAN CONSOLIDÉ

Actif

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	III.1	89,9	147,4
Écart d'acquisition	III.2	382,8	382,8
Immobilisations corporelles	III.1	545,8	600,8
Titres mis en équivalence	III.3	88,8	19,7
Actifs financiers non courants	IV.1	120,0	272,8
Autres actifs non courants		0,6	0,8
Impôts différés actifs	II.4	201,8	198,5
Actif non courant		1 429,7	1 622,9
Stocks et en-cours	III.4	462,9	505,2
Contrats de construction : actif	III.5	198,8	455,1
Clients	III.6	1 283,4	1 094,7
Avances et acomptes versés		1 084,1	1 163,6
Actifs financiers courants	IV.1	238,8	260,9
Créance d'impôt courant		1,9	20,8
Autres créances	III.6	201,9	276,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	IV.2	2 475,2	2 301,9
Actif courant		5 947,0	6 078,9
TOTAL ACTIF		7 376,7	7 701,8

Passif

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital		563,0	563,0
Primes		18,4	18,4
Actions propres		(71,9)	(68,5)
Réévaluation des instruments financiers		4,5	34,7
Écarts de conversion		(0,5)	1,0
Écart actuariel		(16,1)	(16,5)
Autres réserves, part du groupe		400,5	306
Résultat consolidé, part du groupe		142,2	94,3
Capitaux propres, part du groupe	III.1	1 040,1	932,4
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(13,0)	86,2
Capitaux propres	III.1	1 027,1	1 018,6
Provisions non courantes	III.8	112,7	118,4
Passifs financiers non courants	IV.1	52,3	47,4
Autres passifs		22,0	13,8
Impôts différés passifs	II.4	5,6	5,2
Passif non courant		192,6	184,9
Provisions courantes	III.8	273,6	246,8
Contrats de construction : passif	III.5	783,1	550,6
Fournisseurs	III.9	1 378,7	1 674,9
Avances et acomptes reçus		3 239,9	3 497,5
Passifs financiers courants	IV.1	25,5	32,9
Dette d'impôt courant		29,4	4,3
Autres dettes	III.9	426,8	491,4
Passif courant		6 157,0	6 498,3
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 376,7	7 701,8

III. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Autres réserves	Actions propres	Réévaluations des actifs et passifs financiers	Couverture des flux de trésorerie	Écarts de conversion	Écarts actuariels	Capitaux propres, part du groupe	Part non contrôlée	Capitaux propres
1^{er} janvier 2016	55838 232	563,0	18,4	286,5	(67,0)	3,9	12,9	(0,2)	(5,7)	811,8	22,4	834,2
Résultat global consolidé		—	—	94,3	—	19,0	(1,0)	1,2	(10,8)	102,7	(6,8)	95,9
Distribution		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actions propres	(29 330)	—	—	1,4	(1,4)	—	—	—	—	—	—	—
Autres		—	—	17,9	—	—	—	—	—	17,9	70,6	88,5
31 décembre 2016	55808 902	563,0	18,4	400,1	(68,4)	22,9	11,9	1,0	(16,5)	932,4	86,2	1 018,6
Résultat global consolidé		—	—	142,2	—	(19,0)⁽³⁾	(11,2)⁽²⁾	(1,5)⁽⁵⁾	0,4⁽¹⁾	110,9	(110,2)	0,7
Distribution		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actions propres	(41 149)	—	—	3,8	(3,8)	—	—	—	—	—	—	—
Autres		—	—	(3,4) ⁽⁴⁾	0,3	—	(0,1)	—	—	(3,2)	11,0 ⁽⁴⁾	7,8
31 DÉCEMBRE 2017	55767 753	563,0	18,4	542,7	(71,9)	3,9	0,6	(0,5)	(16,1)	1 040,1	(13,0)	1 027,1

Le poste des « Actions propres » inclut les actions propres possédées par le groupe et celles pour lesquelles les détenteurs possèdent une option de vente.

Le poste des « Autres réserves » inclut la réserve légale, le report à nouveau et le résultat consolidé.

(1) L'impact des écarts actuariels en 2017 de 0,4 million d'euros se décompose selon deux natures :

- montant avant impôt : 0,7 million d'euros ;
- impôt différé comptabilisé de (0,3) million d'euros.

Cf. Note III.7.

(2) L'impact de la couverture des flux de trésorerie en 2017 de (11,2) millions d'euros se décompose selon deux natures :

- montant avant impôt : (17,1) millions d'euros ;
- impôt différé comptabilisé de 5,9 millions d'euros.

(3) L'impact de la réévaluation des actifs et passifs financiers correspond à l'annulation de revalorisation des titres TechnicAtome au 31 décembre 2017.

Il est de (19,0) millions d'euros et se décompose selon deux natures :

- montant avant impôt : (29,0) millions d'euros ;
- impôt différé comptabilisé de 10,0 millions d'euros.

(4) L'impact en autres réserves en 2017 de (3,4) millions d'euros est dû à :

- un reclassement de (7,1) millions d'euros de la part du groupe à la part des minoritaires ;
- l'entrée dans le périmètre de la société TechnicAtome pour 3,3 millions d'euros.

L'impact résiduel en réserves minoritaires correspond majoritairement à :

- l'augmentation de capital dans la société OpenHydro (2,8 millions d'euros).

(5) Cf. Note III.7.

IV. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2017	2016
Résultat net	32,0	87,5
Charges/(produits) à réintégrer :	–	–
Dotations/(reprises) nettes aux amortissements	106,8	96,9
Dotations/(reprises) nettes aux provisions	17,3	28,0
Dotations/(reprises) nettes aux dépréciations d'actifs	100,2	(1,9)
Perte nette/(produit net) sur cessions d'actifs	–	–
Variation de juste valeur des instruments financiers	(0,9)	2,9
Résultats de cession	7,0	8,7
Variation de la dette ORS	3,8	1,4
Charge/(produit) d'impôt	142,8	29,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	4,2	(4,3)
Dividendes encaissés net sociétés mises en équivalence	6,0	4,6
Autres produits et charges non réalisés	(2,1)	(1,4)
Coût de l'endettement financier	0,3	–
Capacité d'autofinancement	417,4	251,6
Variation du besoin en fonds de roulement	(96,7)	(175,4)
Impôt remboursé/(payé)	(89,0)	(26,5)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	231,7	49,7
Incidence des variations de périmètre	(80,8)	1,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(100,7)	(109,5)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,0	1,7
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise/entrée de périmètre	(0,2)	1,4
Variation des prêts et avances consentis	(6,5)	(2,5)
Investissements nets d'exploitation	(187,2)	(107,3)
Diminution/(augmentation) des titres de placement ⁽¹⁾	98,4	1,0
Diminution/(augmentation) des prêts financiers	2,1	–
Investissements nets financiers	100,5	1,0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	(86,7)	(106,3)
Augmentation de capital – part des intérêts ne conférant pas le contrôle	33,7	58,7
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	–	–
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–
Vente/(achat) d'actions propres	(1,9)	(1,5)
Flux de trésorerie avec les actionnaires	31,8	57,1
Augmentation des passifs financiers	5,8	6,1
Diminution des passifs financiers	(8,6)	(0,0)
Variation nette des passifs financiers	(2,8)	5,8
Flux de trésorerie liés aux financements	29,0	63,0
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	174,0	5,7
Trésorerie nette à l'ouverture	2 301,9	2 296,2
Variation de la trésorerie	174,0	5,6
Effets des variations de change/juste valeur	(0,6)	0,2
Trésorerie nette à la clôture	2 475,2	2 301,9
dont trésorerie active à la clôture	2 475,2	2 301,9
dont trésorerie passive à la clôture	–	–

(1) Conformément à la note I.3.17, l'investissement dans des titres de placement comprend principalement la variation des certificats de dépôts, comptes à terme, bons à moyen terme négociables à échéance à l'origine supérieure à 3 mois.

La trésorerie nette, majorée des titres de placement comptabilisés en autres actifs financiers conformément à la note I.3.17, s'élève à 2 798,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 (2 726,3 millions d'euros au 31 décembre 2016) et se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placements non courants	92,0	203,8
Titres de placements courants	231,0	220,6
Trésorerie nette	2 475,2	2 301,9
TOTAL	2 798,2	2 726,3

V. NOTES ANNEXES

I.	RÈGLES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE	42
I.1.	Examen des comptes et faits significatifs de la période	42
I.2.	Présentation générale des activités du groupe	42
I.3.	Règles et méthodes comptables	42
I.4.	Sociétés contrôlées exclusivement, conjointement ou en influence notable	51
II.	COMPTE DE RÉSULTAT	52
II.1.	Chiffre d'affaires	52
II.2.	Résultat opérationnel	52
II.3.	Résultat financier	54
II.4.	Impôt sur le résultat	55
II.5.	Résultat par action	56
III.	ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	57
III.1.	Immobilisations incorporelles et corporelles	57
III.2.	Écarts d'acquisition	60
III.3.	Investissements dans des entreprises associées	60
III.4.	Stocks et en-cours	62
III.5.	Contrats de construction	62
III.6.	Clients et autres créances	63
III.7.	Capitaux propres	63
III.8.	Provisions	65
III.9.	Fournisseurs et autres dettes	68
IV.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	68
IV.1.	Synthèse des actifs et passifs financiers	68
IV.2.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	70
IV.3.	Autres passifs	71
IV.4.	Gestion des risques	71
V.	AUTRES INFORMATIONS	73
V.1.	Détails du tableau des flux de trésorerie	73
V.2.	Parties liées	74
V.3.	Engagements hors bilan	76
V.4.	Événements postérieurs à la clôture	78

I. RÈGLES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE

I.1. Examen des comptes et faits significatifs de la période

Les présents comptes consolidés du groupe Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 février 2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte qui se tiendra en mars 2018.

L'exercice 2017 a été principalement marqué par les événements majeurs suivants :

- le ministère de la Défense a notifié à Naval Group le marché du développement et la réalisation d'une frégate de taille intermédiaire (FTI) ;
- Naval Group rencontre des retards dans l'exécution du programme d'infrastructures portuaires permettant l'accueil des futurs sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda. Ces difficultés opérationnelles ont eu un impact négatif sur le compte de résultat de l'exercice 2017 ;
- par ailleurs, les marges à terminaison des programmes de naval de défense sont globalement stables ou en amélioration par rapport à l'exercice précédent ;
- face à des difficultés opérationnelles rencontrées au deuxième semestre 2017 et à un marché global dont le développement à court terme est moindre qu'anticipé, Naval Energies, détenu majoritairement par Naval Group, a dû élaborer une nouvelle stratégie ayant pour conséquence la révision à la baisse de la valeur des actifs Naval Energies dans les comptes de Naval Group. Le montant de la charge de dépréciation correspondante au 31 décembre 2017 s'élève à (109,2) millions d'euros (cf. note II.2.5).

I.2. Présentation générale des activités du groupe

Naval Group est un leader mondial du naval de défense et un innovateur dans l'énergie. Entreprise de haute technologie et d'envergure internationale, Naval Group répond aux besoins de ses clients grâce à son savoir-faire exceptionnel et ses

moyens industriels uniques. Le groupe conçoit, réalise et maintient en service des sous-marins et des navires de surface ainsi que les systèmes et infrastructures associés. Il fournit également des services pour les chantiers et bases navals. Enfin, Naval Group propose un large panel de solutions dans l'énergie nucléaire civile et les énergies renouvelables.

Naval Group présente l'information sectorielle requise par IFRS 8 « Secteurs opérationnels » selon un unique segment, la nouvelle organisation du groupe définie pour servir les orientations stratégiques du groupe ne permettant pas d'isoler différents secteurs opérationnels.

I.3. Règles et méthodes comptables

I.3.1. Déclaration de conformité

En application de l'option proposée par le règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, le groupe a fait le choix d'établir ses comptes consolidés selon le référentiel IAS/IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2017.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

I.3.2. Nouvelles normes et applications d'interprétation obligatoire

I.3.2.1 Normes IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients (IFRS 15) » est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La reconnaissance des revenus issus des contrats à long terme au sein du groupe est principalement basée sur la méthode de l'avancement. L'option retenue pour la méthode de transition est celle de l'application rétrospective intégrale.

Les impacts de la norme IFRS 15 sur les comptes de l'exercice 2017 sont présentés de façon synthétique ci-dessous :

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Autres réserves	Actions propres	Réévaluations des actifs et passifs financiers	Couverture des flux de trésorerie	Écarts de conversion	Écarts actuariels	Capitaux propres, part du groupe	Part non contrôlée	Capitaux propres
1^{er} janvier 2016	55838 232	563,0	18,4	286,5	(67,0)	3,9	12,9	(0,2)	(5,7)	811,8	22,4	834,2
Résultat global consolidé		–	–	94,3	–	19,0	(1,0)	1,2	(10,8)	102,7	(6,8)	95,9
Distribution		–	–	–	–	–		–	–		–	–
Actions propres	(29 330)	–	–	1,4	(1,4)	–		–	–	–	–	–
Autres		–	–	17,9	–	–		–	–	17,9	70,6	88,5
31 décembre 2016	55808 902	563,0	18,4	400,1	(68,4)	22,9	11,9	1,0	(16,5)	932,4	86,2	1 018,6
Résultat global consolidé		–	–	142,2	–	(19,0)	(11,2)	(1,5)	0,4	110,9	(110,2)	0,7
Distribution		–	–	–	–	–		–	–		–	–
Actions propres	(41 149)	–	–	3,8	(3,8)	–		–	–	–	–	–
Autres		–	–	(3,4)	0,3	–	(0,1)	–	–	(3,2)	11,0	7,8
Impact de la norme IFRS 15		–	–	(73,8) ⁽¹⁾	–	–		–	–	(73,8)		(73,8)
31 DÉCEMBRE 2017	55767 753	563,0	18,4	468,9	(71,9)	3,9	0,6	(0,5)	(16,1)	966,3	(13,0)	953,3

(1) L'impact de la norme IFRS 15 cumulé depuis l'origine est estimé à (73,8) millions d'euros.

Il est essentiellement dû au changement de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement par les coûts encourus au lieu de l'avancement par jalons techniques.

Il se décompose selon deux natures :

- montant avant impôt : (112,5) millions d'euros ;
- impôt différé comptabilisé de 38,7 millions d'euros.

L'impact résultat sur l'année 2017 serait estimé à (42,9) millions d'euros et se décomposerait selon deux natures :

- montant avant impôt : (65,4) millions d'euros ;
- impôt différé comptabilisé de 22,5 millions d'euros.

Les principaux programmes du groupe ont été analysés selon la méthode des cinq étapes établies par la norme IFRS 15.

- Étape 1 : Identifier les contrats avec les clients.
- Étape 2 : Identifier les obligations de prestations (OP) au sein d'un contrat.
- Étape 3 : Déterminer le prix de transaction.
- Étape 4 : Affecter le prix de transaction.
- Étape 5 : Établir la méthode de reconnaissance du revenu pour chaque OP.

Chaque programme dispose de son dossier d'analyse.

Obligations de prestations chez Naval Group

Au sein de l'unité génératrice de trésorerie, les trois business models sont identifiés :

- activités constructions : contrats très long terme (20 ans), taille > 1 milliard d'euros, actif spécifique, petite série (< 10), transfert de contrôle continu ;
- activités services : contrats long terme (12-60 mois), taille : 1 à 500 millions d'euros, arrêts techniques bornés dans le temps, transfert de contrôle continu ;
- activité équipements : contrat court terme, actif non spécifique (torpilles, équipements *stand-alone* divers), notion de très grande série Marked définie par CORVOISIERG, transfert de contrôle à un moment précis.

Les promesses « types » des principaux contrats Naval Group sont :

- activités Constructions : développement + série de biens ; rechange de munitions ; *non core* : ToT, infrastructure ;
- activités Services : refonte, maintenance exceptionnelle – arrêt majeur (IPER), maintenance régulière ;
- activités équipements : torpilles, autres équipements.

Changement d'estimation dans la mesure de l'avancement (pour les contrats reconnus comme tels)

À compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Naval Group mesurera, par les coûts encourus, l'avancement de ses contrats en cours à la clôture de l'exercice. En pratique, le chiffre d'affaires sur ces contrats sera ainsi déterminé en fonction du taux d'avancement calculé, à la clôture, selon la nouvelle mesure de l'avancement ;
- la différence entre le chiffre d'affaires cumulé ainsi calculé sur un contrat (avancement par les coûts encourus) et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des exercices antérieurs sur ce même contrat (avancement par les jalons techniques) correspondra au chiffre d'affaires à régulariser à compter de 2018. Selon les contrats, la nouvelle mesure de l'avancement conduira à comptabiliser un chiffre d'affaires supérieur ou inférieur qui aurait résulté de l'avancement par les jalons techniques ;

- les coûts comptabilisés en charges seront limités aux coûts effectivement engagés à la clôture. Il n'y aura donc plus au bilan ni stocks relatifs aux contrats ni charges à payer (en-cours créditeurs) ;

- en revanche, les provisions nécessaires pour couvrir les risques ou charges inhérents à l'exécution des contrats figureront toujours au bilan.

Cas particuliers des tranches optionnelles pour des séries de biens très complexes et très spécifiques :

Le groupe traite les tranches optionnelles des séries de biens de constructions neuves en appliquant l'exemple 10b de la norme. Cela signifie que dès lors que la démonstration des points ci-dessous est réalisée :

- l'entité met en place un processus de fabrication dédié pour le client, servant uniquement à ce contrat,
- le design du produit, fourni par le client, est spécifique,
- l'entité, dans le cadre du contrat, est responsable de la gestion des approvisionnements, de l'identification et du management des sous-traitants, ainsi que de la réalisation de la production, de l'assemblage et des tests,

alors chaque option de bateau notifiée dans le cadre du contrat est intégrée au sein de l'obligation de prestation relative à la construction neuve, avec effet rattrapage de marge à chaque fois que l'option est confirmée.

Entrée en carnet

Le groupe n'intègre en carnet de commandes que les contrats notifiés par le client et en vigueur :

- les tranches conditionnelles, options, avenants à forte probabilité ne rentrent pas dans le carnet de commandes ;
- la vision à terminaison des programmes est donc alignée en conséquence.

À l'ouverture au 1^{er} janvier 2018, les révisions de prix clients sur la base des indices à date intègrent désormais le carnet de commande : chiffres d'affaires révision de prix à terminaison – chiffre d'affaires révision de prix déjà reconnu.

Composante significative de financement

La composante significative de financement, c'est-à-dire l'avantage que le groupe a pu obtenir de son client dans le cadre du financement du contrat, a été calculée sur les programmes majeurs du groupe : cette composante significative de financement, si elle est identifiée, vient modifier les données à terminaison des programmes avec contrepartie en frais financiers.

Traitement des pertes à terminaison (PAT)

La perte à terminaison n'est pas envisagée au niveau de l'obligations de prestations (OP), qui est un concept inhérent à IFRS 15. Il faut donc se référer à IAS 37 – « Provisions » pour apprécier ces situations.

IAS 37 requiert qu'une provision soit enregistrée lorsqu'un contrat devient « onéreux » / déficitaire. Par conséquent, la perte à terminaison doit être appréciée au niveau du contrat (et non de l'OP) et quelle que soit la méthode de reconnaissance de chiffre d'affaires retenue (avancement par les coûts ou achèvement). Il est donc nécessaire de continuer à réaliser

des consolidations des données financières des contrats comportant plusieurs OP.

Dès que l'estimation du coût à terminaison fait apparaître une perte globale pour le contrat (coût à terminaison supérieur au chiffre d'affaires à terminaison), il convient de constituer immédiatement une provision pour perte à terminaison (PAT), destinée à affranchir la performance des exercices à venir du résultat négatif de l'affaire.

I.3.2.2. Norme IFRS 16

La norme IFRS 16 « Contrats de location » est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019. L'inventaire des contrats de location opérationnelle est en cours.

I.3.3. Principes de consolidation

Les sociétés que le groupe contrôle de manière exclusive, directement ou indirectement, sont intégrées globalement. Les sociétés contrôlées conjointement sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence suite à l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les sociétés dont le groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, ont été retraités afin d'être conformes au référentiel IAS/IFRS. Les transactions significatives entre sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les investissements dans les sociétés exclues du périmètre de consolidation sont inscrits en actifs financiers non courants disponibles à la vente.

I.3.4. Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes au référentiel IAS/IFRS, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. La Direction revoit régulièrement ses estimations lors de revues de programmes sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de construction et contrats de services à long terme et provisions y afférentes (IAS 11) – (notes II.1, III.5, III.8)

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de construction et contrats de services à long terme sont comptabilisés en fonction de l'état d'avancement défini par des jalons techniques. De plus, si la revue du programme laisse apparaître une marge brute négative, la perte relative aux travaux non encore exécutés est immédiatement constatée.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du programme.

Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque programme. Les comptes sont ainsi arrêtés sur la base des hypothèses contractuelles existantes à la date d'arrêt des comptes sans anticipation d'évolution.

Ces hypothèses sont notamment basées sur la prise en compte des derniers indices connus (taux horaires et indices de révision de prix contractuels) pour la détermination du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, le groupe est amené à déterminer l'impact de l'évolution future des indices sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Il ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le groupe à des risques de défaut de ses produits. Cela conduit le groupe à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques dès lors qu'ils sont probables, et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques.

Les obligations afférentes aux contrats de construction peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du programme, au non-respect des obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, ou à des retards engendrés par des événements ou des situations imprévus.

Le groupe a décidé en 2014 de revoir les modalités de reconnaissance progressive de la marge sur les six programmes de construction neuve. Les impacts associés sont présentés en note III.5.

Évaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés (note III.8.1)

L'évaluation par le groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies (indemnités de fin de carrière, médailles du travail, CET senior, GPEC et rentes viagères) requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures.

Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des actifs des placements, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagement de retraite et avantages assimilés comptabilisée en compte de résultat, ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

Évaluation des actifs (notes III.1 et III.2)

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres, parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables. Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur ces paramètres. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

Évaluation des actifs financiers non courants (note IV.1)

Les actifs financiers non courants sont principalement composés d'investissements dans des sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur des marchés réglementés et de placements financiers. Pour évaluer la juste valeur de ces actifs financiers non courants, le groupe utilise différents modèles de valorisation, basés notamment sur les informations disponibles, sur des documents comptables ou selon la méthode du coût amorti, ou selon la valorisation communiquée par les banques.

Évaluation des créances clients (note III.6)

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation.

Risques et litiges

Le groupe procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions jugées raisonnables (cf. note III.8). Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en cours sont décrites dans la note V.3.2.

I.3.5. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie de présentation du groupe est l'euro. Il s'agit aussi de la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

I.3.6. Conversion des états financiers

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- les postes du bilan sont convertis au cours de clôture ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres au sein du poste « Écarts de conversion ».

Les cours utilisés sont ceux publiés par la Banque centrale européenne, à l'exception du rial saoudien (SAR) obtenu sur le site <http://fr.exchange-rates.org>.

I.3.7. Mise en place de la comptabilité de couverture

Le groupe utilise des instruments dérivés de change pour couvrir le risque de change lié à ses activités.

Lorsque ceux-ci sont documentés dans une relation de couverture de flux de trésorerie, les principes suivants sont appliqués :

- la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, jusqu'à ce que les flux couverts impactant le résultat. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- la variation de juste valeur du report ou déport relatif aux contrats de change à terme est enregistrée en « Autres résultats financiers » car elle est exclue de la relation de couverture.

Lorsque ces instruments dérivés ne sont pas documentés dans une relation de couverture, leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat au sein du résultat financier.

I.3.8. Structure du bilan

En raison de la nature de ses activités, le groupe connaît des cycles d'exploitation très longs. Aussi, l'ensemble des actifs et passifs relatifs aux programmes (stocks, clients, fournisseurs, provisions, etc.) sont présentés en actifs et passifs courants quelle que soit leur échéance, même si leur réalisation est attendue au-delà de 12 mois. Les autres actifs et passifs (notamment les provisions non rattachables à des programmes, les actifs et les passifs financiers) sont comptabilisés en actifs et passifs courants s'ils ont une échéance inférieure ou égale à 12 mois, et sont comptabilisés en actifs et passifs non courants s'ils ont une échéance supérieure à 12 mois.

I.3.9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont comptabilisées, initialement, à leur juste valeur à la date d'acquisition et comprennent :

- la juste valeur des programmes navals (intégrant les notions de technologies, carnet de commandes, accords industriels et relations de clientèle) ;
- la juste valeur des marques.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées, initialement, à leur coût d'acquisition et comprennent notamment les brevets ainsi que les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût de production pour celles qui sont créées par le groupe lui-même.

Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les immobilisations ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test

de dépréciation, conformément à la note I.3.13. La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins une fois à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif est traduit par une modification de la durée ou du mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (dont les écarts d'acquisition) ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests de dépréciation chaque année, conformément à la note I.3.13. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si cette qualification demeure justifiée. Si tel n'est pas le cas, le changement d'appréciation portant sur la nature de la durée d'utilité, d'indéterminée à finie, est comptabilisée de manière prospective.

Les produits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont déterminés comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle lors de la décomptabilisation de l'actif.

I.3.10. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement autofinancées impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Cette analyse est réalisée individuellement pour chaque projet en fonction de l'activité développée et du marché ciblé. Les dépenses activables comprennent les coûts des matières, de la main-d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de manière prévue. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés nets des subventions publiques reçues ou à recevoir. Ces subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de l'avancement des coûts auxquels elles se rapportent.

1.3.11. Regroupement d'entreprises

L'écart d'acquisition représente la différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée et l'évaluation de la quote-part des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables et inscrits au bilan à leur juste valeur pour le groupe.

L'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est réalisée par des experts indépendants. La valorisation des actifs et des passifs est prioritairement basée sur des valeurs de marché. En l'absence de marché actif, les approches basées sur l'actualisation des revenus futurs prévus peuvent être utilisées (méthodes des flux de trésorerie actualisés, méthodes des superprofits ou méthodes fondées sur les redevances).

La valeur de l'écart d'acquisition ne devient définitive qu'à l'issue de la finalisation du processus d'évaluation qui doit intervenir dans un délai d'un an maximum après la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont portés au bilan en immobilisations incorporelles. Conformément à la note 1.3.9, un examen de leur valeur recouvrable est réalisé chaque année et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée en « autres charges opérationnelles ».

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés en produits de l'exercice après analyse de l'ensemble des actifs et passifs acquis.

1.3.12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont créées par le groupe lui-même.

La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisable annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme ; une dépréciation est comptabilisée au cas par cas pour les immobilisations qui doivent être mises au rebut.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue de chaque composant. Les durées d'utilité retenues sont :

• constructions et agencements	10 à 25 ans ;
• installations techniques, gros outillage	5 à 20 ans ;
• autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans.

Les contrats de location-financement sont enregistrés en immobilisations à l'actif du bilan, et la dette correspondante est inscrite en dette financière au passif du bilan.

1.3.13. Dépréciation des actifs immobilisés

Le groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur.

En pareille situation, le groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur, précédemment comptabilisée, est reprise uniquement en cas de changement dans les hypothèses retenues aux fins de

détermination de la valeur recouvrable de l'actif. La reprise est limitée de sorte que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable et ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ou pour toutes les immobilisations qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est systématiquement estimée chaque année à date fixe (test de dépréciation annuel).

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour chaque actif pris isolément, à moins que l'actif ne génère des flux de trésorerie largement dépendants d'autres actifs ou groupe d'actifs, ce qui est le cas des écarts d'acquisition, qui sont testés au niveau de chaque division/business unit.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur au titre d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT est, d'abord, affectée à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'UGT ou à un regroupement d'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT ou du regroupement d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

1.3.14. Stocks

Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP). Un changement d'estimation a conduit en 2017 à la modification du calcul des dépréciations des stocks. Les dépréciations des stocks sont maintenant composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans ; un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation ;
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stocks est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

L'impact de ce changement d'estimation s'est traduit par une reprise de provision de 5,5 millions d'euros.

Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont inclus dans les coûts à terminaison des programmes.

1.3.15. Revenus

Contrats de construction (IAS 11)

Un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité d'utilisation.

En fonction de ses caractéristiques, un contrat commercial notifié peut soit directement correspondre à un contrat de construction, soit être segmenté en plusieurs contrats de construction, soit être combiné à un autre contrat commercial en cours d'exécution pour former le périmètre du contrat de construction sur lequel seront reconnus les produits et charges correspondants.

Les produits et charges d'un contrat de construction ainsi définis sont enregistrés selon la méthode de l'avancement technique.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution du contrat sont comptabilisées en diminution des revenus au fur et à mesure de l'avancement des contrats de construction concernés, lorsque le groupe estime probable que ces pénalités seront retenues par le client.

Toute perte probable sur un contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement reconnus en charge au moment de leur survenance.

L'estimation des travaux restant à effectuer ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsqu'il est très probable que celles-ci seront acceptées par le client.

Les paiements partiels reçus sur contrat de construction sont imputés sur les actifs du contrat. Les paiements partiels reçus, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont présentés en « Avances et acomptes reçus » au passif du bilan.

Les montants cumulés des coûts encourus et des profits comptabilisés, diminués des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, sont déterminés contrat de construction par contrat de construction. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif du bilan dans le poste « Contrats de construction : actif » et s'il est négatif, il est comptabilisé au passif du bilan dans le poste « Contrats de construction : passif ».

Pour les contrats dont le taux d'avancement technique a atteint 100 % mais qui sont toujours en période de garantie, les provisions pour garanties sont reclassées dans les comptes des provisions pour risques et charges.

Ventes de biens et services (IAS 18)

Les revenus liés à la vente de biens et de services, ainsi que les produits de redevances et de licences, sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable.

La reconnaissance du revenu est concomitante au transfert des principaux risques et avantages à l'acheteur.

Les provisions pour pertes à terminaison, garanties et litiges fournisseurs sont constatées dans les comptes des provisions en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

I.3.16. Opérations en devises

Les opérations libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date des transactions.

Les postes du bilan sont convertis au taux de clôture et les postes du compte de résultat, ainsi que ceux du tableau de flux de trésorerie, sont convertis au taux moyen de la période.

I.3.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est composée des montants en caisses et des comptes bancaires. Elle est complétée des équivalents de trésorerie qui correspondent à la trésorerie investie sur des placements sans risque et à court terme. À cet effet, le groupe choisit principalement des OPCVM, des certificats de dépôts, des comptes à terme dotés d'une option de sortie et des produits de taux dont l'échéance initiale est inférieure à 3 mois.

Dans le cas de placements investis sur des OPCVM, ceux-ci seront qualifiés d'équivalents de trésorerie s'ils appartiennent à la catégorie « Monétaire euro » telle que définie par l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cas de placements investis sur des certificats de dépôts et des produits de taux, ceux-ci seront qualifiés d'équivalents de trésorerie si leur échéance à l'origine est inférieure ou égale à 3 mois.

Les placements qui ne respectent pas ces critères de comptabilisation en équivalents de trésorerie, ainsi que ceux nantis, seront comptabilisés au sein des autres actifs financiers.

La ligne de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie représente le solde de trésorerie et équivalent de trésorerie du bilan diminué des concours bancaires.

Les placements, qu'ils soient classés ou non en équivalents de trésorerie, sont évalués selon la méthode du coût amorti à l'exception des BMTN structurés et des OPCVM valorisés à la juste valeur communiquée par les banques.

I.3.18. Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destinés à couvrir ces engagements. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les engagements du groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode repose sur des lois de projection portant entre autres sur :

- les salaires de fin de carrière. Leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;

- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la Sécurité sociale;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués au prorata de l'ancienneté en fin d'exercice;
- ils sont actualisés;
- ils sont déterminés en fonction des conditions les plus favorables entre les indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie et les accords d'entreprise pour les salariés de l'UES.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, appliquée au 1^{er} janvier 2013 :

- les écarts actuariels antérieurs sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » (non recyclable dans le compte de résultat).

En effet, la norme supprime l'option de comptabiliser les écarts actuariels selon la méthode du corridor;

- les effets des changements de régimes sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus;
- le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le même taux que le taux d'actualisation des passifs sociaux.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurances.

Autres avantages à long terme

Provisions pour médailles du travail

Les gratifications pour médailles du travail, correspondant à des avantages à long terme, sont attribuées dans certaines sociétés du groupe sous réserve d'une ancienneté minimum, pour chaque catégorie, au sein de la société. Ainsi, pour faire valoir leurs droits, les salariés de la société Naval Group doivent justifier d'au moins 10 ans d'ancienneté au sein de la société, conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004, complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009.

Conformément à la norme IAS 19, les engagements envers le personnel au titre des primes pour médailles du travail sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à venir lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté. Un prorata à l'ancienneté est appliqué.

Provisions pour rentes

Les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 % sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au Code de la Sécurité sociale.

Provisions pour CET Senior

Ce dispositif permet à tout salarié ayant 50 ans ou plus d'épargner des jours de congés, lui permettant d'anticiper son départ en retraite.

Chaque salarié peut déposer sur son compte jusqu'à 10 jours de congés par an sur ce dispositif, avec un maximum de 130 jours au total.

Provisions relatives à l'accord GPEC

Ce régime est ouvert à tous les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le groupe.

Le tableau ci-dessous détaille les modalités générales de ce dispositif :

Taux de salaire maintenu	Temps effectif après GPEC			
	80 %	70 %	60 %	50 %
100 %	91 %			80 %
Temps effectif avant GPEC	90 %	80 %		72 %
80 %			69 %	64 %

Un salarié à temps plein, qui, après souscription du dispositif, a un temps effectif de travail à 80 %, aura son salaire maintenu à hauteur de 91 %.

L'entreprise prend en charge les cotisations employées et employeur sur la partie du salaire non versée.

Les deux dispositifs ne sont pas cumulatifs. Le salarié doit choisir entre le CET Senior ou l'accord GPEC.

Les mesures prévues dans l'accord GPEC cessent de s'appliquer au 1^{er} janvier 2018, tel que mentionné dans l'avenant n° 1 à l'accord UES Naval Group signé le 15 novembre 2017.

I.3.19. Offre réservée aux salariés (ORS)

Dans le cadre de l'entrée de Thales au capital de Naval Group SA à hauteur de 25 % en 2007, puis à hauteur de 35 % en 2011, deux offres ont été réservées aux salariés du groupe pour acquérir des actions de Naval Group.

Ces offres ont été assimilées à des paiements fondés sur des actions qui se dénoueront en trésorerie. En effet, ces offres présentent un caractère avantageux pour les salariés qui se voient proposer une décote et des actions gratuites de la part de l'État français et un abondement de la part du groupe. Ce dernier assure lui-même la liquidité de l'opération en prévoyant un mécanisme de rachat de ses propres actions auprès des salariés qui en feront la demande.

La dette correspondant à l'obligation de rachat des actions par le groupe est réévaluée chaque année sur la base d'une valorisation de l'action par un groupe d'experts indépendants. La variation de valeur de cette dette est comptabilisée en résultat financier.

1.3.20. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres; auquel cas, il est comptabilisé au même endroit.

L'impôt courant est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de l'exercice, déduction faite des différents crédits d'impôt, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés par le législateur à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt courant au titre des exercices antérieurs.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. La recouvrabilité des actifs d'impôt différé est appréciée sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés.

La baisse future du taux d'impôt courant de 34,43 % à 25,82 % (programmée entre 2019 et 2022) implique une réévaluation du stock d'impôt différé. Le calendrier de retournement de ces

différences temporaires montre une réévaluation à la baisse de 7,6 millions d'euros de ce stock. Suite à la loi de finances (votée en décembre 2016) introduisant une baisse future du taux d'impôt courant (de 34,43 % à 28,92 %), une réévaluation à la baisse de 5,9 millions d'euros avait été constatée dans les comptes 2016, relative aux provisions actuarielles.

Une contribution exceptionnelle (dite surtaxe) a été instaurée par la loi de finances rectificative pour 2017. Elle s'élève à 30 % du montant de l'IS, soit 28 millions d'euros (taux en vigueur pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards d'euros).

1.3.21. Résultat par action ordinaire

Le résultat net par action ordinaire s'obtient en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, part du groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action ordinaire dilué s'obtient en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, part du groupe, corrigé de l'impact des instruments dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions attribuable aux porteurs d'actions ordinaires en circulation, corrigé du nombre d'instruments dilutifs qui sont réputés avoir été exercés.

I.4. Sociétés contrôlées exclusivement, conjointement ou en influence notable

Les périmètres de consolidation retenus au cours des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 sont les suivants :

(en pourcentages)	Contrôle au 31/12/2017	Contrôle au 31/12/2016	Intérêts au 31/12/2017	Intérêts au 31/12/2016
Société mère				
Naval Group (France)				
Contrôle exclusif				
Armaris Quater SAS (France)	100	100	100	100
DCN International SA (France)	100	100	100	100
Naval Group Actionnariat SAS (France)	100	100	100	100
Naval Group Coopération SA (Belgique)	100	100	100	100
Naval Energies SAS (France) ⁽¹⁾	60	58	60	58
Naval Group Far East PTE Ltd (Singapour)	100	100	100	100
DCNS India PTE Ltd (Inde)	100	100	100	100
Naval Group Malaysia (Malaisie)	100	100	100	100
DCNS Participations (France)	100	100	100	100
DCNS Support SAS (France)	100	100	100	100
MO PA2 SAS (France)	100	100	100	100
Sirehna SA (France)	100	100	100	100
OpenHydro (Irlande) ⁽²⁾	72	62	43	36
Naval Group BR Sistemas de Defesa (Brésil)	100	100	100	100
Prosin (Brésil)	100	100	100	100
DCNS Energia Marina Spa (Chili)	75	75	44	44
Naval Group Australia Pty Ltd (Australie)	100	100	100	100
DCNS Zamil ⁽⁴⁾	55	–	55	–
Influence notable				
Boustead DCNS Naval Corporation SDN BHD (Malaisie)	40	40	40	40
Défense Environnement Services SAS (France)	49	49	49	49
Eurosysnav SAS (France)	50	50	50	50
Horizon SAS (France) ⁽³⁾	0	50	0	50
Itaguai Construções Navais SA (Brésil)	41	41	41	41
Kership SAS (France)	45	45	45	45
Winacelles SAS (France)	41	34	41	34
Principia SAS (France)	33	33	33	33
TechnicAtome (France) ⁽⁵⁾	20	–	20	–

(1) Modification des pourcentages de contrôle et d'intérêt suite à l'augmentation de capital réalisée en 2017 de 12 millions d'euros.

(2) Modification des pourcentages de contrôle et d'intérêt suite à l'augmentation de capital sur 2017 réalisée au niveau de Naval Energies.

(3) Société liquidée le 18 décembre 2017.

(4) Société consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 27 décembre 2017.

(5) Société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 29 mars 2017.

II. COMPTE DE RÉSULTAT

II.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 3 698,2 millions d'euros (3 191,2 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016).

La part de ce chiffre d'affaires réalisée en France est de 2 386,3 millions d'euros (1 986,1 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016).

	2017	2016
Contrats de construction	3 523,5	3 023,9
Ventes de biens et de services	174,7	167,3
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 698,2	3 191,2

II.2. Résultat opérationnel

II.2.1. Effectifs et coûts des personnels propres et personnels mis à disposition

	2017	2016
Salaires et traitements (charges sociales comprises) des personnels propres	(875,0)	(820,2)
Charges de retraites et autres avantages à long terme	9,5 ⁽¹⁾	(3,8)
Mise à disposition de personnels par l'État	(193,7)	(208,4)
Autres	(16,2)	(15,4)
TOTAL	(1 075,4)	(1 047,8)

(1) Voir note I.3.18.

Les charges de personnels propres et les coûts des personnels mis à disposition sont comptabilisés dans le compte de résultat dans les postes opérationnels suivants :

- coûts des ventes ;
- frais de recherche et développement ;
- frais commerciaux ;
- frais généraux et administratifs.

L'effectif moyen, en équivalent temps plein, des sociétés du groupe, intégrées globalement, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	2017	2016
Cadres	5 506	5 424
Agents de maîtrise et techniciens	3 789	3 839
Ouvriers et employés	3 091	3 154
TOTAL SOCIÉTÉS FRANÇAISES INTÉGRÉES GLOBALEMENT	12 386	12 417
Autres sociétés intégrées du groupe	402	277
TOTAL EFFECTIFS	12 788	12 694
Dont personnel mis à disposition de l'entreprise	2 743	3 100

II.2.2. Frais de recherche et développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les frais de recherche et développement autofinancés se sont élevés à 90,7 millions d'euros (113,8 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016).

Ces frais de recherche et développement correspondent aux frais de recherche et développement bruts encourus par le groupe, et ceux qui remplissent les critères d'activation (cf. note I.3.10).

	2017	2016
Frais de recherche et développement bruts	(90,7)	(113,8)
Coûts activés	2,6	10,2
Écart de conversion	0,1	(0,7)
Amortissement des frais de recherche et développement capitalisés	–	–
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	(88,0)	(104,3)

II.2.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dans le cadre de leur mission d'audit légal, les honoraires du collège des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 1,1 million d'euros.

II.2.4. Autres produits opérationnels

	2017	2016
Plan de compétitivité/restructuration ⁽¹⁾	15,8	17,5
Programme BPC Russie ⁽²⁾	25,0	–
Autres éléments non usuels ⁽³⁾	6,8	0,1
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	47,6	17,6

(1) Au 31 décembre 2017, la provision pour restructuration/plan de compétitivité a été reprise à hauteur de 15,8 millions d'euros (au 31 décembre 2016, elle a été reprise à hauteur de 17,5 millions d'euros).

(2) Au 31 décembre 2017, la prise en compte du complément d'indemnisation acquise à date par la Coface sur le programme BPC Russie a généré un produit de 25 millions d'euros.

(3) Au 31 décembre 2017, le test de dépréciation sur Naval Energies a généré un profit non opérationnel pour 3 millions d'euros (reprise de la provision d'écart d'évaluation sur Paimpol-Bréhat) et un produit exceptionnel sur dettes diverses de 3,8 millions d'euros a été généré chez Naval Group SA.

II.2.5. Autres charges opérationnelles

	2017	2016
Plan de compétitivité/restructuration ⁽¹⁾	(8,0)	(4,4)
Perte de valeur des actifs immobilisés ⁽²⁾	(109,2)	–
Provision pour risques ⁽³⁾	–	(2,9)
Créance Pakistan ⁽⁴⁾	–	(2,3)
Autres ⁽⁵⁾	(6,7)	(0,4)
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(123,9)	(10,0)

(1) Au 31 décembre 2017, le coût du plan de compétitivité/restructuration engagé par Naval Group s'élève à (8,0) millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, le coût du plan de compétitivité/restructuration engagé par Naval Group s'élevait à (4,4) millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2017, le montant correspond à la charge de dépréciation des actifs au sein du sous-groupe Naval Energies :

- des turbines Paimpol-Bréhat (9,7 millions d'euros) ;
- des turbines Cape Sharp (15,8 millions d'euros) ;
- de l'écart d'évaluation sur la R&D turbines (13,4 millions d'euros) ;
- de la R&D et des barges (70,3 millions d'euros).

(3) Au 31 décembre 2016, le groupe Naval Group avait constitué une provision pour risques sur actif courant pour (2,9) millions d'euros.

(4) Au 31 décembre 2016, une charge concernant les créances détenues sur le Pakistan avait été enregistrée pour (2,3) millions d'euros.

(5) Le montant en autres charges opérationnelles correspond à des coûts de restructuration pour (6,7) millions d'euros chez Naval Group SA.

II.3. Résultat financier

Le produit des placements financiers correspond aux intérêts reçus par le groupe sur ses placements de trésorerie à hauteur de 25,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (32,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016). Il comprend des produits Sofrātem pour 18,3 millions d'euros.

II.3.1. Autres produits financiers

	2017	2016
Variation de juste valeur des placements financiers	–	0,9
Variation de juste valeur des instruments financiers (change et options à terme)	2,1	2,1
Dividendes reçus	2,1	1,4
Intérêts moratoires clients	3,1	0,9
Gain de change	11,8	22,2
Reprise de dépréciations sur provisions avantages à long terme	0,3	–
Reprise de dépréciations d'actifs financiers	0,3	3,8
Revenus des équivalents de trésorerie	0,2	–
Autres produits	4,0	2,9
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	23,9	34,2

II.3.2. Autres charges financières

	2017	2016
Variation de juste valeur des placements financiers	(0,9)	–
Variation de juste valeur des instruments financiers (change et options à terme)	–	–
Variation de la dette ORS	(3,8)	(1,4)
Intérêts moratoires fournisseurs	–	(0,5)
Perte de change	(15,5)	(22,2)
Dotation de dépréciation sur provisions avantages à long terme	–	–
Dotation de dépréciation d'actifs financiers/Provisions ⁽¹⁾	(14,2)	(10,0)
Intérêts sur emprunts	(0,3)	(2,5)
Charges nettes sur cession de VMP	(0,8)	–
Autres charges ⁽²⁾	(5,1)	(0,3)
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	(40,6)	(36,9)

(1) Sur l'exercice 2017, des bons de souscription d'actions ont été dépréciés à hauteur de (4,7) millions d'euros chez Naval Group SA et une charge de dépréciation des titres mis en équivalence de la société ARE a été enregistrée chez Naval Energies pour (6,6) millions d'euros.

Sur l'exercice 2016, les titres non consolidés Soferna et Sofresa ont été dépréciés à hauteur de (4,8) millions d'euros ; l'impact du changement de taux d'actualisation sur les engagements de retraite est de (3,0) millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2017, les autres charges financières comprennent (3,7) millions d'euros correspondant à la charge de dépréciation de l'écart d'évaluation sur la société ARE enregistrée chez Naval Energies.

II.4. Impôt sur le résultat

II.4.1. Analyse de la charge d'impôt

	2017	2016
Impôt courant	(130,1)	(31,4)
Variation d'impôts différés	(12,7)	2,2
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(142,8)	(29,2)

L'impôt courant comprend une contribution exceptionnelle (surtaxe) s'élevant à (28) millions d'euros.

La variation d'impôt différé comprend une charge de (7,6) millions d'euros correspondant à la prise en compte de la baisse future du taux d'impôt courant sur l'ensemble du stock d'impôt différé du groupe (au 31 décembre 2016, la variation d'impôt différé comprenait une charge de 5,9 millions d'euros correspondant à l'anticipation de la baisse future du taux d'impôt courant sur les provisions actuarielles).

II.4.2. Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

	2017	2016
Résultat net de l'exercice	32,0	87,5
Impôt sur le résultat	(142,8)	(29,2)
Résultat opérationnel net des sociétés mises en équivalence	(0,5)	2,6
Résultat avant impôt	175,3	114,0
Charge d'impôt théorique au taux de 34,43 %	(61,5)	(39,3)
CIR ⁽¹⁾	–	20,2
Neutralisation du CIR dans l'EBITA ⁽²⁾	8,4	–
Contribution exceptionnelle (surtaxe)	(28,0)	–
Baisse du taux d'IS ⁽³⁾	(7,6)	(5,9)
Impôt différé non activé chez Naval Energies ⁽⁴⁾	(69,6)	–
Écart de taux d'IS sur résultat étranger ⁽⁵⁾	7,5	–
Autres différences permanentes ⁽⁶⁾	6,7	(4,2)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(142,8)	(29,2)
Taux effectif d'impôt ⁽⁷⁾	41,8 %	25,6 %

(1) Le CIR est comptabilisé en réduction des charges opérationnelles depuis le 1^{er} janvier 2017.

(2) La comptabilisation du CIR en réduction des charges opérationnelles génère une charge d'impôt théorique de (8,4) millions d'euros qui doit être neutralisée.

(3) La variation de taux d'IS a un effet de (7,6) millions d'euros sur l'évaluation du stock d'impôt différé.

(4) Au vu des perspectives probables de rentabilité future de Naval Energies, aucun impôt différé n'a été activé sur les pertes 2017.

(5) Écart de taux entre le taux théorique d'IS et le taux courant pratiqué dans les filiales et les établissements stables à l'étranger.

(6) Dont autres crédits d'impôts et produit d'intégration fiscale (3 millions d'euros en 2017).

(7) Hors perte Naval Energies.

II.4.3. Impôts différés au bilan

	31/12/2017	31/12/2016
Impôts différés actifs	201,8	198,5
Impôts différés passifs	5,6	5,2
SOLDE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS	196,2	193,3

Les impôts différés actifs concernent principalement des différences entre base comptable et base fiscale des provisions sur contrats et provisions pour indemnités de fin de carrière.

Les entités fiscales du groupe incluent notamment le groupe d'intégration fiscale de la société Naval Group, composé de toutes les sociétés françaises intégrées globalement détenues à plus de 95 % (cf. note I.4).

Au 31 décembre 2017, les déficits reportables d'OpenHydro et de Naval Energies n'ont pas été activés.

II.5. Résultat par action

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, aucune nouvelle action ordinaire n'a été émise par le groupe. Aussi, le calcul du résultat par action se base sur un nombre moyen d'actions ordinaires du groupe en circulation, de respectivement 55 808 902 actions et 55 767 753 actions pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, après prise en compte des rachats d'actions propres.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, aucun instrument dilutif n'a été mis en circulation, aussi le résultat par action dilué est égal au résultat par action.

Les dispositions statutaires prévoient que la moitié du dividende distribué revienne aux porteurs d'actions de préférence de catégorie A jusqu'à complet paiement d'un montant de 300 millions d'euros qui porte intérêts capitalisés au taux de 4,76 %, et que le solde soit partagé entre tous les porteurs d'actions. Aussi, le numérateur est égal à la moitié du résultat net et le dénominateur au nombre moyen des titres en circulation, soit respectivement 55 808 902 actions et 55 767 753 actions pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 (cf. note III.7 sur les capitaux propres).

	2017	2016
Résultat net, part du groupe (en millions d'euros)	142,2	94,3
Quote-part attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en millions d'euros)	71,1	47,1
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions d'actions)	55,8	55,8
RÉSULTAT NET PAR ACTION ET PAR ACTION DILUÉ (EN EUROS)	1,28	0,84

III. ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION

III.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

III.1.1. Valeurs brutes

	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Autres ⁽¹⁾	31/12/2017
Concessions, brevets et droits assimilés	151,1	22,9	(0,1)	3,6	177,5
Écarts d'évaluation	226,7	–	–	(45,5)	181,2
Frais de recherche et développement ⁽²⁾	30,8	2,6	–	45,3	78,7
Autres immobilisations incorporelles	24,0	2,9	–	(3,6)	23,2
Immobilisations incorporelles	432,6	28,4	(0,1)	(0,2)	460,7
Terrains	31,6	–	(0,2)	–	31,4
Constructions	198,0	7,5	(1,1)	(3,2)	201,3
Installations techniques, matériel et outillage	374,6	17,8	(10,5)	(21,5)	360,3
Autres immobilisations corporelles	645,6	43,4	(15,6)	15,9	689,2
Immobilisations corporelles	1 249,9	68,7	(27,4)	(8,8)	1 282,3
VALEURS BRUTES	1 682,5	97,1	(27,5)	(9,1)	1 743,0

(1) Au 31 décembre 2017, la colonne « Autres » correspond principalement au reclassement de l'écart d'évaluation sur la R&D chez Naval Energies.

Au 31 décembre 2016, les écarts d'évaluation correspondent aux actifs incorporels reconnus lors de l'acquisition des titres TNF (202,8 millions d'euros) et OpenHydro Ltd (58,9 millions d'euros), moins la mise au rebut de la technologie de TNF (totalement amortie) (35 millions d'euros).

(2) Les frais de recherche et développement capitalisés correspondent aux coûts encourus par le groupe OpenHydro depuis la prise de contrôle par Naval Group et répondant aux critères tels que présentés dans la note I.3.9 « Frais de recherche et développement » pour 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Autres	31/12/2016
Concessions, brevets et droits assimilés	150,4	8,8	(8,0)	–	151,1
Écarts d'évaluation	226,7	–	–	–	226,7
Frais de recherche et développement	21,3	10,2	–	(0,7)	30,8
Autres immobilisations incorporelles	9,0	15,0	–	–	24,0
Immobilisations incorporelles	407,4	34,0	(8,0)	(0,7)	432,6
Terrains	31,8	–	(0,2)	–	31,6
Constructions	159,8	39,6	(1,3)	–	198,0
Installations techniques et aménagements	356,4	21,7	(3,5)	–	374,6
Autres immobilisations corporelles	644,5	12,0	(13,8)	3,8	645,6
Immobilisations corporelles	1 192,5	73,3	(18,8)	3,8	1 249,9
VALEURS BRUTES	1 599,9	107,3	(26,9)	3,1	1 682,5

III.1.2. Amortissements et dépréciations

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2017
Concessions, brevets et droits assimilés	(121,1)	(18,6)	–	0,0	(139,6)
Écarts d'évaluation	(164,1)	(14,1)	–	–	(178,2)
Frais de recherche et développement	–	(53,1)	–	0,0	(53,1)
Autres immobilisations incorporelles	–	–	3,0	(3,0)	(0,0)
Immobilisations incorporelles	(285,2)	(85,8)	3,0	(3,0)	(370,9)
Constructions	(69,5)	(8,0)	0,2	0,6	(76,6)
Installations techniques, matériel et outillage	(265,4)	(25,5)	3,3	26,1	(261,5)
Autres immobilisations corporelles	(314,1)	(83,5)	0,8	(1,5)	(398,3)
Immobilisations corporelles	(649,1)	(117,0)	4,4	25,3	(736,5)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(934,3)	(202,9)	7,4	22,4	(1 107,4)

	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2016
Concessions, brevets et droits assimilés	(105,6)	(19,8)	–	4,3	(121,1)
Écarts d'évaluation	(161)	(3,1)	–	–	(164,1)
Immobilisations incorporelles	(266,6)	(22,9)	–	4,3	(285,2)
Constructions	(62,7)	(7,9)	–	1,1	(69,5)
Installations techniques, matériel et outillage	(244,2)	(27,5)	3,5	2,7	(265,4)
Autres immobilisations corporelles	(284,2)	(43,2)	4,1	9,2	(314,1)
Immobilisations corporelles	(591,1)	(78,6)	7,6	13,0	(649,1)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(857,7)	(101,5)	7,6	17,3	(934,3)

III.1.3. Valeurs nettes

	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Amortissements	Dépréciations	Autres	31/12/2017
Concessions, brevets et droits assimilés	30,0	22,8	(0,0)	(16,6)	(2,0)	3,7	37,9
Écarts d'évaluation	62,6			(14,1)		(45,5)	3,0
Frais de recherche et développement	30,8	2,6			(53,1)	45,3	25,7
Autres immobilisations incorporelles	24,0	2,9			3,0	(6,6)	23,2
Immobilisations incorporelles	147,4	28,4	(0,0)	(30,7)	(52,0)	(3,1)	89,8
Terrains	31,6		(0,2)			0,0	31,4
Constructions	128,6	7,5	(0,5)	(7,8)	0,0	(3,1)	124,7
Installations techniques, matériel et outillage	109,3	17,8	(0,7)	(25,5)	3,3	(5,4)	98,8
Autres immobilisations corporelles	331,3	43,4	(4,1)	(42,7)	(40,0)	3,1	290,9
Immobilisations corporelles	600,8	68,7	(5,6)	(76,1)	(36,6)	(5,4)	545,8
VALEURS NETTES	748,2	97,1	(5,6)	(106,8)	(88,7)	(8,6)	635,7

	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Amortissements	Dépréciations	Autres	31/12/2016
Concessions, brevets et droits assimilés	44,8	8,8	(3,8)	(19,8)	–	–	30,0
Écarts d'évaluation	65,7	–	–	(3,1)	–	–	62,6
Frais de recherche et développement	21,3	10,2	–	–	–	(0,7)	30,8
Autres immobilisations incorporelles	9,0	15,0	–	–	–	–	24,0
Immobilisations incorporelles	140,8	34,0	(3,8)	(22,9)	–	(0,7)	147,4
Terrains	31,8	–	(0,2)	–	–	–	31,6
Constructions	97,1	39,6	(0,6)	(7,7)	(0,2)	0,4	128,6
Installations techniques, matériel et outillage	112,2	21,7	(0,9)	(24,2)	0,3	0,2	109,3
Autres immobilisations corporelles	360,3	11,0	(4,1)	(42,1)	3,0	3,3	331,3
Immobilisations corporelles	601,4	72,3	(5,7)	(74,1)	3,1	3,9	600,8
VALEURS NETTES	742,2	106,3	(9,5)	(97,0)	3,1	3,2	748,2

III.2. Écarts d'acquisition

	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeurs	31/12/2017
Naval Group (ex-DCN Log juin 2003)	11,4	–	–	–	11,4
Naval Group (ex-Armoris mars 2007)	207,5	–	–	–	207,5
Naval Group (ex-TNF mars 2007)	163,9	–	–	–	163,9
OpenHydro (mars 2013)	–	–	–	–	–
ÉCARTS D'ACQUISITION	382,8	–	–	–	382,8

	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeurs	31/12/2016
Naval Group (ex-DCN Log juin 2003)	11,4	–	–	–	11,4
Naval Group (ex-Armoris mars 2007)	207,5	–	–	–	207,5
Naval Group (ex-TNF mars 2007)	163,9	–	–	–	163,9
OpenHydro (mars 2013)	–	–	–	–	–
ÉCARTS D'ACQUISITION	382,8	–	–	–	382,8

Conformément à la norme IAS 36, un test de dépréciation a été réalisé sur les immobilisations incorporelles non amorties ne révélant aucun indice de perte de valeur.

III.3. Investissements dans des entreprises associées

III.3.1. Part du groupe dans la situation nette et le résultat des entreprises associées

	Mise en équivalence fin de période		Résultat	
	31/12/2017	31/12/2016	2017	2016
Principia	0,8	1,3	(0,4)	0,2
Alderney Renewable Energy ⁽¹⁾	–	7,9	(1,3)	(1,4)
Horizon ⁽²⁾⁽³⁾	–	–	0,0	–
Eurosystnav ⁽²⁾	1,6	1,5	0,0	–
Boustead DCNS Naval Corporation SDN BHD (Malaisie) ⁽²⁾	(15,3)	3,5	(16,2)	0,6
Itaguai Construções Navais SA (Brésil) ⁽²⁾	8,2	3,8	11,6	5,8
Défense Environnement Services SAS (France) ⁽²⁾	1,4	0,6	1,0	0,3
Winacelles SAS (France) ⁽²⁾	(0,7)	(0,9)	0,4	(0,1)
Kership SAS (France) ⁽²⁾	(1,2)	1,0	(1,1)	(0,2)
TechnicAtome SA (France) ⁽⁴⁾	134,1	–	27,0	–
TOTAL	128,9	18,7	21,0	5,2

(1) La participation dans la société Alderney Renewable Energy (« ARE ») est comptabilisée par la méthode de la mise en équivalence par le biais d'OpenHydro, qui en est l'actionnaire à hauteur de 38 %. La quote-part de situation nette d'ARE détenue a une valeur nulle à la clôture 2017 : pour l'exercice 2017, un résultat des sociétés mises en équivalence négatif a été constaté pour un montant de 1 262,8 milliers d'euros. Une charge de dépréciation pour un montant de 6 606,2 milliers d'euros a été constatée sur la valeur des titres mis en équivalence.

(2) Sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2014 (normes IFRS 10 et 11).

(3) Société liquidée le 18 décembre 2017.

(4) La société TechnicAtome (ex-Areva TA) est entrée dans le périmètre le 29 mars 2017.

III.3.2. Évolution du poste « Titres de participation mis en équivalence »

	31/12/2017	31/12/2016
Titres mis en équivalence au 1 ^{er} janvier	19,7	21,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	(4,2)	4,3
Distribution de dividendes	(6,0)	(4,6)
Écart de conversion	(1,3)	(1,1)
Mouvements de périmètre ⁽¹⁾	87,7	(0,1)
Autres ⁽²⁾	(7,1)	–
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	88,8	19,7

(1) L'entrée dans le périmètre de la société TechnicAtome (ex-Areva TA) génère un mouvement sur ce poste de 87,7 millions d'euros.

(2) Le montant en « Autres » correspond pour (6,7) millions d'euros à la charge de dépréciation de la valeur des titres mis en équivalence de la société ARE enregistrée chez Naval Energies.

Informations financières résumées relatives à TechnicAtome

Naval Group détient 20,26 % du capital de TechnicAtome qui est spécialisé dans le domaine nucléaire.

Les états financiers résumés de TechnicAtome se présentent comme suit (établis en normes IFRS) :

Bilan résumé à 100 %	31/12/2017
TOTAL DE L'ACTIF	796,6
Capitaux propres retraités, part de l'entité avant résultat	152
Résultat de l'entité	35
Capitaux propres retraités, part de l'entité	187
Participations ne donnant pas le contrôle	
Autres passifs	609,6
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	796,6
Trésorerie et équivalents trésorerie	567,6

Intégration dans Naval Group	
Capitaux propres retraités, part de l'entité avant résultat	152
Résultat de l'entité	35
Capitaux propres, part de l'entité	187
% de détention dans Naval Group	20,26 %
QUOTE-PART NAVAL GROUP	36,3⁽¹⁾
Écart d'acquisition	56,8
PARTICIPATION DANS LA CO-ENTREPRISE	93,1

(1) La quote-part de résultat intégrée correspond aux trois derniers trimestres de l'année, TechnicAtome étant rentrée dans le périmètre le 29 mars 2017.

Compte de résultat à 100 %	31/12/2017
Chiffre d'affaires	372,2
Résultat opérationnel	50,1
Résultat financier	–0,4
Impôt	–14,5
Résultat net retraité	35,2
Intégration dans Naval Group	
Résultat net retraité, part de l'entité	35,2
Résultat avant prise de participation de Naval Group	8,2
RÉSULTAT APRÈS PRISE DE PARTICIPATION DE NAVAL GROUP	27
% de détention de Naval Group	20,26 %
QUOTE-PART DE RÉSULTAT DANS LA CO-ENTREPRISE	5,5

III.4. Stocks et en-cours

	31/12/2017	31/12/2016
Matières premières et marchandises	452,3	482,9
En-cours (hors contrats de construction)	40,2	57,0
Produits finis et semi-finis	0,0	—
Valeurs brutes	492,5	539,9
Dépréciations	(29,6)	(34,7)
STOCKS ET EN-COURS	462,9	505,3

Le changement de méthode d'estimation afférent au calcul de la dépréciation des stocks a conduit à une reprise de provision de 5,5 millions d'euros. Les en-cours ne concernent que les contrats de ventes de biens et de services (contrats comptabilisés suivant la norme IAS 18).

III.5. Contrats de construction

	31/12/2017	31/12/2016
Contrats de construction : actif	198,8	455,1
Contrats de construction : passif	(783,1)	(550,6)
CONTRATS DE CONSTRUCTION NETS	(584,3)	(95,5)

	31/12/2017	31/12/2016
Cumul des coûts encourus et des profits (ou pertes) comptabilisés	23 557,3	22 661,1
Facturations intermédiaires	(24 141,6)	(22 756,6)
CONTRATS DE CONSTRUCTION NETS	(584,3)	(95,5)

Les contrats de construction font l'objet d'une comptabilisation à l'avancement technique selon les modalités décrites dans la note I.3.15 et en fonction de l'estimation la plus probable du résultat à terminaison de chaque contrat.

	31/12/2017	31/12/2016
Travaux en cours sur contrats de construction	183,8	417,0
Factures à établir sur contrats de construction	8 240,5	7 245,7
Charges constatées d'avance	0,0	(0,1)
Provisions pour pertes à terminaison	(27,3)	(4,2)
Autres provisions sur affaires	(51,9)	(41,2)
Avances et acomptes reçus sur contrats de construction	(8 004,3)	(7 019,6)
Fournisseurs sur contrats de construction (en-cours créditeurs)	(800,2)	(574,0)
Produits constatés d'avance	(125,0)	(118,9)
CONTRATS DE CONSTRUCTION NETS	(584,3)	(95,5)

III.6. Clients et autres créances

	31/12/2017	31/12/2016
Clients, valeur brute	1 296,9	1 104,9
Clients, dépréciation	(13,5)	(10,2)
Clients	1 283,4	1 094,7
Créances fiscales (hors impôt courant)	44,8	67,0
Créances sociales	52,9	85,0
Créances fiscales et sociales	97,7	152,0
Charges constatées d'avance	32,6	37,5
Autres créances, valeur brute	71,6	87,3
Autres créances, dépréciation	—	—
Autres créances, valeur nette	104,2	124,7
CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	1 485,3	1 371,5

III.7. Capitaux propres

III.7.1. Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social de la société mère est constitué de 56 299 700 actions ordinaires et de 300 actions de préférence de catégorie A. Conformément aux dispositions statutaires, chaque action de préférence de catégorie A donne droit au versement d'un dividende prioritaire.

Chaque action, ordinaire ou de préférence, est d'un montant nominal de 10 euros.

Au 31 décembre 2017, les actions sont réparties comme suit :

	Actions ordinaires	Actions de préférence	Total	%
État français	35 047 571	300	35 047 871	62,25 %
Thales	19 705 000	—	19 705 000	35,00 %
FCPE Actions DCNS	1 014 882	—	1 014 882	1,80 %
Actions propres	532 247	—	532 247	0,95 %
TOTAL	56 299 700	300	56 300 000	100 %

Il n'existe aucun autre titre en circulation donnant accès au capital de la société Naval Group.

III.7.2. Distribution

L'Assemblée générale ordinaire du 17 mars 2017 a décidé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, d'affecter le résultat bénéficiaire en report à nouveau.

Aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au titre de cet exercice.

III.7.3. Variations de justes valeurs des actifs et passifs financiers directement reconnus en capitaux propres

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le groupe a enregistré une baisse de 29 millions d'euros liée à l'annulation de la revalorisation des titres TechnicAtome précédemment évalués comme des titres disponibles à la vente et désormais consolidés en mise en équivalence depuis l'investissement de mars 2017.

III.7.4. Variations de juste valeur de la réserve de couverture de flux de trésorerie

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le groupe a enregistré une baisse de 17,1 millions d'euros de ses réserves de couverture de flux de trésorerie (baisse de 1 million d'euros en 2016).

L'efficacité des instruments de couverture mis en place sur les programmes Arabie a été documentée. Ainsi, les variations de juste valeur provenant de la variation des cours spot entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 sont comptabilisées en réserve de couverture des flux de trésorerie.

La marge à terminaison des contrats concernés par ces couvertures est valorisée en utilisant, pour les coûts en devises couverts, le cours en vigueur en date de documentation de la relation de couverture (soit 1 EUR = 1,2141 USD pour les contrats Arabie).

III.7.5. Écarts de conversion (filiales étrangères)

Conformément à la note I.3.5, ce poste inclut les différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères établie sur la base des cours de clôture et cours moyens.

Les sociétés du groupe n'utilisant pas l'euro comme monnaie fonctionnelle sont Naval Group Far East (dollar singapourien – SGD), Itaguaí Construções Navais, Prosin et Naval Group BR (réal brésilien – BRL), Boustead DCNS Naval Corporation (ringgit malaisien – MYR), DCNS India (roupie indienne – INR), Naval Group Malaysia (ringgit malaisien – MYR) et Naval Group Australia Pty Ltd (dollar australien – AUD).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la variation des réserves de conversion du groupe a baissé de 1,5 million d'euros (variation positive de 1,2 million d'euros en 2016).

III.7.6. Actions propres

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, respectivement 29 330 et 41 149 actions propres ont été rachetées par la société Naval Group Actionnariat (détenue à 100 % par le groupe) dans le cadre de la garantie de rachat d'actions aux salariés accordée lors de l'ouverture du capital réservée à ces derniers.

Conformément à la note I.3.18, les titres de la société Naval Group détenus par la société Naval Group Actionnariat, ou pour lesquels les porteurs possèdent une option de vente envers la société Naval Group Actionnariat, sont constatés en diminution des capitaux propres. L'impact sur les capitaux propres est de 71,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 (68,5 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Une nouvelle évaluation de la valeur de l'action du groupe ayant été publiée en avril 2017, celle-ci a été utilisée pour réévaluer la réserve d'actions propres en contrepartie des autres réserves pour (3,8) millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, le groupe possède 532 247 actions propres, et les salariés porteurs d'actions possèdent une option de vente pour 1 014 882 actions.

Les conditions limitatives de revente des actions détenues par les salariés sont toutes levées depuis le mois d'août 2013 pour la première opération.

Les conditions limitatives de revente des actions détenues par les salariés seront levées au mois de décembre 2019 pour la seconde opération.

III.7.7. Gestion du capital

La trésorerie du groupe, nette des dettes financières, est positive. Aussi, le groupe, dans le cadre de son plan stratégique actuel, n'envisage pas de modification de son capital car ses fonds sont jugés suffisants.

Toutefois, dans le respect des dispositions légales et contractuelles, la structure du capital est susceptible d'être modifiée en fonction des échanges de titres entre actionnaires décidés par eux-mêmes.

III.8. Provisions

	31/12/2016	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres	31/12/2017
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	76,2	9,0	(3,9)		1,2	82,6
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	42,2	3,3	(15,6)		0,2	30,1
Provisions non courantes	118,4	12,3	(19,5)		1,4	112,7
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	1,9	–			(1,8)	0,1
Provisions pour plan de compétitivité	2,4	–			(1,0)	1,4
Provisions pour garantie	10,8	3,2	(3,2)		(0,3)	10,5
Provisions sur contrats ⁽³⁾	163,3	57,6	(84,5)		(0,1)	136,3
Provisions pour pertes à terminaison ⁽⁴⁾	2,8	76,8	(8,4)		7,7	78,9
Autres provisions courantes ⁽²⁾⁽⁵⁾	65,6	11,1	(4,5)	(7,7)	(18,2)	46,4
Provisions courantes	246,8	148,8	(100,6)	(7,7)	(13,7)	273,6
PROVISIONS	365,2	161,1	(120,1)	(7,7)	(12,2)	386,3

(1) Le flux « Autres » des « Provisions pour indemnités de fin de carrière » est principalement composé d'un écart actuariel de (0,6) million d'euros (non courant et courant).

(2) Les autres provisions incluent les provisions pour autres avantages à long terme (médailles du travail, rentes, et CET Senior et GPEC) (cf. note I.3.17).

(3) Les reprises sans objet des « Provisions sur contrats » correspondent principalement au programme BPC Russie (73,7 millions d'euros). Les dotations des « Provisions sur contrats » correspondent principalement au programme Gowind® Égypte pour (35,1) millions d'euros.

(4) Pour chaque contrat, la variation de la provision pour pertes à terminaison est comptabilisée pour son montant net. Les dotations pour « Provisions pour pertes à terminaison », correspondent principalement aux programmes Artemis et Infra SNA (respectivement (25,4) millions d'euros et (28) millions d'euros) ainsi qu'aux turbines Cape Sharp pour un montant de (10) millions d'euros et aux coûts sur Paimpol-Bréhat pour un montant de (5,6) millions d'euros (Naval Energies).

(5) Les autres provisions courantes incluent principalement une reprise de 15,7 millions d'euros passée dans le cadre du plan d'adaptation à l'emploi (accord global de performance) (reprise non consommée pour 7,7 millions et utilisation pour 8 millions d'euros). Les autres provisions portent sur des litiges fiscaux, sociaux et fournisseurs.

	31/12/2015	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres	31/12/2016
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	57,1	8,0	(4,0)	–	15,1	76,2
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	38,1	6,6	(1,8)	–	(0,6)	42,2
Provisions non courantes	95,2	14,6	(5,9)	–	14,5	118,4
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	2,9	–	–	–	(1,0)	1,9
Provisions pour plan de compétitivité	3,0	–	(0,6)	–	–	2,4
Provisions pour garantie	9,6	3,0	(1,8)	–	–	10,8
Provisions sur contrats	126,0	43,4	(6,1)	–	–	163,3
Provisions pour pertes à terminaison ⁽³⁾	5,6	–	(2,9)	–	–	2,8
Autres provisions courantes ⁽²⁾⁽⁴⁾	92,1	11,4	(10,7)	(13,2)	(14,0)	65,6
Provisions courantes	239,2	57,8	(22,1)	(13,2)	(15,0)	246,8
PROVISIONS	334,4	72,4	(28,0)	(13,2)	(0,5)	365,2

(1) Le flux « Autres » des « Provisions pour indemnités de fin de carrière » est principalement composé d'un écart actuariel de 16,5 millions d'euros (non courant et courant).

(2) Les autres provisions incluent les provisions pour autres avantages à long terme (médailles du travail, rentes, et CET Senior et GPEC) (cf. note I.3.17).

(3) Pour chaque contrat, la variation de la provision pour pertes à terminaison est comptabilisée pour son montant net.

(4) Les autres provisions courantes incluent principalement une reprise de 17,0 millions d'euros passée dans le cadre du plan d'adaptation à l'emploi (accord global de performance) à la clôture des comptes 2016 (reprise non consommée pour 13,2 millions et utilisation pour 3,8 millions d'euros). Les autres provisions portent sur des litiges fiscaux, sociaux et fournisseurs.

III.8.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Au 31 décembre 2017, les provisions pour indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du groupe s'élèvent à 82,7 millions d'euros, contre 78,1 millions d'euros au 31 décembre 2016, principalement au titre de la société Naval Group.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- un taux d'actualisation de 1,25 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2016);
- un taux de rendement attendu des actifs de 1,25 % (conformément à la norme IAS 19R, le taux à retenir est le taux d'actualisation des passifs sociaux);

• un taux d'inflation de 1,75 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2016);

• un taux d'augmentation des salaires de 2,5 % (inchangé depuis 2016).

Au 31 décembre 2017, la sensibilité de l'engagement net à une évolution du taux d'actualisation est la suivante :

- avec un taux d'actualisation diminué de 0,5 point, la provision pour indemnités de fin de carrière serait de 131,9 millions d'euros;
- avec un taux d'actualisation augmenté de 0,5 point, la provision pour indemnités de fin de carrière serait de 114,56 millions d'euros.

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

	2017	2016
Engagement à l'ouverture	113,0	95,5
Coût des services passés ⁽¹⁾	—	(3,6)
Coût des services rendus	8,1	6,9
Coût de désactualisation	1,0	1,9
Prestations servies	(1,5)	(4,2)
Variation des écarts actuariels ⁽²⁾	(0,7)	16,5
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	119,9	113,0

(1) Au 31 décembre 2016, le coût des services passés comprend (0,7) million d'euro correspondant à l'impact de l'année et (2,9) millions d'euros passés en correction d'ouverture.

(2) La variation des écarts actuariels est liée aux écarts sur les hypothèses liées à la mise à jour du taux d'actualisation pour (0,7) million d'euros.

L'évolution des actifs servant à couvrir l'engagement de retraite est la suivante :

	2017	2016
Actifs à l'ouverture	35,8	35,5
Rendement des actifs	0,4	0,7
Variation des écarts actuariels	2,5	(0,4)
ACTIFS À LA CLÔTURE	38,7	35,8

Les actifs, au 31 décembre 2017, étaient investis à hauteur de 59,0 % en actions, 38,7 % en obligations, 1,4 % en actifs immobiliers et 0,9 % en actifs monétaires.

La charge nette comptabilisée se décompose de la manière suivante :

	2017	2016
Coût des services rendus	(8,1)	(6,9)
Coût de désactualisation	(1,0)	(1,9)
Coût des services passés		0,7
Prestations servies	1,5	6,7
Rendement attendu des actifs	0,5	0,7
CHARGE NETTE	(7,1)	(0,7)

Le rapprochement entre l'engagement actuariel et la provision au bilan se décompose de la manière suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Engagement actuariel	119,9	113,0
Juste valeur des actifs	(38,7)	(35,8)
PROVISION À LA CLÔTURE	81,2	77,2

L'échéancier des prestations attendues, au titre des indemnités de fin de carrière, pour les cinq prochaines années est le suivant :

	31/12/2017
Prestation attendue en 2018	2,5
Prestation attendue en 2019	1,7
Prestation attendue en 2020	2,1
Prestation attendue en 2021	3,8
Prestation attendue en 2022	5,0
PRESTATIONS ATTENDUES POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES	

III.8.2. Provisions pour autres avantages à long terme

La provision pour autres avantages à long terme concerne les régimes suivants :

- rentes ;
- médailles du travail ;
- CET Senior ;
- GPEC.

Ils sont définis dans la note I.3.18. Les mesures prévues dans l'accord GPEC cessent de s'appliquer au 1^{er} janvier 2018, tel que mentionné dans l'avenant N°1 à l'accord UES Naval Group signé le 15 novembre 2017.

L'évolution de l'engagement des autres avantages à long terme au 31 décembre 2017 est la suivante :

	2017
Engagement à l'ouverture	42,2
Coût des services passés ⁽¹⁾	(15,8)
Coût des services rendus	3,0
Charge financière	1,2
Variation des écarts actuariels	-
Prestations servies	(1,1)
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	29,5

(1) Le coût des services passés comprend la reprise de provision GPEC pour (14,7) millions d'euros.

III.8.3. Provisions pour risques patrimoniaux

Le solde de la provision concernant les travaux de désamiantage du site de Lorient a été totalement repris à fin décembre 2017 (16 mille euros). En ce qui concerne les opérations de travaux de désamiantage de bâtiments amiantés du site de Cherbourg, une reprise de provision a été effectuée à hauteur de 540 mille euros, ce qui porte le solde de la provision à fin décembre 2017 à 2 190 milliers d'euros.

La provision passée dans les comptes au 31 décembre 2016 pour un montant de 650 mille euros relative à la dépollution des sédiments du Scorff n'a pas évolué au cours de l'exercice

2017. Enfin, une reprise d'un montant de 55 mille euros a été effectuée pour les travaux de voirie pour transfert de blocs de Kership vers Naval Group, ce qui porte la provision à un solde de 23 mille euros à fin 2017. La provision pour risques patrimoniaux présente donc un solde de 2 863 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 3 474 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

III.9. Fournisseurs et autres dettes

	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs ⁽¹⁾	1 378,7	1 674,9
Dettes fiscales (hors impôt courant)	73,2	73,1
Dettes sociales	247,1	243,6
Produits constatés d'avance	21,9	13,8
Autres dettes	84,6	160,9
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	1 805,5	2 166,3

(1) La baisse du poste « Fournisseurs » est due à l'impact du retraitement des contrats de construction chez Naval Group SA.

IV. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

IV.1. Synthèse des actifs et passifs financiers

Les différents actifs et passifs financiers présentés ci-dessous sont évalués selon les méthodes suivantes (entre parenthèses, le niveau d'évaluation de la juste valeur conformément à la norme IFRS 7) :

- produits de taux et comptes à terme (juste valeur par compte de résultat) : la juste valeur de ces produits est basée sur les intérêts courus à la date de clôture (niveau 2) ;
- OPCVM monétaires et non monétaires (juste valeur par compte de résultat) : elles sont évaluées suivant leurs dernières valeurs liquidatives connues (niveau 1) ;
- bons à moyen terme négociables (juste valeur par compte de résultat) : ils sont évalués suivant leurs dernières valeurs liquidatives connues (niveau 1) ;
- instruments de couverture (juste valeur par capitaux propres) éligibles à la comptabilité de couverture : ils sont évalués sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer les instruments financiers (modèles intégrant des données de marchés observables) (niveau 2) ;
- instruments de couverture (juste valeur par compte de résultat) non éligibles à la comptabilité de couverture : ils sont évalués sur la base de modèle, communément utilisés par les intervenants pour évaluer les instruments financiers (modèle intégrant des données de marchés observables) (niveau 2) ;

• investissements (juste valeur par capitaux propres, qualifiés de « disponibles à la vente ») : ces investissements ne concernent pas des sociétés cotées sur un marché réglementé. Par conséquent, leur évaluation est soit déterminée à partir de modélisations fournies par des tiers indépendants, soit par référence à la quote-part de situation nette détenue par le groupe (niveau 3) ;

• créances et dettes commerciales (prêts et créances) : contractuellement elles font l'objet de clauses de révisions de prix. Le groupe considère donc qu'elles sont à la juste valeur ;

• dette ORS (juste valeur par compte de résultat) : conformément à ce qui est mentionné dans la partie règles et méthodes comptables, cette dette fait l'objet à chaque exercice d'une réévaluation en fonction de l'estimation de l'action de Naval Group effectuée par un groupe d'experts indépendants (niveau 2).

IV.1.1. Juste valeur et classement des actifs financiers

	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	31/12/2017	Impact de la variation de juste valeur par capitaux propres	Impact de la variation de juste valeur par résultat
Investissements	–	–	27,7	27,7	(29,0)	
Prêts, part non courante	0,1	–	–	0,1	–	
Instruments de couverture, part non courante	–	0,0	0,2	0,2	10,6	
Titres de placements	–	92,0	–	92,0	–	(1,7)
Autres actifs financiers non courants	–	–	–	–	–	
Actifs financiers non courants	0,1	92,0	27,9	120,0	(18,4)	(1,7)
Clients	1 283,4	–	–	1 283,4	–	
Prêts, part courante	–	–	–	–	–	
Instruments de couverture, part courante	–	1,8	4,4	6,2	4,8	(1,8)
Titres de placements	–	231,0	–	231,0	–	1,4
Autres actifs financiers courants	1,6	–	–	1,6	–	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	2 475,2	–	2 475,2	–	(0,6)
Actifs financiers courants et clients	1 285,0	2 708,0	4,4	3 997,4	4,8	(1,0)

Les impacts en capitaux propres et en résultat sont présentés avant impôts.

La ligne des « Investissements » inclut l'annulation de la revalorisation des titres TechnicAtome à la clôture de l'exercice pour (29) millions d'euros.

La ligne des « Autres actifs financiers non courants » comprend principalement les produits de taux dont l'échéance est supérieure à 12 mois, ainsi que les sommes nanties dans le cadre de l'ORS (cf. note V.3.2).

IV.1.2. Juste valeur et classement des passifs financiers

	Emprunts et fournisseurs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	31/12/2017	Impact de la variation de juste valeur par capitaux propres	Impact de la variation de juste valeur par résultat
Emprunts, part non courante	0,7	–	–	0,7	–	–
Instruments de couverture, part non courante	–	0,1	–	0,1	–	0,3
Titres de placements	–	–	–	–	–	–
Autres passifs financiers non courants		51,5	–	51,5	–	
Passifs financiers non courants	0,7	51,6	–	52,3	–	0,3
Fournisseurs	1 378,7	–	–	1 378,7	–	–
Emprunts, part courante	–	–	–	–	–	–
Instruments de couverture, part courante	–	0,2	–	0,2	–	0,3
Autres passifs financiers courants	5,4	19,9	–	25,3	–	
Passifs financiers courants et fournisseurs	1 384,1	20,1	–	1 404,2	–	0,3

Les impacts en capitaux propres et en résultat sont présentés avant impôts.

La ligne des « Autres passifs financiers non courants » comprend la dette du groupe envers ses salariés dans le cadre de l'ORS 2.

La ligne des « Autres passifs financiers courants » comprend la dette du groupe envers ses salariés dans le cadre de l'ORS 1.

En effet, les conditions limitatives de revente des actions Naval Group détenues par les salariés sont toutes levées à compter du mois d'août 2013 au titre de la première opération, et les conditions limitatives de revente des actions Naval Group détenues par les salariés sont toutes levées à compter du mois de novembre 2016 au titre de la seconde opération.

IV.1.3. Juste valeur des investissements

Les investissements, qui sont qualifiés d'actifs financiers « disponibles à la vente », sont évalués à la juste valeur par capitaux propres. Celle-ci est répartie comme suit (entre parenthèses, les pourcentages d'intérêts du groupe dans ces sociétés au 31 décembre 2017 et leur pays d'enregistrement pour les sociétés étrangères) :

	31/12/2017	31/12/2016
Sofema SA (10 %)	6,6	6,3
Odas SA (9 %)	2,7	2,7
Sofresa SA (7 %)	—	—
TechnicAtome (ex-Areva TA) (20,26 %) ⁽¹⁾	—	32,6
FCPR Sécurité (13 %)	0,8	0,9
FCPR Financière de Brienne 1 (6 %)	0,5	0,5
FCPR Financière de Brienne 2 (10 %)	1,6	1,6
Atalaya (31,7 %)	3,1	2,8
Naval Group Canada (100 %) ⁽²⁾	1,3	1,3
Autres ⁽³⁾	11,1	0,6
INVESTISSEMENTS	27,7	49,2

(1) Naval Group détient la société TechnicAtome selon la méthode de la mise en équivalence. Les titres TechnicAtome ne sont plus classés en investissements mais en titres mis en équivalence.

(2) Les titres Naval Group Canada sont des titres non consolidés détenus via Naval Group Participations. La filiale Naval Group Canada est non significative.

(3) Le montant est composé de 15,5 millions d'euros chez Naval Energies (prêts entre les sociétés OpenHydro et ARE) et de (4,7) millions d'euros de dépréciation sur bon de souscription d'actions chez Naval Group SA.

IV.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2017	31/12/2016
Équivalents de trésorerie	2 180,6	2 054,6
Trésorerie	294,6	247,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 475,2	2 301,9
Concours bancaires	—	—
TRÉSORERIE NETTE	2 475,2	2 301,9

Les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM monétaires; les comptes à termes et les produits de taux, à échéance à l'origine inférieure ou égale à 3 mois ou comprenant une option de sortie inférieure à 3 mois, sont évalués à leur juste valeur par compte de résultat.

Les concours bancaires sont classés en autres passifs financiers courants et sont évalués à leur coût amorti.

IV.3. Autres passifs

Le poste « Autres passifs » est principalement composé de produits constatés d'avance non courant pour un montant de 22,0 millions d'euros.

IV.4. Gestion des risques

IV.4.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités commerciales (principalement au travers des créances clients).

Le groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie sur ses créances commerciales, susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est

limité. En effet, ses contreparties sont généralement des États souverains à même de faire face à leurs engagements financiers ou, si tel n'est pas le cas, le groupe s'est couvert du risque de crédit auprès des assureurs publics (Coface) ou privés.

Les dépréciations de créances clients sont toutes évaluées au cas par cas.

	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2017
Dépréciation des créances clients	11,6	0,9	(2,6)	0,2	10,2	4,1	(0,7)	0,0	13,5

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la Direction générale pour chaque contrepartie.

IV.4.3. Risque de change

Le groupe ne détient pas de dette financière dans une devise autre que l'euro.

Dans le cadre normal de son activité, le groupe peut être confronté à des problématiques de change sur les appels d'offres remis en devises étrangères, les contrats attribués et sur tous les décaissements futurs libellés en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le groupe a été exposé au cours de la période sont le dollar américain (USD), le rial saoudien (SAR), la livre sterling (GBP), le ringgit malaisien (MYR).

Bien que le groupe ne tienne pas **systématiquement** une comptabilité de couverture spécifique, l'ensemble des transactions significatives en devises, ayant un horizon de temps inférieur à 5 ans, fait l'objet d'une politique de gestion du risque de change. Celle-ci est obtenue lors de la rédaction des contrats exports en ajustant le montant des encaissements en devises à celui des décaissements prévus dans ces devises. En cas de décalage temporel et/ou de montants, le groupe souscrit des contrats à terme ou des options de change sur ces devises pour couvrir cette différence résiduelle.

IV.4.2. Risque de liquidité

Le groupe n'a souscrit aucun emprunt financier ou ligne de crédit auprès d'établissements financiers. Par conséquent, le groupe n'a pas à faire face à un risque de liquidité sur des critères purement financiers. Sa principale dette financière correspond à la dette envers les salariés relative à l'ORS.

Le risque de liquidité réside donc essentiellement dans le financement du besoin en fonds de roulement opérationnel, qui est largement couvert par les paiements reçus de la part des clients.

Les risques sur les matières premières sont couverts par des clauses de révisions de prix dans les contrats permettant ainsi de se couvrir contre les fluctuations de prix. Le groupe ne souscrit donc pas d'instruments financiers pour se couvrir sur ce type de risque.

	31/12/2017	31/12/2016
Contrats d'achat à terme		
Dollar américain (USD)	37,3	66,8
Livre sterling (GBP)	3,5	3,0
Real brésilien (BRL)	0	1,9
Dollar néo-zélandais (NZD)		–
Ringgit malaisien (MYR)	4,0	7,5
Contrats de vente à terme		
Dollar américain (USD)	7,0	11,7
Livre sterling (GBP)	0	0,2
Options d'achat		
Livre sterling (GBP)	0	1,9
Options « tunnel »		
Real brésilien (BRL)	0	1,0

Les montants nominaux d'achat et de vente à terme ainsi que les options d'achat sont convertis en euros au taux de change garanti par chaque contrat.

Les montants nominaux des options « tunnel » sont convertis en euros au prix d'exercice de la jambe acheteuse.

Le contrat d'achat à terme en USD correspond au besoin des projets Arabie, celui en MYR correspond pour partie au besoin du contrat malaisien.

La sensibilité du résultat avant impôts et des capitaux propres recyclables du groupe à une variation des devises étrangères n'est pas significative.

IV.4.4. Risque de taux

Les états financiers du groupe présentent peu de sensibilité à ce type de risque.

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1. Détails du tableau des flux de trésorerie

V.1.1. Variation du besoin en fonds de roulement

	2017	2016
Diminution (augmentation) nette des stocks	36,9	(18,5)
Diminution (augmentation) nette des clients	(188,9)	588,0
Diminution (augmentation) nette des avances et acomptes versés	79,2	235,9
Augmentation (diminution) nette des autres créances	97,8	34,9
Diminution (augmentation) nette des contrats de construction	364,0	825,0
Augmentation (diminution) nette des fournisseurs	(268,8)	(190,8)
Augmentation (diminution) nette des avances et acomptes reçus	(140,7)	(735,1)
Augmentation (diminution) nette des autres dettes	(76,2)	(914,6)
Variation du besoin en fonds de roulement	(96,7)	(175,4)

V.1.2. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	2017	2016
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(28,4)	(34,1)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(68,7)	(72,3)
Acquisitions de la période	(97,1)	(106,4)
Décalage de décaissement	(3,6)	(3,1)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(100,7)	(109,5)

V.1.3. Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	2017	2016
Cessions d'immobilisations incorporelles	–	–
Cessions d'immobilisations corporelles	1,0	1,7
Cessions de la période	1,0	1,7
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,0	1,7

V.2. Parties liées

Le groupe a retenu les parties liées suivantes :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales);
- le fonds commun de placement d'entreprise Actions DCNS;
- les entités non consolidées;
- les entités dans lesquelles le groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable;
- les dirigeants du groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment

l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le groupe, sur lequel l'État français exerce un contrôle exclusif, ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

V.2.1. Transactions réalisées avec l'État français et les entités publiques

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le groupe a réalisé 64,5 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques (61,7 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2016).

V.2.2. Transactions réalisées avec des parties liées (hors État français et entités publiques)

	2017	2016
Ventes		
Part non contrôlée dans les sociétés mises en équivalence	43,3	44,8
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	—	—
Autres (Eurotorp et Euroslat)	12,3	16,2

V.2.3. Créances et dettes vis-à-vis des parties liées (hors État français et entités publiques)

	31/12/2017	31/12/2016
Créances opérationnelles⁽¹⁾		
Sociétés mises en équivalence	26,2	7,9
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	—	—
Autres (Eurotorp et Euroslat)	8,8	14,4
Dettes opérationnelles⁽²⁾		
Sociétés mises en équivalence	6,1	2,8
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	—	—
Autres (Eurotorp)	7,9	13,7
Passifs financiers⁽³⁾		
Sociétés mises en équivalence	—	—
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	56,8	55,6
Autres	—	—

(1) Les autres créances opérationnelles sont principalement constituées de créances vis-à-vis des sociétés suivantes : Eurotorp, Horizon, Eurosystnav, Boustead DCNS Naval Corporation SDN BHD, Défense Environnement Services, Winacelles et Kership.

(2) Les autres dettes opérationnelles sont principalement constituées de dettes vis-à-vis des sociétés suivantes : Eurotorp et Défense Environnement Services.

(3) Les passifs financiers sont constitués de la dette ORS au titre des deux opérations.

V.2.4. Accords conclus avec Thales

À la fin du mois de janvier 2007, dans le cadre du rapprochement avec les activités navales de Thales, le pacte d'actionnaires signé entre l'État français et Thales fait de Thales, l'« actionnaire industriel partenaire » du groupe. Les modalités de gouvernance confèrent à Thales des droits lui permettant de jouer un rôle actif au sein du Conseil d'administration du groupe.

Le groupe a également signé avec Thales un accord de coopération industrielle et commerciale. Celui-ci prévoit une optimisation de l'articulation des activités des deux groupes fondée sur :

- le non-rétablissement de Thales à titre direct ou indirect, après la réalisation de l'opération, dans l'une des quelques activités exercées par les sociétés TNF (fusion au 1^{er} janvier 2013), Armaris et MO PA2 ;
- le libre exercice par les filiales françaises ou étrangères de Thales des activités non couvertes par l'engagement de non-rétablissement ;
- une coopération technique et industrielle fondée sur la spécialisation des activités de chaque société afin d'optimiser les investissements de chacune et de faire bénéficier chaque partie au contrat des ressources technologiques de l'autre ;

• la liberté commerciale du groupe ;

• une coopération dans le domaine des achats et des ressources humaines.

Des règles de coopération spécifiques ont par ailleurs été convenues entre les deux sociétés dans certains domaines techniques particuliers. Ces règles sont fondées sur le constat que le groupe et Thales ont des compétences complémentaires. Elles se traduisent par la notion de spécialisation correspondant à l'exercice par l'une des deux sociétés d'une activité de conception et de réalisation dans un domaine.

Pour ce qui concerne le volet commercial de l'accord, le groupe conserve une politique commerciale autonome et un libre accès aux appels d'offres internationaux.

Outre les volets technique et commercial, l'accord prévoit également une coopération dans le domaine des achats pour lesquels un principe de préférence à conditions égales dans le cadre de mises en concurrence est prévu pour la fourniture de biens ou de services entre les parties à l'accord.

L'accord de coopération industrielle et commerciale est conclu pour une durée de 7 ans, reconductible tacitement par périodes de 5 ans.

V.2.5. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes, avantages en nature et charges patronales versés aux membres du Comité exécutif au cours des exercices des le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 sont les suivants :

	2017	2016
Rémunérations fixes	2,3	2,9
Rémunérations variables	1,1	1,3
Avantages en nature et autres	0,1	0,6
Charges patronales	1,4	1,8
TOTAL	4,9	6,6
Personnes concernées	9	11

V.3. Engagements hors bilan

V.3.1. Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, le groupe donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures.

Il s'agit essentiellement :

- de garanties de restitution d'avances ou d'acomptes couvrant la période du versement de l'acompte jusqu'à livraison;
- de garanties de bonne fin concernant la bonne exécution du contrat jusqu'à l'expiration de la période de garantie.

	31/12/2017	31/12/2016
Garanties de restitution d'acomptes ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾	341,3	332,8
Garanties de bonne fin ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾	244,9	329,4
Garanties de dispenses de retenue de garantie	24,6	18,9
Autres garanties données ⁽⁹⁾	41,8	12,9
ENGAGEMENTS DONNÉS	652,6	694,0

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu en Inde, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 35,0 millions d'euros.
- (2) Au titre de contrats pour la fourniture d'équipements à la marine indienne, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 167 millions d'euros.
- (3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par le groupe au Brésil, celui-ci doit faire émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant total maximal de 651,0 millions d'euros, approuvé par le Conseil d'administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter le montant des révisions de prix payées par le client au groupe au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2017, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 126,8 millions d'euros.
- (4) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par la société Itaguaí Construções Navais SA (ci-après la « société ICN »), le groupe, en sa qualité d'actionnaire de la société ICN, doit faire émettre par ses banques en faveur du client de la société ICN les garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution sollicitées par ce dernier, à hauteur de 41 % des engagements souscrits par la société ICN aux termes des contrats précités, soit pour un montant maximal de 107,2 millions d'euros, approuvé par le Conseil d'administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter 41 % du montant des révisions de prix payées par le client à la société ICN au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2017, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 17,3 millions d'euros.
- (5) En complément de la garantie de l'État accordé à Sofranter sur le contrat principal Pakistan et dans le cadre de la signature de l'avenant n° 20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anaérobiques n° 2 et n° 3, le groupe a été amené à garantir Sofranter à hauteur de 9,8 millions d'euros.
- (6) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec l'Égypte, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avance et de bonne exécution pour un montant de 106,7 millions d'euros.
- (7) Dans le cadre de contrats de vente conclus avec le Royaume d'Arabie saoudite, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avance et de bonne exécution pour un montant de 11,6 millions d'euros.
- (8) Dans le cadre de l'arrêt technique majeur du porte-avions *Charles de Gaulle*, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de remboursement d'avance pour un montant de 40,2 millions d'euros.
- (9) Dans le cadre de l'offre réservée aux salariés d'actions de Naval Group, un fonds commun de placement (FCPE) Actions a été créé. Afin de garantir la liquidité de ce fonds, conformément aux règles du Code monétaire et financier, le groupe a signé une convention de crédit renouvelable et un protocole de liquidité avec un établissement financier et, à ce titre, a mis en place un gage au travers du nantissement de comptes à terme à hauteur de 29 millions d'euros. Conformément à la note 1.3.15, ces comptes à terme ont été classés en actifs financiers non courants.

L'échéancier au 31 décembre 2017 est le suivant :

	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Garanties de restitution d'acomptes	201,2	140,1	–
Garanties de bonne fin	101,5	119,0	24,4
Garanties de dispenses de retenue de garantie	24,6	–	–
Autres garanties données	1,5	37,7	2,6
ENGAGEMENTS DONNÉS	328,8	296,8	27,0

	31/12/2017	31/12/2016
Garanties de restitution d'acomptes	94,5	115,1
Garanties de bonne fin	98,3	109,7
Garanties de dispenses de retenue de garantie	1,8	1,4
Autres garanties reçues	27,2	26,7
ENGAGEMENTS REÇUS	221,8	252,9

L'échéancier au 31 décembre 2017 est le suivant :

	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Garanties de restitution d'acomptes	22,4	14,5	57,6
Garanties de bonne fin	31,8	32,0	34,5
Garanties de dispenses de retenue de garantie	1,7	0,1	–
Autres garanties reçues	2,3	24,9	–
ENGAGEMENTS REÇUS	58,2	71,5	92,1

Engagements au titre des locations immobilières/mobilières, des COT et des AOT

Les redevances de COT (conventions d'occupation temporaire) et d'AOT (autorisations d'occupation temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2017 est le suivant :

	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Redevances	15,1	3,9	10,6	0,6
Locations immobilières	87,1	15,4	52,0	19,7
Locations mobilières	15,1	8,3	6,6	0,2
TOTAL	117,3	27,6	69,2	20,5

V.3.2. Autres engagements

Engagements donnés

Au 31 décembre 2017, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 82,6 millions d'euros (48,4 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Naval Group (ex-DCNS) s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire *via* des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies (ex-DCNS Energies). L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros.

Engagements reçus

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

V.4. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Conseil d'administration du 28 février 2018

Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

I. PRÉSENTATION DU GROUPE ET SITUATION DE NAVAL GROUP DURANT L'EXERCICE (1)

I.1. PRÉSENTATION DE NAVAL GROUP

I.1.1. Actionnariat et gouvernance

Naval Group (la « Société ») est une société anonyme de droit français dont le capital est détenu, au 31 décembre 2017, à hauteur de 62,25 % par l'État, de 35 % par la société Thales, de 1,80 % par les collaborateurs et anciens collaborateurs de la Société et de ses filiales via le Fonds commun de placement d'entreprise actions DCNS (FCPE Actions DCNS Compartiments 2008 et 2014) et de 0,95 % par la société Naval Group Actionnariat (autocontrôle).

Dans le cadre de l'ORS 2, l'État a attribué, le 2 décembre 2017, 132 170 actions gratuites Naval Group aux personnels et anciens personnels de la Société et de ses filiales éligibles à cette attribution conformément à l'article 5 de l'arrêté du 10 février 2014. Ces actions ont été apportées par ces bénéficiaires, le 2 décembre 2017, au compartiment « Actions DCNS 2014 » du FCPE Actions DCNS.

Au titre de l'année 2017, 41 149 actions propres ont été rachetées par la société Naval Group Actionnariat (détenue à 100 % par le groupe) dans le cadre de la garantie de rachat d'actions aux salariés accordée à ces derniers : 24 100 actions au titre du compartiment 2008 du FCPE Actions DCNS (ORS 1) et 17 049 actions au titre du compartiment 2014 du FCPE Actions DCNS (ORS 2).

Au 31 décembre 2017, le groupe possède ainsi 532 247 actions propres au titre des deux opérations.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration de la Société sont prévues à la fois par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes, les dispositions de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 (ci-après l'« Ordonnance »), les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public (ci-après « loi de Démocratisation ») pour ce qui concerne l'élection et le statut des administrateurs représentant les salariés, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Gouvernance

La gouvernance d'entreprise désigne le système formé par l'ensemble des règles, des comportements et des institutions qui déterminent la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. La gouvernance de Naval Group

s'organise autour d'un Comité exécutif de neuf membres dont le Président-Directeur général. Les autres membres sont les suivants : directeur général adjoint Finance, Juridique et Achats, directeur général adjoint Développement, directrice des Services, directeur des Programmes, Secrétaire général, directeur de l'Industrie, directeur du Commerce international et directeur du Programme *Australian Future Submarine* (AFS).

Direction générale

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration de la Société le 2 juin 2003, le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la Société et porte en conséquence le titre de Président-Directeur général.

Le Président-Directeur général préside un Comité exécutif qui se réunit de manière hebdomadaire. Le Comité exécutif définit les objectifs du groupe et statue sur tous les sujets ayant un impact majeur sur la stratégie, le fonctionnement et les activités commerciales et opérationnelles du groupe.

Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère sur les grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques concernant l'activité de la Société. Il est garant des intérêts de ses principales parties prenantes que sont les actionnaires, les collaborateurs et les clients.

Il a été renouvelé le 19 décembre 2014 et est composé de 18 membres.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance, l'État désigne un représentant au Conseil d'administration de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de l'Ordonnance, les représentants des salariés représentent le tiers des membres du Conseil d'administration. Ils sont donc au nombre de six. Ils demeurent élus par les salariés dans les conditions fixées par le chapitre II du titre II de la loi de Démocratisation conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Ordonnance.

L'Assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie le 19 décembre 2014 a décidé de nommer 11 administrateurs, parmi lesquels cinq sur proposition de l'actionnaire État et trois sur propositions de l'actionnaire Thales.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

(1) OCDE.

L'État est représenté en qualité d'administrateur par :

• M. Jack Azoulay qui a été nommé représentant de l'État au Conseil d'administration de la Société le 16 septembre 2016 par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances.

Les 11 administrateurs désignés par l'Assemblée générale des actionnaires sont :

- M. Hervé Guillou;
- Mme Sophie Mantel, nommée sur proposition de l'État;
- Mme Sandra Lëgumina, nommée sur proposition de l'État;
- M. Jacques Hardeley, nommé sur proposition de l'État;
- M. Bertrand Le Meur, nommé sur proposition de l'État;
- M. Bernard Rétat, nommé sur proposition de l'État;
- M. Patrice Caine, nommé sur proposition de Thales;
- Mme Nathalie Ravilly, nommée sur proposition de Thales;
- M. Pascal Bouchiat, nommé sur proposition de Thales;
- Mme Gabrielle Gauthey;
- M. Luc Rémont.

Les six administrateurs élus en qualité de représentants des salariés sont :

- Mme Isabelle Roué;
- M. Jacques André;
- M. Joël Ricaud;
- M. Thierry Barbarin;
- M. Laurent Chagnas;
- M. Gilles Rapale.

Le secrétariat du Conseil d'administration était exercé par le Secrétaire général de Naval Group, M. Jean-Yves Battesti jusqu'au 21 juillet 2017. Mme Corinne Suné a été nommée en qualité de nouvelle secrétaire du Conseil, en remplacement de M. Jean-Yves Battesti, par décision du Conseil du 21 juillet 2017.

I.1.2. Activités

Naval Group est le leader européen du naval de défense et un acteur majeur dans les énergies marines renouvelables.

Héritier des arsenaux de Richelieu et de Colbert, le groupe est une entreprise de très haute technologie et compte parmi les rares leaders mondiaux des systèmes navals de défense qui maîtrisent l'ensemble de la chaîne de réalisation des programmes complexes.

Activités du groupe

Naval Group est un groupe industriel de tout premier plan dont les équipes conçoivent, réalisent et assurent la maintenance et la modernisation des sous-marins et des navires de surface ainsi que les systèmes et infrastructures associés. Fort de ses compétences et savoir-faire, le groupe fournit également des services pour les bases et chantiers navals de ses clients. Naval Group développe ainsi des solutions de haute technologie pour sécuriser durablement les océans contre toute nature de menaces.

Naval Group couvre la totalité du spectre d'armement naval, du patrouilleur de haute mer aux sous-marins conventionnels, en passant par les sous-marins côtiers, corvettes, frégates, destroyers et porte-avions.

En complément des opérations d'entretien et de réparations destinées à maintenir dans le temps les performances des navires, le groupe réalise des programmes de modernisation majeure et d'extension de vie des bâtiments. Il est ainsi en mesure de s'engager globalement sur la disponibilité opérationnelle d'une flotte.

Le groupe propose ses produits et services partout dans le monde grâce à ses savoir-faire, ses moyens industriels uniques et sa capacité à nouer des partenariats stratégiques locaux.

Enfin, le groupe, à travers sa nouvelle filiale Naval Energies, propose un large panel de solutions dans les énergies marines renouvelables : énergie hydrolienne qui utilise l'énergie cinétique des courants marins, énergie thermique des mers (ETM) et énergie éolienne en mer via les flotteurs semi-submersibles.

Savoir-faire du groupe

Le groupe capitalise un savoir-faire exceptionnel selon cinq axes majeurs :

- sa maîtrise de grands programmes très complexes;
- son expertise technique des systèmes navals;
- le développement et l'intégration des systèmes de combat navals antiaériens, de surface ou sous-marins, qui représentent une part significative de la valeur ajoutée d'un bâtiment armé moderne;
- son rôle d'intégrateur et de soutien des bâtiments nucléaires, tant pour l'intégration dans les navires des appareils propulseurs nucléaires et des armes que pour le suivi en service, la maintenance et la gestion des infrastructures;
- son innovation dans le secteur des énergies marines renouvelables.

Produits à haute technologie

L'une des grandes forces de Naval Group est sa capacité à mettre sur le marché des produits innovants parmi les plus complexes au monde, comme les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins type Le Terrible. Toutes les études menées sur ce sujet montrent qu'un objet industriel de cette nature est un des plus complexes au monde, aucun autre produit ne nécessitant la maîtrise d'autant de domaines technologiques associés à la gestion d'une multiplicité d'acteurs et d'entreprises sous-traitantes au nombre de 4 000.

Depuis sa création, le groupe s'est fixé comme objectif principal de proposer des produits à haute technologie :

- 1624 : naissance des Flottes du Levant et du Ponant;
- 1858 : mise sur cale de *La Gloire*, première frégate cuirassée et à vapeur du monde;
- 1899 : lancement du *Nerval*, ancêtre des sous-marins modernes;
- 1967 : lancement du *Redoutable*, premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins;
- 1980 : conception de la frégate furtive *La Fayette*, dont le nouveau design va inspirer toutes les marines du monde;

- 2000 : admission en service du porte-avions *Charles de Gaulle* ;
- 2006 : livraison du premier bâtiment de projection et de commandement (BPC) de type Mistral, nouveau concept de navire permettant d'assurer un large éventail de missions civiles, militaires et humanitaires ;
- 2007 : découpe de la première tôle de la frégate *Aquitaine* ;
- 2008 : lancement du SNLE *Le Terrible* équipé des missiles nucléaires M51 ;
- 2011 : l'OPV *L'Adroit*, patrouilleur hauturier destiné à des missions de sauvegarde maritime, est mis à la disposition de la Marine française ;
- 2012 : livraison du BPC *Dixmude* à la Marine française ;
- 2013 : la frégate multi-missions FREMM *Aquitaine* réussit le premier tir Aster ;
- 2014 : livraison de la FREMM *Mohammed VI* à la marine marocaine ;
- 2015 : livraison de la FREMM *Tahya Mizr* à la marine égyptienne ; la FREMM *Aquitaine* réussit le premier tir d'un missile de croisière naval ;
- 2016 : l'hydrolienne sous-marine d'OpenHydro, filiale de Naval Energies, fournit ses premiers kW sur le réseau électrique canadien ;
- 2016 : Naval Group est sélectionné par le gouvernement australien pour le renouvellement de sa flotte de sous-marins.

Produits spécifiques

En réponse aux besoins spécifiques de ses clients et prospects, le groupe propose ainsi :

- des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, qui assurent la permanence à la mer de la France sans discontinuité depuis 50 ans ;
- des sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda, destinés à fournir à la Marine nationale un outil de défense à la pointe de la technologie ;
- des sous-marins conventionnels de la gamme Scorpène®, dont 14 exemplaires ont déjà été commercialisés dans le monde (Chili, Malaisie, Inde, Brésil) ;
- des systèmes navals de surface tels que le porte-avions *Charles de Gaulle*, des frégates multi-missions FREMM, des porte-hélicoptères BPC de type Mistral, la gamme Gowind®, sans compter les futurs systèmes de guerre des mines ou encore les drones ;
- des services incluant la réalisation d'infrastructures de production et d'entretien des navires, la maintenance avec garantie de disponibilité, la modernisation et le soutien des navires armés ;
- des armes sous-marines comme les torpilles légères MU90, les torpilles lourdes F21 et les systèmes de protection anti-torpilles Contralto® ;
- des simulateurs destinés à la formation et l'entraînement des équipages des marines ;
- des centrales d'énergies marines renouvelables clés en main destinées au marché français et à l'exportation.

I.1.3. Organisation

Naval Group a mis en place sa nouvelle organisation en janvier 2015 afin de répondre à ses priorités stratégiques, dont les grandes lignes directrices sont les suivantes :

- mener à bien le développement international du groupe et développer le carnet de commandes du groupe hors de France ;
- placer la culture économique et financière au cœur du fonctionnement de l'entreprise ;
- assurer la cohérence et l'efficacité de l'action des bureaux d'études, des équipes de production et de la *supply chain* ;
- assurer la performance calendaire, économique et technique et le respect des engagements pour la réalisation des bâtiments de surface et des sous-marins ;
- développer l'activité de maintien en condition opérationnelle des navires de la Marine nationale et renforcer les partenariats avec plus de 50 marines à travers le monde ;
- poursuivre et focaliser le développement des énergies et des infrastructures marines ;
- piloter l'amélioration de la performance et l'efficacité ;
- préparer l'avenir du groupe en pilotant la stratégie, les partenariats et l'innovation.

I.2. SITUATION DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2017

I.2.1. Examen des comptes et faits significatifs de la période

Les présents comptes consolidés de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 février 2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte qui se tiendra en mars 2018.

L'exercice 2017 a été principalement marqué par les événements majeurs suivants :

- le ministère de la Défense a notifié à Naval Group le marché du développement et la réalisation d'une frégate de taille intermédiaire (FTI) ;
- Naval Group rencontre des retards dans l'exécution du programme d'infrastructures portuaires permettant l'accueil des futurs sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda. Ces difficultés opérationnelles ont eu un impact négatif sur le compte de résultat de l'exercice 2017 ;
- par ailleurs, les marges à terminaison des programmes de naval de défense sont globalement stables ou en amélioration par rapport à l'exercice précédent ;
- face à des difficultés opérationnelles rencontrées au deuxième semestre 2017 et à un marché global dont le développement à court terme est moindre qu'anticipé, Naval Energies, détenu

majoritairement par Naval Group, a dû élaborer une nouvelle stratégie ayant pour conséquence la révision à la baisse de la valeur des actifs Naval Energies dans les comptes de Naval Group. Le montant de la charge de dépréciation correspondante au 31 décembre 2017 s'élève à (109,2) millions d'euros.

I.2.2. Résultats de Naval Group et situation financière

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 3,7 milliards d'euros pour l'exercice 2017, en hausse de 15,9 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2016.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international représente 35,5 %.

Carnet de commandes

Les prises de commandes enregistrées au cours de l'exercice se sont élevées à 4 milliards d'euros, avec un book-to-bill à 1,1.

Au 31 décembre 2017, le carnet de commandes du groupe s'élève à 11,9 milliards d'euros.

Résultats

Le résultat opérationnel avant amortissement des écarts d'évaluation s'affiche à 243,4 millions d'euros (6,6 % du chiffre d'affaires), à comparer à 80,1 millions d'euros (2,5 % du chiffre d'affaires) en 2016. Le résultat opérationnel après résultat net des sociétés mises en équivalence est de 165,9 millions d'euros ; il était de 87,2 millions d'euros en 2016.

Le résultat financier s'élève à un profit de 8,9 millions d'euros, à comparer à 29,4 millions d'euros en 2016.

La charge d'impôt consolidé s'élève à 142,8 millions d'euros.

L'impôt courant de 130,1 millions d'euros comprend une contribution exceptionnelle (surtaxe) s'élevant à 28,0 millions d'euros.

La variation d'impôt différé (charge) de 12,7 millions d'euros comprend une charge de 7,6 millions d'euros correspondant à l'anticipation de la baisse du taux d'impôt courant sur l'ensemble du stock d'impôt différé du groupe (au 31 décembre 2016, la variation d'impôt différé comprenait une charge de 5,9 millions d'euros correspondant à l'anticipation de la baisse du taux d'impôt courant sur les provisions actuelles).

L'amortissement des écarts d'évaluation s'élève à 0,7 million d'euros.

Le résultat net de l'exercice s'établit ainsi à 32,0 millions d'euros.

Situation financière et évolution de la trésorerie

	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placements non courants	92,0	203,8
Titres de placements courants	231,0	220,6
Trésorerie nette	2 475,2	2 301,9
TOTAL	2 798,2	2 726,3

La trésorerie gérée est composée de la trésorerie en banque et de l'ensemble des titres de placement, qu'ils soient comptabilisés dans les équivalents de trésorerie ou en autres actifs financiers courants et non courants, diminués des concours bancaires.

I.2.3. Activités de Naval Group

Activités industrielle et commerciale

Naval Group est un acteur majeur européen du naval de défense. Grâce aux savoir-faire de ses équipes et à ses moyens industriels exceptionnels, Naval Group conçoit, réalise et assure l'entretien des systèmes navals de défense. Pour répondre aux besoins de ses clients internationaux, Naval Group met en place des partenariats stratégiques. Ainsi, le groupe associe durablement ses partenaires industriels locaux à tous ses programmes et accompagne ses clients dans leur développement technologique. Naval Group effectue des transferts de technologie sur des produits de dernière génération, et en parallèle ses équipes travaillent sur les futures générations de produits.

Activité industrielle

L'année 2017 est la deuxième année de fonctionnement en périmètre constitué de la direction de l'Industrie (DIN). La direction de l'Ingénierie transverse (MIT), structure créée en 2016, a trouvé en 2017 son périmètre et son organisation définitifs. En fin d'année, la direction de l'Excellence opérationnelle (DEO), issue de la réorganisation de la direction des Ressources humaines et des Opérations (DHO), a rejoint la direction de l'Industrie. La répartition et l'organisation définitives de ses activités seront annoncées au cours du premier semestre 2018.

La DIN s'est employée au cours de l'année à poursuivre de manière aussi volontariste que possible, la mise en œuvre des actions de progrès entreprises au cours de l'année précédente sur tous les axes concernés :

- les différents chantiers internes entrepris sur le plan des compétences, méthodes et outils se sont poursuivis. Le renforcement du management, et les apports de méthodologie se sont poursuivis pour améliorer le pilotage des *Work Packages*. La mise en place des rituels annuels, plan

industriel et commercial (PIC) et plan directeur de production (PDP), permet de consolider le pilotage du plan de charge et des moyens industriels ;

- au niveau groupe, la DIN a porté la contribution des métiers à la refonte des outils informatiques du groupe concernant la conception et production des produits (cycle de vie des produits, gestion de production assistée par ordinateur et *supply chain*) ;
- la transformation et la modernisation de l'outil industriel se poursuivent. Le plan machine est en cours de réalisation sur les sites équipementiers. Des plans directeurs industriels de site sont définis sur tous les sites. La mise en œuvre du plan de réaménagement du site d'Angoulême-Ruelle a débuté avec l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du CID, la finalisation des schémas des premiers ateliers dédiés et l'achat des premières machines. Un plan de transformation de l'atelier Coque Structure à Cherbourg (« Legris ») a été lancé. La réduction des effectifs supports et soutien a été exécutée conformément aux accords pris au niveau groupe.

Le projet CMMI, lancé en fin d'année 2016, a permis en 2017 d'assurer la poursuite et la pérennisation de la dynamique de transformation engagée sur les pratiques de management de programme. L'amélioration en profondeur de la maturité et des pratiques des chefs de projets est déjà observable sur certains périmètres. L'avancement de ces travaux permettra à terme d'en obtenir la reconnaissance par un organisme certificateur. La direction Systèmes de mission et de combat (SMC), précurseur en la matière, a obtenu en fin d'année sa certification CMMI niveau 2.

Par ailleurs, l'état d'avancement de ce projet permet d'envisager avec confiance l'entrée en vigueur de la nouvelle norme financière IFRS 15, qui lie étroitement la qualité du pilotage financier de l'entreprise à la qualité du pilotage de ses programmes.

Les signaux encourageants observés en 2016 se sont confirmés : le suivi et l'anticipation de la charge sont en amélioration, les budgets industriels sont mieux maîtrisés et les barèmes et les coûts ont été globalement tenus sur les principaux programmes. Des instances de pilotage renforcées et intégrées ont été mises en place avec les principaux partenaires concernés afin de sécuriser les plannings de nos programmes. Elles ont permis en particulier de livrer la première Gowind® 37 mois seulement après la notification du contrat mais n'ont pas été assez efficaces pour sécuriser définitivement le planning de livraison des sous-marins Barracuda. L'effort sera poursuivi et amplifié en 2018 avec notamment la mise en place à Cherbourg d'un plateau industriel intégré entre les équipes de Naval Group et les équipes de TechnicAtome.

Cependant, les efforts à faire pour atteindre sur tout le périmètre et ancrer définitivement une vraie maturité des nouvelles pratiques de gestion de programmes au cours des années à venir ne doivent pas être sous-estimés.

Activité programmes

Activité Sous-marins

L'activité commerciale a été marquée par :

- la commande en juin 2017 des composants critiques des sous-marins 5 et 6 du programme Barracuda (avenant 16), actant également le report de la commande du sous-marin 5 à mi-2018 au plus tard (la commande du sous-marin 6 restant prévue à mi-2019) ;
- la mise en vigueur d'avenants significatifs sur le programme brésilien PROSUB prévoyant notamment :
 - la contractualisation du nouveau planning de référence industriel du 31 juillet 2015,
 - la simplification de certains mécanismes contractuels,
 - la notification d'un complément d'assistance technique sur les activités SNBR (sous-marin nucléaire brésilien) et shipyard du programme, et
 - le financement de coûts additionnels consécutifs au décalage global du programme.

Au-delà de ces prises de commandes, l'année 2017 a été marquée sur le plan commercial par la négociation avec la DGA de l'avenant 17 du programme Barracuda (traitement des obsolescences des sous-marins 4 à 6 et complément logistique) dont la notification est attendue en 2018.

À noter également, début 2017, la décision de la Norvège d'interrompre le processus d'appel d'offres en cours pour le remplacement de leur flotte sous-marine, les Norvégiens ayant décidé de négocier en gré à gré un contrat d'État à État couvrant l'acquisition simultanée par les États allemand et norvégien de sous-marins et de missiles de croisière identiques.

L'activité de Naval Group dans la réalisation industrielle des sous-marins au titre des contrats en cours a été marquée par les événements suivants :

Sous-marins Barracuda

À Cherbourg, quatre sous-marins (*Suffren*, *Duguay-Trouin*, *Tourville* et *De Grasse*) sont en cours de réalisation à différents stades :

- l'été 2017 a marqué la fin d'intégration de l'ensemble des équipements du *Suffren* (SM1). Vont démarrer les mises en service et les essais des installations du *Suffren* jusqu'à la fin 2018 ;
- en parallèle, les premiers tronçons du *Duguay-Trouin* (SM2) ont été assemblés et l'intégration du sous-marin a démarré dans le même hall que le *Suffren*.

À Nantes-Indret, quatre modules chaufferie et quatre appareils propulsifs sont en cours. En 2018, sera mené de front la fabrication, à différents stades, des numéros 3, 4, 5 et 6 de la série sur le site tout en achevant les chaufferies et appareils propulsifs 1 et 2 à Cherbourg.

Sous-marins PROSUB pour la marine brésilienne

SBR (conception et réalisation en transfert de technologie de quatre Scorpène®) :

- l'année 2017 a été marquée par la livraison des spécifications de mise en route et essais par Naval Group SA à sa filiale ICN en charge de la construction des sous-marins au Brésil, ainsi que par une forte accélération des livraisons des *Material Packages* ;
- l'assemblage et l'intégration des sous-marins SBR se sont poursuivis chez ICN tout au long de l'année. Le premier Scorpène® brésilien (*Riachuelo*) est en phase d'*outfitting* (armement). Les différents tronçons de coque seront entièrement soudés au premier semestre 2018, pour un embarquement des batteries prévu en fin d'année.

SNBR (assistance pour la conception de la partie non nucléaire du premier sous-marin à propulsion nucléaire brésilien) :

- la clôture de la phase de conception a été réalisée en janvier 2017. Des discussions sont en cours avec la marine brésilienne pour étudier un lancement progressif des phases suivantes.

Sous-marins Scorpène® P75 au profit de la marine indienne

Le 14 décembre, la marine indienne a admis au service actif le sous-marin *Kalvari*. Ce dernier est le premier des six sous-marins Scorpène® totalement construit par le chantier naval indien Mazagon Dock Shipyard Limited (MDL) dans le cadre d'un transfert de technologie avec Naval Group qui se poursuit depuis plusieurs années.

Le deuxième sous-marin, le *Khanderi*, a été mis à flot le 13 janvier 2017 et réalise actuellement des essais à quai et en mer.

Programme SNLE 3G

Les études d'avant-projet détaillé de la troisième génération de sous-marin nucléaire lanceur d'engins ont débuté depuis le début de l'année 2017, en cotraitance avec TechnicAtome. Les études technologiques permettant de sécuriser les innovations du programme, débutées il y a plusieurs années déjà, se poursuivent également. Ces travaux impliquent l'ensemble des sites français de Naval Group ainsi que de nombreux partenaires industriels et contribuent à la montée en puissance progressive des équipes qui vont assurer le développement et la réalisation des futurs SNLE.

Australian Future Submarine (AFS)

L'année 2017 a été marquée par la fin de la réalisation des études d'analyse fonctionnelle du sous-marin, en France et en Australie, en collaboration entre Naval Group, Lockheed Martin Australia, intégrateur du système de combat, et le *Commonwealth of Australia*, et par le lancement des études de faisabilité.

La prospection de sociétés australiennes capables de fournir des équipements et des matériels pour construire les sous-marins s'est poursuivie en 2017, avec le début des phases de qualification de fournisseurs australiens.

L'avant-projet sommaire et la spécification fonctionnelle du chantier qui accueillera la construction des 12 sous-marins en

Australie ont été livrés en fin d'année 2017 sous le pilotage de Naval Group avec la collaboration de sa filiale australienne.

En parallèle avec le début des études de conception du sous-marin, un bâtiment permettant d'accueillir une délégation de l'équipe de programme du Commonwealth, une partie de l'équipe de programme de Naval Group et des représentants de Lockheed Martin Australia, a été construit sur le site cherbourgeois de Naval Group. Il a été inauguré le 9 juillet 2017 par le Premier ministre d'Australie, Malcolm Turnbull en présence de la ministre des Armées, Florence Parly. Environ 25 familles australiennes ont emménagé à Cherbourg depuis septembre 2017.

Naval Group Australia a vu ses effectifs multipliés par 5 en 2017, de nombreux ingénieurs et techniciens ont été embauchés notamment dans le domaine des achats pour développer la part d'équipements fabriqués en Australie, et dans les domaines de l'architecture navale et des technologies sous-marines pour créer le noyau de l'ingénierie de maintenance des futurs sous-marins.

Ces prestations ont été réalisées dans le cadre du contrat *Design and Mobilisation Contract*, signé en 2016. Ce contrat a fait l'objet de deux avenants en 2017, l'un pour contractualiser la réalisation de la phase d'analyse fonctionnelle, le second pour le lancement des études de faisabilité.

Fin 2017, Naval Group Australia a signé avec le Commonwealth son premier contrat, portant sur la réalisation de l'avant-projet détaillé des infrastructures de construction des sous-marins.

Activité Bâtiments de surface

L'activité commerciale a été marquée par :

- la notification en avril 2017 du marché pour le développement et la réalisation d'une frégate de taille intermédiaire (FTI) destinées à la Marine nationale. Naval Group propose une déclinaison française de sa nouvelle frégate Belharra® qui renouvelle le segment des frégates de 4 000 tonnes fortement armées. Dans le cadre de ce marché, la Direction générale de l'armement (DGA) a affirmé en 2017 la première tranche du marché correspondant au développement de la FTI et à la réalisation de la première des cinq frégates qui doit être livrée en 2023 pour une entrée en service actif en 2025 ;
- l'avenant 17 FREMM France prévoyant des évolutions capacitaires pour les frégates de cette classe.

L'activité industrielle a été soutenue, marquée notamment par les réalisations suivantes :

FREMM OCCAR

L'avancement des frégates destinées à la Marine nationale est conforme au planning de réalisation avec l'admission au service actif de la FREMM *Languedoc* en juillet 2017, la livraison de la FREMM *Auvergne* en avril 2017, la réalisation des essais en mer de la FREMM *Bretagne* au dernier trimestre 2017 après son premier appareillage en octobre 2017, l'assemblage de la FREMM *Normandie* au sein de la forme de Lorient avec un objectif de mise à flot définitive en février 2018. Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis sur la FREMM *Alsace* qui sera l'une des deux FREMM avec la FREMM *Lorraine* équipées de capacités antiaériennes renforcées, dont les livraisons sont prévues d'ici 2022.

Gowind® Égypte

Le 22 septembre 2017, Naval Group a livré sa première corvette Gowind® 2500 à la marine égyptienne. Les travaux de construction en Égypte se sont par ailleurs poursuivis au sein du chantier naval Alexandria Shipyard en charge de la construction des trois autres corvettes.

Ce navire, déjà commandé à 10 exemplaires à ce jour, vient compléter la gamme étendue de navires et sous-marins du groupe.

Gowind® Malaisie

Le 24 août 2017 s'est tenue à Lumut, dans le chantier de notre partenaire Boustead Naval Shipyard, la cérémonie de baptême et de mise à flot de la première corvette Gowind® Malaisie.

Activité Services

En 2017, l'activité a été marquée, en France, par la signature d'un marché portant sur la rénovation des frégates du type La Fayette (FLF) et par la contractualisation du soutien logistique intégré (SLI) de la frégate de taille intermédiaire (FTI) intégré au contrat de réalisation, à l'international, par la prise de commande des rechanges système de combat des Scorpène® indiens.

Du point de vue opérationnel, l'activité a été particulièrement intense aussi bien en France qu'à l'international.

Sur la France :

- entrée au bassin du porte-avions *Charles de Gaulle* marquant le début de la phase de réalisation du programme de rénovation et maintien en condition opérationnelle du porte-avions *Charles de Gaulle* dans le cadre de son arrêt technique majeur n° 2;
- fin de l'indisponibilité périodique pour entretien et réparation (IPER) du sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) l'*Améthyste*;
- instruction du dossier de prolongation de vie du SNA *Rubis*;
- poursuite de l'adaptation des infrastructures Toulon Missiessy pour l'accueil des SNA type Barracuda;
- poursuite de la réalisation de l'IPER-adaptation pour les missiles M51 (IA M51) des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) avec *Le Téméraire*;
- montée en puissance des activités de maintenance FREMM, avec en 2017, quatre navires en service à Brest et Toulon;
- conduite d'arrêts techniques divers dans le cadre des contrats de MCO;
- déploiement de services de maintien en condition de sécurité (MCS) sur les différents types de navires.

À l'international, la direction Services poursuit son développement :

- en Malaisie, au sein de la JV BDNC, la première indisponibilité périodique pour entretien et réparations (IPER) du sous-marin *Tunku Abdul Rahman* (premier des deux sous-marins Scorpène® 2000), livré en 2009, s'est poursuivie en 2017 sur la base de Kota Kinabalu avec la mise à l'eau du navire fin 2017 et une remise à disposition de la *Royal Malaysian Navy* prévue début 2018;

- en Arabie saoudite, l'année a été marquée par une très forte activité avec le déroulement d'un nombre soutenu d'arrêts techniques dans le cadre de l'exécution des contrats LEX (*Life Extension* des frégates Sawari 1) et E-RAV (travaux de rénovation sur les frégates Sawari 2);

- au Maroc, l'arrêt technique de la FREMM marocaine *Mohammad VI* s'est déroulé avec succès avec un fin de mise à disposition en février 2018;

- en Égypte, le groupe assure le maintien en condition opérationnelle de la FREMM *Tahya Mizr*, mais aussi des bâtiments de projection et de commandement (BPC) *Gamal Abdel Nasser* et *Anwar El Sadat*;

- enfin à Singapour, l'année a été marquée par la réalisation de l'extension de la barrière de protection portuaire de la base navale de Changi, une augmentation significative des interventions techniques au profit des bâtiments de la Marine nationale en escale dans la région et l'initialisation de l'activité centrale d'achat au profit du groupe.

Activités de Naval Energies

Afin de se développer dans le secteur des énergies marines renouvelables, Naval Group a consacré fin 2016 une filiale dédiée, Naval Energies, avec trois partenaires : Bpifrance, TechnipFMC et BNP Paribas Développement. Cette société a pour vision d'être reconnue comme le leader mondial de son secteur en maîtrisant les éléments clés de la chaîne de valeur : conception, fabrication, déploiement et maintenance de systèmes ou de sous-systèmes, dans le respect de l'environnement, en mer comme sur les zones côtières. Son expertise trouve son fondement notamment dans les savoir-faire historiques de Naval Group, spécialiste de la production de systèmes complexes destinés au milieu marin.

Le développement de Naval Energies repose aujourd'hui sur trois technologies d'énergies marines renouvelables :

- les hydroliennes;
- les éoliennes flottantes;
- l'énergie thermique des mers.

Au cours de l'exercice 2017, le groupe a structuré ses processus de pilotage et d'organisation, de contrôle interne de gouvernance et renforcé les liens avec ses filiales OpenHydro en Irlande et Energia Marina (projet MERIC) au Chili dans le but de réaliser des synergies dans le cadre d'une organisation plus intégrée. Par ailleurs, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de management, le groupe a engagé une revue stratégique de ses activités suite au retour d'expérience des différents programmes précommerciaux et des actions commerciales en cours. Cette revue s'est traduite par l'adaptation des ressources au besoin du marché et au niveau de maturité technologique des différentes lignes de produits. Les principaux événements regroupés par technologie sont détaillés ci-dessous.

Ligne de produit hydrolien

Paimpol-Bréhat et Normandie Hydro

EDF et Naval Energies ont tiré les leçons du retour d'expérience de la construction, de l'immersion et des essais des hydroliennes OpenHydro sur le site expérimental de Paimpol-Bréhat. Ce retour d'expérience instructif conduit à clore cette phase importante de développement. En parallèle, le groupe EDF et Naval Energies poursuivent le projet de ferme pilote Normandie Hydro qui vise l'installation de sept hydroliennes en mer dans le raz Blanchard, un des sites les plus énergétiques et les plus prometteurs au monde.

Cape Sharp Tidal

Le retour d'expérience de Paimpol-Bréhat bénéficiera en particulier à la ferme expérimentale de la baie de Fundy (Canada), le projet Cape Sharp mené par Naval Energies en coopération avec Emera. Ces deux projets de démonstration technologique, menés sur des sites aux conditions environnementales très différentes mais complémentaires, permettent d'exploiter des données importantes pour optimiser la conception, la fiabilité et les performances des hydroliennes OpenHydro. Une hydrolienne sera remise à l'eau à l'été prochain au Canada.

Usine de Cherbourg

En juillet, Naval Energies et OpenHydro ont posé la première pierre de l'usine d'assemblage d'hydroliennes à Cherbourg dont l'entrée en service est prévue au premier semestre 2018. En capacité maximale dans sa configuration nominale, cette usine de 5500 m² aura une capacité de 25 turbines par an.

Ligne de produit éolienne flottante

En mars 2017, le Conseil régional de Bretagne a annoncé le renforcement de son partenariat avec le groupe autour de l'identification de sites en Atlantique susceptibles d'accueillir des fermes de grande capacité notamment dans le domaine éolien. Par ailleurs, Naval Energies a obtenu en juin 2017 la certification de son design de flotteur semi-submersible auprès de Bureau Veritas. Le groupe poursuit également le projet de ferme de démonstration de Groix Belle-Île pour Eolif.

Ligne de produit énergie thermique des mers (ETM)

À la fois systémier et sous-systèmeur, Naval Energies concentre ses efforts sur la finalisation du design des échangeurs thermiques (système central de production d'électricité). Naval Energies propose parallèlement des systèmes complets d'ETM à terre, en partenariat avec des sociétés qui pourraient y adjoindre des coproduits type climatisation par eau de mer par exemple. Par ailleurs, Naval Energies garde toujours en ligne de mire les ETM en mer qui restent cependant dépendants d'un important soutien public d'une part et de développements technologiques sur la conduite d'eau profonde d'autre part.

I.2.4. Activité en matière de recherche et développement (R&D)

En 2017, l'activité de R&D s'est concentrée sur l'accélération de nos projets R&D et en particulier les plus ambitieux, sur le renforcement du pilotage de la R&D ainsi que sur la structuration de la prospective. Les activités Énergies marines renouvelables (EMR) ont été transférées au sein de Naval Energies ; elles ne sont pas mentionnées dans ce rapport d'activité.

Le niveau de la R&D autofinancée s'est élevé à 90,7 millions d'euros, avec les axes principaux suivants :

- la montée en maturité des technologies requises par les programmes et les lignes de produit (en particulier FTI, Scorpène® Evolution, AFS) ;
- la compétitivité à moyen et long terme de nos produits « cœur de métier » (sous-marins, bâtiments de surface) et des technologies associées (y compris processus chantier et codes de calculs) ;
- le développement des activités de recherche et technologie (R&T) avec Naval Group Research.

Naval Group consacre environ 2,4 % de son chiffre d'affaires aux études R&D autofinancées, ce qui est moins que les chantiers navals européens. Ce ratio atteint 9 % si on y ajoute les contrats de R&D, la R&D subventionnée et la R&D incluse dans les programmes.

La R&D financée par la Direction générale de l'armement (DGA) à Naval Group a dépassé 2,7 % du budget des plans d'études amont.

La fin des développements des programmes FREMM et Barracuda, ainsi que la filialisation de l'activité EMR qui sort de *facto* du périmètre historique du crédit impôt recherche (CIR) de Naval Group sont compensées par la montée en puissance des programmes SNLE 3G, FTI et Australe. La définition du périmètre éligible au CIR Naval Group réalisée au second semestre 2017 sur les seules activités du naval de défense conduit à une valorisation 2017 en amélioration par rapport à la valeur de 2016. Par ailleurs, l'analyse plus complète menée au titre de 2017 a permis de mettre en évidence un montant significatif de CIR qui aurait dû être revendiqué au titre des exercices 2014, 2015 et 2016 et qui ont donc fait l'objet d'une déclaration rectificative au titre de l'année 2017. 60 % du CIR 2017 du naval de défense provient de la R&D autofinancée et des plans d'étude amont (PEA).

La programmation R&D sur le plan à moyen terme et le plan stratégique a, comme en 2015 et 2016, fait l'objet d'un travail de réflexion, d'échanges et d'arbitrages sans précédent avec la définition de 28 axes d'innovation majeurs qui reçoivent près de 70 % de l'effort. Ces axes couvrent des domaines très variés avec des produits, des composants (équipements, systèmes), des modélisations ou des procédés de fabrication innovants. En complément, la structuration de 19 axes

complémentaires a été faite pour porter des travaux de R&D sur des technologies produit-process importantes pour le cœur de métier de Naval Group.

La R&D est préservée et même renforcée sur les sujets qui le méritent, notamment au travers de travaux menés en partenariat.

La prospective a été fortement renforcée et structurée en 2017 avec l'initialisation de la construction de visions R&D long terme, l'engagement de l'élaboration d'un plan prospective et la poursuite d'études dans le cadre de l'*Innovation Booster* (booster d'idées avec la mise en place de trophées, boîtes à idées et *brainstormings*; booster de projets, en commençant par la fabrication additive).

Le Conseil scientifique de Naval Group a tenu deux séances de travail, la première en juin à Ollioules et la seconde en novembre au Technocampus Océan à Nantes. Les quatre groupes de travail lancés en 2016, réunissant des membres du Conseil scientifique et des collaborateurs de Naval Group, ont présenté leurs résultats au Conseil en juin et leurs recommandations au COMEX en novembre.

En matière de pilotage de la R&D, l'activité est pilotée en mode projet pour s'affranchir des coupures de fin d'année de la logique budgétaire annuelle et passer en logique de coût pluriannuel à terminaison qui seule permet de maîtriser les dérives, de travailler en *time-to-market* et de surveiller le retour sur investissement. Un accent plus spécifique a été mis sur la tenue des engagements en matière de délai, qualité et coût sur les projets de R&D, sur la structuration du processus lié à la R&D collaborative (notamment par la mise en place de gates) et sur les indicateurs de pilotage du processus.

L'exigence de montée en maturité par la R&D avant d'offrir, que ce soit sur l'aspect technologique (*Technology Readiness Level*) ou sur l'industrialisation en amont a été maintenue en lien avec les directions d'offres et les architectes. À cette fin, des revues innovation sont organisées avec les programmes afin de s'assurer que les innovations requises par les programmes et avant-projets sont bien au rendez-vous avec la maturité demandée. Ces revues sont également l'occasion de promouvoir, au profit de ces navires, de nouvelles innovations complémentaires développées dans le cadre de la R&D et susceptibles d'améliorer la compétitivité de ces navires.

Pour les navires de surface, les travaux de R&D réalisés par Naval Group en 2017 ont été principalement les suivants :

- définition d'un navire de référence Gowind® 2500, capitalisant sur le programme Égypte en cours, pour améliorer encore la compétitivité et l'attractivité du produit de référence et le placer au centre du marché;
- poursuite des études relatives aux systèmes dont le premier déploiement sera la frégate de taille intermédiaire (FTI/Belharra®) : navire dont les premiers exemplaires seront produits pour la Marine nationale mais conçu dès l'origine pour prendre la meilleure place sur le marché export dans sa gamme de déplacement (4 000 tonnes), intégrant les dernières avancées numériques pour le bord, prédisposé pour l'emport de drones, disposant d'une mât concentrée

intégrant les senseurs et les systèmes de communications et d'une propulsion modulaire;

- poursuite des travaux sur le système de mission et de combat, en particulier le renseignement de la situation tactique, la tenue de situation multiplateformes, la détection/classification par imagerie;
- démarrage d'études sur des verrous technologiques en vue de préparer la capture d'un PEA sur le Sylver® Mk 2;
- étude sur une gamme de réducteur pour une première application sur FTI;
- poursuite du développement de la passerelle du futur, intégrant pour le bord une vision à 360° et l'apport de la réalité augmentée;
- poursuite des travaux de développement du système de combat Setis-C® des Gowind®;
- Central opérations du futur : table tactique, exploration d'algorithmes et d'interfaces homme-machine de nouvelle génération (assistant virtuel, vocal, gestuel, 3D...);
- poursuite des travaux sur l'hyperconnectivité navale (communication 4G LTE) et la maîtrise des informations au sein d'une force aéromaritime;
- poursuite des travaux sur la gestion du spectre;
- étude de retro-ingénierie sur une corvette et une étude de *concept ship*.

Pour les sous-marins, les travaux de R&D réalisés par Naval Group en 2017 ont été principalement les suivants :

- poursuite des avant-projets sommaires pour les SNLE de troisième génération (R&D vendue);
- accélération des travaux relatifs au programme de sous-marins australiens futurs suite à la sélection de Naval Group en avril 2017 par le client (R&D vendue); en complément, des travaux sont menés afin de conserver la propriété intellectuelle sur certains sujets;
- poursuite des travaux d'avant-projet (DP0/DP1) de la ligne de produit Scorpène® Evolution, reprenant le meilleur des quatre programmes Scorpène® précédents et intégrant les incréments technologiques les plus attendus par le marché pour le segment des sous-marins classiques grand-océaniques;
- poursuite des essais d'endurance du premier module anaérobie mondial à base de reformage gazole alimentant une pile à combustible à hydrogène de seconde génération et initialisation des études des incréments envisagés à court terme pour en augmenter encore la performance;
- poursuite du développement d'un système batterie principale lithium-ion avec le leader français du domaine, en exploitant les acquis des travaux menés avec le CEA, en vue de sécuriser les phases aval d'industrialisation;
- lancement d'un projet fédérateur Subtics® en vue de réaliser un démonstrateur *incrémental de Combat Management System* de sous-marin, enrichi de fonctionnalités transverses (cyber, conduite des installations du sous-marin, poste de pilotage barres en X, conduite à effectif réduit, infrastructure informatique embarquée entre autres);

- travaux sur la mise en œuvre des armes et senseurs : manutention modulaire, mât standardisé modulaire, projet Alpha;
- développement d'algorithmes pour la navigation des sous-marins en eaux resserrées et par petit fond.

Dans le domaine des technologies transverses, les activités 2017 suivantes méritent d'être soulignées :

- accélération des travaux relatifs aux navires numériques :
 - renforcement des travaux sur la cybersécurité avec plusieurs projets boostés (*Cybersecurity Framework* et lutte informatique défensive métier),
 - renforcement des travaux sur les infrastructures informatiques embarquées et sur l'étude de leur intégration sur les navires,
 - accélération des travaux sur l'i-maintenance avec la réalisation de preuves de concept et de démonstrateurs,
 - élaboration d'une feuille de route sur l'intelligence artificielle, présentée à la DGA, et prise de contact avec des partenaires éventuels (ONERA, INRIA);
- mise en place de *roadmaps* technologiques pour les UxV, avec le démarrage des études sur l'autonomie de navigation et décisionnelle; en particulier, une démonstration de drones multi-milieux aux *Naval Innovation Days* a fortement impressionné;
- réduction des pertes énergétiques sur les sous-marins et les bâtiments de surface;
- développement de solutions améliorant la productivité et la santé et sécurité au travail (SST) sur les chantiers (extension de la qualification du collage, mise en service des carlingages produits selon une nouvelle méthode qui en divise le prix par deux, utilisation de la réalité augmentée, de procédés d'infusion pour le composite, premières pièces réalisées en fabrication additive en vue de leur caractérisation...);
- premières études dans le cadre du partenariat Factory Lab pour accélérer la maturation des technologies de l'usine du futur en lien avec d'autres grands industriels et le CEA Tech.

Pour le domaine des énergies marines renouvelables, les travaux de R&D réalisés par Naval Group en 2017 ont été principalement les suivants :

- hydroliennes : mise à l'eau et début des essais d'hydroliennes de deuxième génération avec OpenHydro, en vue d'équiper les fermes pilotes prévues en baie de Fundy (Canada) et au raz Blanchard (France). Études générales d'optimisation des réseaux électriques sous-marins pour les fermes d'hydroliennes;
- énergie thermique des mers : études de faisabilité de la centrale, études de réduction des risques sur les échangeurs et la conduite eau de mer, réalisation d'un tronçon prototype de la conduite d'eau de mer et réalisation d'essais sur les échangeurs;
- éoliennes flottantes : poursuite des études des flotteurs pour répondre aux différents appels d'offres.

Centre de recherche technologique de Naval Group : Research

Research a renforcé son image grâce à sa nouvelle implantation sur la plateforme d'innovation collaborative du Technocampus Ocean et donne toute sa mesure à la mission qui lui est dévolue : la préparation de l'avenir de Naval Group grâce à sa capacité d'ouverture sur le monde extérieur. De nombreuses visites et des événements majeurs comme les *Naval Innovation Days* en juin 2017 se sont tenus dans ses locaux, à l'occasion desquels les travaux d'innovation du groupe ont été présentés.

Le regroupement des équipes nantaises de Research sur un même site, effectif depuis novembre 2015 et totalement réussi du point de vue opérationnel et humain, a été suivi en septembre 2016 par la relocalisation au Technocampus Ocean des équipes parisiennes de la direction Innovation et Maîtrise technique.

Afin d'améliorer l'attractivité, l'efficacité et la compétitivité des produits navals, nucléaires et de la filière des énergies marines renouvelables, les chercheurs de Research, grâce à leur ouverture sur le monde extérieur (académique ou petites et moyennes entreprises (PME) innovantes), identifient des technologies prometteuses qui ont permis de :

- réaliser plusieurs démonstrateurs de pièces complexes et de forte épaisseur en fabrication additive;
- utiliser des métamatériaux et des matériaux à base de nano particules pour améliorer la furtivité de nos navires;
- développer des algorithmes d'intelligence artificielle qui, associés à des capteurs innovants, améliorent les capacités d'évitement d'obstacles et l'autonomie décisionnelle des sous-marins;
- développer de nouveaux algorithmes de fusion multisenseurs;
- développer de nouvelles méthodes de simulation multiphysiques multiéchelles.

Grâce au très haut niveau d'expertise et au fort lien avec les marchés civil et militaire, les technologies de ruptures prometteuses sont sélectionnées afin de ne se consacrer qu'à celles qui pourront rapidement se déployer sur les produits de Naval Group.

L'expertise de Naval Group Research a permis d'apporter en 2017 une contribution importante sur tous les programmes de Naval Group, tant de production que de maintien en service.

Au travers de sa filiale Sirehna, Naval Group a commercialisé des fonctions avancées de passerelle pour des navires de Pirou, Kership (B2M), STX (Paquebot MSC), Royal Huisman (yacht de luxe), Vinci (méga-barge de construction de la route du littoral), réalisant un positionnement avec une précision centimétrique d'un engin de plus de 20 000 tonnes.

Sirehna contribue au travers de son expertise en contrôle dynamique au Groupama Team France pour l'accompagner dans sa performance lors de la Coupe de l'America.

Enfin, les essais en modèles libres ont permis de réaliser des essais de manœuvrabilité de sous-marins et de nombreuses prestations d'amerrissages d'hélicoptère pour des acteurs de l'aéronautique (Airbus, Augusta Westland, Zodiac...).

Enfin Sirehna a mis en œuvre une plateforme mobile d'expérimentation permettant de tester des fonctions innovantes en environnement réel, ayant permis de tester des fonctions avancées de surveillance maritime à base de drone de surface et en partenariat avec des PME innovantes.

Vers l'innovation collaborative

En 2017, la direction Innovation et Maîtrise technique de Naval Group a réuni la majorité de ses équipes au sein de la plateforme d'innovation mutualisée Technocampus Ocean en périphérie nantaise où est installé Research, à côté d'acteurs incontournables de l'innovation tels que le CEA Tech, Dassault Systèmes, Alstom...

Cette implantation souligne l'ambition de Naval Group de faire de l'innovation le moteur de son développement en France et à l'international. L'innovation est une révolution permanente et l'implantation au Technocampus Ocean permet d'accélérer l'émergence et l'évaluation de ruptures technologiques essentielles pour Naval Group. Les investissements en matière de recherche et de développement passent désormais par la capacité à développer des collaborations avec les acteurs des mondes industriels et académiques.

De nombreux projets collaboratifs sont actuellement en cours, notamment via l'Institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne dont Naval Group est membre fondateur mais également avec l'IRT M2P (matériaux, métallurgie et procédés) à Metz et l'IRT SystemX (ingénierie numérique des systèmes du futur) à Paris. Naval Group poursuit son implication dans la chaire d'ingénierie des systèmes complexes avec Dassault Aviation, Thales, l'École polytechnique, l'ENSTA ParisTech, dans la chaire de résilience des organisations humaines avec l'École des mines de Nantes et dans la chaire de cybersécurité des systèmes navals avec Thales, Télécom Bretagne et l'École navale. Le laboratoire commun de recherche et d'innovation Gustave Zédé créé en 2015 par Naval Group via son centre Research et l'ENSTA Bretagne a réalisé de premiers travaux dans le domaine des matériaux, structures et procédés associés.

Naval Group, l'École centrale de Nantes et l'université de Nantes ont créé un laboratoire commun en 2016, le Joint Laboratory of Marine Technology (JLMT), couvrant les domaines de la fabrication additive, de l'hydrodynamique navale et de la modélisation des matériaux/simulation numérique, et qui s'inscrit dans le cadre du projet d'i-site NextT.

Développement international

Naval Group a poursuivi ses travaux préparatoires dans le cadre de l'accord de coopération signé en 2015 en Arabie saoudite avec KACST pour la création d'un centre collaboratif de recherche navale et maritime. Le centre de recherche collaborative navale et maritime se focalisera en premier lieu sur trois sujets : la corrosion, la courantologie et la robotique sous-marine.

Naval Group a préparé en 2016 la mise en place de plusieurs accords visant à coopérer sur la R&D dans le domaine naval avec plusieurs universités australiennes dont l'University of New South Wales (UNSW, Sydney) (*acoustics, mathematics and statistics, electric components*), l'University of Technology of Sydney (UTN, Sydney) (*information processing, robotics*), l'Australian Maritime College (AMC-UTAS, Tasmania) (*hydrodynamics, fluid-structure interaction*) et par le Defense Materials Technology Center (DMTC) (*materials, naval structures, corrosion and bio fouling*).

Naval Group a signé un accord de collaboration avec le Centre de recherche technologique Industrielle (CRTI) à Alger dans le but de collaborer dans le domaine des matériaux, le soudage, la corrosion et les contrôles non destructifs.

Transformation numérique de la DIT

La DIT a déployé l'outil de tableau de bord DIT numérique multi-domaine et dynamique permettant en particulier de tenir les revues de performances DIT (couvrant en particulier la réalisation de la R&D, la propriété intellectuelle, le référentiel normatif technique, le retour d'expérience, les revues techniques). Durant l'année 2017, a également été spécifié un outil complémentaire sur le pilotage de la R&D et de la prospective permettant en particulier de visualiser la cohérence entre le plan R&D et les besoins des programmes et lignes de produit. L'objectif de cette transformation est de décloisonner, de partager les informations avec les parties prenantes (DDT, RSA, chef de projet d'axe R&D, coordonnateurs R&D, marketing ligne de produit, DHA, architectes) et *in fine* de dégager du temps pour l'ouverture vers l'extérieur et la réflexion sur le long terme.

I.2.5. Filiales et alliances

Filiales

Activités et résultats des filiales et participations

NB : le changement de marque puis de dénomination sociale du groupe en 2017 a conduit à l'enregistrement de nouvelles dénominations sociales pour ses filiales, les procédures administratives étant à divers degrés d'avancement.

Naval Group détient, directement ou indirectement, des participations dans les sociétés suivantes qui sont consolidées par le groupe (sauf mention contraire, elles sont détenues à 100%) :

Armaris Quater

La société Armaris Quater détient Naval Group Actionnariat.

Naval Group Actionnariat

Cette société est chargée d'assurer le rachat des actions attribuées aux salariés dans le cadre des deux ORS (offres de titres réservées aux salariés) 2008 et 2014.

DCNS Participations

La société DCNS Participations est une société holding. Elle détient des participations dans plusieurs sociétés de Naval Group créées à l'étranger : Naval Group Technologie Canada Inc (100%), DCNS Arabia (90%), Naval Group Malaysia Sdn Bhd (NS).

**Boustead DCNS Naval Corporation SDN BHD (BDNC)
(détenue à 40 %)**

La société BDNC est localisée en Malaisie et a principalement pour objet de fournir à la marine malaisienne la réalisation du MCO des sous-marins Scorpène®.

DCN International

La société DCN International a été créée en 1990 pour assurer la gestion des contrats de vente à l'exportation des matériels et prestations réalisés par la Direction des constructions navales (DCN, devenue service à compétence nationale en 2000).

Suite à l'apport d'activités réalisé par l'État au profit de DCN en juin 2003, DCN International conserve cette mission vis-à-vis de Naval Group pour tous les contrats existants à la date du changement de statut (hors contrats transférés à Armaris). Depuis cette date, aucune activité nouvelle n'a été entreprise par cette société.

**Naval Group Far East Pte Ltd
(anciennement DCNS Far East Pte Ltd)**

La société Naval Group Far East Pte Ltd exerce son activité à Singapour dans le domaine de la logistique et de la maintenance de systèmes liés aux activités navales et aéronavales.

DCNS India Pte Ltd

DCNS India apporte son concours local à la réalisation du programme de construction des sous-marins indiens.

**Défense Environnement Services (DES)
(détenue à 49 %)**

La société DES a été créée par Naval Group et Veolia Environnement Services pour unir leurs savoir-faire dans une société commune. Cette co-entreprise est un opérateur leader des services destinés au soutien de sites militaires.

Eurosynnav SAS (détenue à 50 %)

La société Eurosynnav a été créée pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des systèmes de combat des frégates antiaériennes Horizon. La dissolution de cette société a été décidée par son Assemblée générale le 22 juin 2016. La liquidation de la société est en cours à fin décembre 2017.

Horizon SAS (détenue à 50 %)

La société Horizon a été créée pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre d'ensemble des frégates antiaériennes Horizon. La clôture de liquidation de cette société a été approuvée par son Assemblée générale le 18 décembre 2017. La société a été radiée auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris le 26 décembre 2017.

Itaguaí Construções Navais SA (ICN) (détenue à 41 %)

La société ICN est localisée au Brésil et a principalement pour objet la construction de sous-marins au Brésil, notamment dans le cadre du programme PROSUB.

MO PA2

La société MO PA2 a été créée pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre du programme du porte-avions français n° 2 (la société n'a plus d'activité).

Sirehna

La société Sirehna est spécialisée dans le développement de solutions dynamiques de stabilisation, de positionnement et d'apportage pour les véhicules et drones marins, aériens et terrestres.

**Naval Group Coopération
(anciennement DCNS Coopération)**

La société Naval Group Coopération est une société qui a pour objet de fournir un support externe aux équipes commerciales du groupe sur les marchés export.

DCNS Support

La société a pour objet la conception, l'étude, la mise au point, l'achat et la vente de toutes les prestations d'assistance technique de nature industrielle liées à la fourniture de tous systèmes, logiciels et munitions utilisés dans les activités navales et aéronavales notamment en Arabie saoudite.

Winacelles (détenue à 40,60 %)

Winacelles est une société qui a pour objet la conception, le développement et l'industrialisation d'éoliennes offshore. La dissolution de cette société a été décidée par son Assemblée générale le 21 juin 2017. La liquidation est en cours à fin décembre 2017.

Kership (détenue à 45 %)

La société Kership, détenue avec Piriou, est une co-entreprise active dans le domaine des bâtiments faiblement armés d'une longueur comprise entre 40 mètres et 95 mètres, conçus et réalisés principalement selon des standards civils et destinés aux administrations militaires ou civiles.

**Naval Group Malaysia SDN BHD
(anciennement DCNS Malaysia SDN BHD)**

La société Naval Group Malaysia apporte son concours local à la réalisation du programme Gowind® Malaisie, participe au développement des activités du groupe en Malaisie et apporte le soutien logistique et administratif aux expatriés et missionnaires de Naval Group présents en Malaisie.

**Naval Energies (anciennement DCNS Energies)
(détenue à 57,55% du 16 décembre 2016 au 30 juin 2017,
détenue à 59,87% depuis le 30 juin 2017)**

La société Naval Energies est dédiée aux énergies marines renouvelables. Elle est présente sur tout le cycle de vie des produits et maîtrise toute la chaîne de valeur : conception, fabrication, installation, connexion et entretien sur trois technologies d'énergies marines renouvelables : les hydroliennes, les éoliennes flottantes et l'énergie thermique des mers.

**Naval Group BR Sistemas de Defesa LTDA
(anciennement DCNS do Brasil Serviços Navais LTDA)**

La société Naval Group BR Sistemas de Defesa LTDA est une filiale de droit brésilien qui participe au développement des activités du groupe au Brésil et apporte le soutien logistique et administratif aux expatriés et missionnaires de Naval Group présents au Brésil.

Projetos e Sistemas Navais SA (détenue par Naval Group BR Sistemas de Defesa LTDA à 100%)

La société Projetos e Sistemas Navais SA (PROSIN) est une société destinée à développer les activités de systèmes au Brésil dans le domaine de l'ingénierie.

Naval Group Australia Pty Ltd (anciennement DCNS Australia Pty Ltd)

La société Naval Group Australia Pty Ltd est une société de droit australien qui apporte son concours au développement des activités de Naval Group en Australie.

DCNS Zamil (détenue à 55%)

Naval Group et Zamil Offshore Services Company ont créé en décembre 2017 une société commune dédiée aux activités de maintien en condition opérationnelle de navires. Cette joint-venture, détenue à 55 % par Naval Group et à 45 % par ZOSCO, réalisera principalement des travaux de maintenance des navires militaires de la flotte de la marine saoudienne.

Ce projet constitue une étape importante dans la coopération entre les deux entreprises, et plus largement entre la France et l'Arabie saoudite. Il s'inscrit dans le plan *Saudi Vision 2030* de développement et de diversification de l'économie saoudienne. Naval Group renforce ainsi son implantation dans le pays sur le long terme.

Le détail du chiffre d'affaires et du résultat net des filiales est présenté dans la note n° 2 de l'annexe aux comptes annuels de Naval Group SA.

Naval Group détient également plusieurs établissements stables ou bureaux de représentation à l'étranger dont l'activité est directement prise en compte dans son résultat. Elle possède des établissements stables en Finlande, en Inde, des bureaux de représentation en Grèce, Australie, Indonésie, Norvège, Pologne, Colombie, au Chili, aux Émirats arabes unis, Pays-Bas (certains de ces bureaux sont enregistrés sous la forme de succursales selon les exigences locales) et des succursales en Arabie saoudite et Égypte.

Le bureau de représentation du Pakistan a été fermé par résolution du Président-Directeur général du 12 octobre 2017.

Alliances

TechnicAtome

Dans le cadre de la restructuration de la filière nucléaire française, la restructuration capitalistique de la société Areva TA, devenue depuis TechnicAtome, a été confirmée début 2016. Un consortium d'acquéreurs composé de l'État, du CEA et de Naval Group a fait une offre de rachat en août 2016 de l'intégralité des titres détenus par Areva, soit 83,6 % du capital. L'acte de cession des titres Areva TA a été finalisé le 29 mars 2017 (*closing*).

L'enjeu pour Naval Group était de s'assurer du maintien des compétences et de l'efficacité de TechnicAtome pour la fabrication des navires militaires à propulsion nucléaire au profit de la Marine nationale, Areva TA étant le concepteur des réacteurs nucléaires équipant les bâtiments de cette dernière (SNA, SNLE et porte-avions).

Les titres de TechnicAtome sont désormais détenus par l'État (50,32 %), Naval Group (20,32 %), le CEA (20,32 %) et EDF (9,04 %).

Coopération franco-italienne

À l'issue du sommet tenu le 27 septembre 2017, les gouvernements français et italien ont annoncé lancer un processus commun ouvrant la voie à la création progressive d'une alliance entre les deux pays dans le naval de défense.

Un comité de pilotage, auquel participent Naval Group et Fincantieri, a été mis en place pour définir d'ici juin 2018 une feuille de route détaillant les principes de mise en œuvre de cette future alliance.

Ce projet doit permettre de soutenir le développement international de Naval Group et de Fincantieri dans un contexte de concurrence accrue sur le marché du naval militaire, tout en permettant aux deux groupes de poursuivre leurs missions respectives au service des marines française et italienne.

STX France

La décision de STX Europe de céder ses parts dans le capital de STX France par le biais d'un processus d'enchères a conduit à la sélection de Fincantieri comme acheteur préféré en avril 2017. L'État français a alors choisi d'exercer son droit de préemption et d'engager des négociations avec Fincantieri et Naval Group en vue de trouver un accord sur la recomposition du capital de STX France selon les modalités suivantes :

- acquisition par Fincantieri de 50 % des actions et prêt par l'État de 1 % des actions à Fincantieri, permettant à Fincantieri de détenir 51 % des droits de vote et la majorité simple ;
- acquisition par Naval Group d'une part comprise entre 10 % et 15,66 % du capital de STX France, en fonction des parts qui seront cédées *in fine* aux salariés (jusqu'à 2,4 % du capital) et à un groupement d'entreprises régionales (jusqu'à 3,26 % du capital).

Le contrat de cession des actions de STX France par l'État français à Naval Group et à Fincantieri a été signé le 2 février 2018 (*signing*). L'acquisition définitive des titres par l'État et leur revente aux futurs nouveaux actionnaires (*closing*) restent soumises aux autorisations des autorités compétentes.

I.2.6. Éthique et compliance

Éthique

Naval Group a réalisé mi-2017 la troisième phase de son programme *e-learning* sur les thèmes de l'éthique et de la responsabilité sociale d'entreprise. Ainsi, depuis 2015, environ 3000 managers et collaborateurs volontaires du groupe ont suivi cette action de sensibilisation. Les thèmes abordés : le comportement éthique, la prévention de la corruption et les droits humains. La mise à jour du référentiel éthique est en cours et sera poursuivie en 2018.

Dans le cadre de la prévention des risques, le Comité éthique et responsabilité sociale d'entreprise (CERSE) a procédé à

un exercice de gestion de crise éthique, avec le support de consultants externes et indépendants. Ce type d'exercice sera renouvelé afin de mieux intégrer l'éthique dans notre culture, en France, comme à l'international.

Compliance

En 2017, Naval Group a poursuivi et amplifié son effort de renforcement de son dispositif de *compliance* afin d'être en conformité avec les meilleurs standards nationaux et internationaux et notamment avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II, promulguée le 9 décembre 2016.

Naval Group a ainsi consolidé en 2017 son dispositif de *compliance* et sa politique éthique et RSE, en créant une direction Éthique, *Compliance* et Gouvernance Groupe (DECG) structurée autour d'une directrice Éthique, *Compliance* et Gouvernance Groupe, nommée en début avril 2017.

Afin de placer la *compliance* au cœur de l'activité du groupe, la direction Éthique, *Compliance* et Gouvernance Groupe a mis en place et anime un réseau de *Compliance Officers* répartis dans les sites, dans les métiers et dans les filiales du groupe en France et à l'étranger (23 *Compliance Officers* en France, sept *Compliance Officers* à l'international).

La direction Éthique, *Compliance* et Gouvernance Groupe a structuré un dispositif de *compliance* autour du code de conduite *compliance* Naval Group, document annexé au règlement intérieur et mis à la disposition de tous les collaborateurs du groupe sur l'intranet du groupe. Il est également disponible en plusieurs langues sur le site internet de Naval Group.

Ce dispositif prévoit notamment :

- la réalisation et la mise à jour régulière d'une cartographie des risques de corruption;
- des procédures encadrant les activités des salariés;
- le développement d'un logiciel *compliance* mis à la disposition des collaborateurs en France afin de faciliter la bonne application des procédures touchant leurs activités courantes;
- la conduite d'analyse des risques de *compliance* permettant d'établir le niveau de risque de *compliance* identifié et, le cas échéant, d'identifier des alertes;
- des actions de formation et de sensibilisation en France et à l'étranger (notamment à Singapour, en Malaisie, au Brésil, et au Chili) avec l'organisation de sessions thématiques ciblées sur la *compliance*, ayant permis la formation de plus de 1 000 personnes en 2017.

Des actions de communication, notamment internes dans l'ensemble du groupe, notamment via l'organisation d'une journée de l'éthique et de la *compliance*, le 8 décembre 2017 à l'occasion de la journée mondiale de la lutte contre la corruption du 9 décembre 2017 et de la journée des droits humains du 10 décembre.

I.2.7. Gestion des risques

I.2.7.1. Dispositif de suivi des risques

Le groupe est confronté à de nombreux risques et incertitudes qui sont susceptibles d'affecter sa performance financière. C'est pourquoi il a mis en place un dispositif de maîtrise des risques décrit au paragraphe II.2.5 du rapport RSE, Dispositif intégré de maîtrise des risques, couvrant les risques stratégiques, opérationnels, financiers, légaux mais aussi de responsabilité sociale d'entreprise. Il est sous le pilotage du Comité des risques présidé par le Président-Directeur général. L'activité, le résultat d'exploitation ou la situation financière du groupe pourraient être affectés de manière significative par les risques décrits ci-après ou par d'autres risques et incertitudes dont le groupe n'a pas connaissance à ce jour ou qu'il considère, à la date du présent document, comme moins significatifs.

I.2.7.2. Risques financiers

Risques de liquidité : la situation de trésorerie du groupe ne nécessite pas de recourir à des lignes de crédit.

Risques de change : conformément à la politique du groupe, l'ensemble des transactions significatives en devises fait l'objet d'une couverture de change.

Risques hors bilan : les garanties souscrites par Naval Group SA l'ont été principalement pour son compte propre ou celui de ses filiales dans le cadre de contrats commerciaux. La centralisation de la gestion des garanties et cautions données au niveau du groupe permet de mieux maîtriser les risques par la standardisation des engagements ainsi que par la gestion globale des en-cours et de leur durée.

I.2.7.3. Risques juridiques

Le groupe a identifié quatre risques juridiques majeurs.

Éthique et *compliance*

Dans un contexte de développement international et dans un environnement réglementaire en évolution, les clients de Naval Group attendent que les relations commerciales mutuelles soient exemplaires en matière de démonstration de conformité vis-à-vis des standards et des législations nationales et internationales les plus rigoureux. Pour les mêmes raisons, ses partenaires industriels expriment leur souci de connaître l'organisation et les règles mises en œuvre dans le domaine de la *compliance* afin de s'assurer qu'elles correspondent à leurs standards.

Dans ce cadre, outre le dispositif d'alerte éthique et l'existence depuis 2015 d'un Comité unique éthique et responsabilité sociale d'entreprise, le groupe a décidé en 2017 de renforcer le dispositif de *compliance* existant, tant au niveau de la prévention que du traitement des risques, qui satisfasse les exigences les plus élevées en la matière (cf. paragraphe I.2.6 *supra*).

Naval Group ne met en place aucun schéma fiscal agressif et n'entretient aucune relation avec des États ou territoires non coopératifs dans le but de bénéficier d'un avantage au plan fiscal.

Loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre

Suite à l'entrée en vigueur de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre entrée en vigueur le 29 mars 2017, Naval Group doit mettre en place un plan de vigilance qui s'articule autour des cinq axes :

- une cartographie des risques (identification, analyse et hiérarchisation);
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, fournisseurs ou sous-traitants au regard de la cartographie des risques;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements défini en collaboration avec les organisations syndicales représentatives du personnel;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Pour élaborer ce plan vigilance, un groupe de travail s'est réuni pour la première fois en juillet 2017 avec des représentants de la direction Éthique, *Compliance* et Gouvernance y compris la RSE, de la direction des Ressources humaines, de la direction Environnement et SST, de la direction des Achats, de la direction Juridique, de la direction Administrative et Financière et de la direction de l'Audit et des Risques.

Naval Group a pris les dispositions suivantes :

- renforcement des outils de contrôle des fournisseurs du panel existant par la direction des Achats dans le cadre de l'audit mené par notre partenaire, la société EcoVadis;
- lancement des travaux de cartographie des risques fournisseurs pilotés par la direction de l'Éthique, de la *Compliance* et de la Gouvernance.

La charte des droits humains complète et précise l'engagement du groupe dans le Pacte mondial, notamment pour accompagner sur ce sujet son développement à l'international.

Le dispositif de recueil et de traitement des alertes, prévus pour la corruption, le harcèlement et les discriminations couvre le périmètre de toutes les situations relevant de la RSE, du travail forcé, de la SST et des atteintes à l'environnement.

En 2018, la désignation d'un référent/correspondant est prévue pour toutes les questions de SST Environnement dans les filiales afin d'accélérer le déploiement et la transposition du code de conduite fournisseurs dans nos filiales hors de France. L'objectif assigné à l'éthique et *compliance* est de disposer à mi-année 2018 d'un dispositif le plus complet.

Contrôles des exportations et affaires douanières⁽²⁾

Les marchés export ont une grande importance pour le groupe. Naval Group est exportateur de matériels de guerre et/ou assimilés et de biens à double usage, dans ce cadre Naval Group est soumis aux réglementations de contrôle des exportations, françaises et étrangères.

Les exportations ou les transferts intracommunautaires de ces produits en dehors des marchés sur lesquels ils sont produits peuvent donc faire l'objet de restrictions ou être soumises à des contrôles ou à l'obtention de licences d'exportation ou de transfert.

Aujourd'hui, rien ne permet de garantir que les réglementations liées à l'exportation de matériels de guerre et/ou assimilés auxquelles le groupe est soumis ne seront pas renforcées, ou que de nouvelles générations de produits développés par le groupe ne seront pas également soumises à des réglementations et des obligations plus exigeantes. Rien ne permet de garantir non plus que les facteurs géopolitiques ou des changements au niveau du contexte international ne rendront pas impossible l'obtention de licences d'exportation pour certains clients ou ne réduiront pas la capacité du groupe à exécuter des contrats déjà signés.

Un accès réduit aux marchés militaires à l'exportation, des restrictions renforcées risqueraient d'avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du groupe. Naval Group doit également être en mesure de respecter des réglementations très variées (y compris la réglementation douanière) tout en maîtrisant ses dépendances étrangères. Naval Group est ainsi attentif aux évolutions de court terme (embargos) ou de long terme (conventions internationales) dans ce domaine.

Ainsi, pour maîtriser et réduire ces risques, la direction du Contrôle export accompagne de manière permanente les opérationnels (commerce, programmes, achats et *supply chain* notamment), à travers la mise à jour de référentiels, des formations et des sensibilisations, des conseils et des audits.

Pour ce qui concerne les audits, la direction du Contrôle export s'inscrit désormais pleinement dans le dispositif de contrôle interne mis en place par Naval Group en 2017 en tant que deuxième ligne de maîtrise de risques.

Concernant les affaires douanières, de nombreuses actions ont été entreprises afin de mettre en valeur cette fonction et souligner son importance en termes de compétitivité et de performance à l'international. Un plan de formation a été mis en œuvre afin de sensibiliser le personnel sur l'importance du respect des règles douanières et des avantages que l'on peut tirer d'une fonction douane performante, en utilisant notamment des régimes douaniers permettant d'éviter le paiement de droits de douane ou de TVA à l'importation.

Sur cet aspect, la formation du personnel a permis de sécuriser l'utilisation de ces régimes.

Propriété intellectuelle

La politique de propriété intellectuelle en place depuis 2006 a pour objet de protéger le patrimoine intellectuel de Naval Group et s'applique à tous les produits et services et leurs contenus, l'ensemble des savoirs et savoir-faire, formalisés ou non, qu'ils résultent de l'innovation interne ou acquise. Pour préserver les résultats de son innovation, Naval Group les protège par tous les moyens, qui comprennent la mise au secret, la protection par les titres (brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur), le référencement, le séquestre, la confidentialité et la publication.

(2) Pacte mondial/OCDE/ISO 26000

Nonobstant la protection visée et obtenue, Naval Group peut se trouver dans une situation où ses droits de propriété intellectuelle feraient l'objet de contestations, de contrefaçons, de procédures d'invalidation ou de contournements. Afin de réduire ce risque, Naval Group procède à une veille en matière de propriété intellectuelle et mène un important plan de formation de ses collaborateurs aux bonnes pratiques de protection du patrimoine intellectuel. La veille sur nos concurrents a pour objet de détecter d'éventuelles contrefaçons et de connaître l'état d'avancement de leurs travaux.

Durant l'exercice 2017, Naval Group a engagé un recentrage de son portefeuille de titres autour de ses produits et de sa stratégie d'internationalisation.

Une action de mise en place d'un système interne d'horodage certifié a été lancée.

Enfin, Naval Group a poursuivi en 2017 ses actions défensives et offensives en matière de brevet contre des tiers concurrents.

Précontentieux, contentieux et litiges

Le groupe est exposé, compte tenu de ses activités, à des litiges techniques et commerciaux.

Chacun des litiges connus, dans lesquels Naval Group SA ou des sociétés du groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les conséquences estimées.

En outre, tout ou partie des préjudices qui pourraient être subis par Naval Group SA ou des sociétés du groupe, à raison de certains litiges pour lesquels aucune provision n'a été constituée, sont couverts soit par l'État aux termes des accords conclus entre ce dernier et Naval Group dans le cadre de l'apport en nature réalisé par l'État le 1^{er} juin 2003 et de la cession par l'État à Naval Group de la totalité des actions composant le capital de la société DCN International, soit par Thales aux termes des accords conclus entre cette dernière et Naval Group dans le cadre de l'acquisition par Naval Group de la totalité des actions composant le capital de la société TNF.

Le traitement de l'ensemble des litiges et actions en garantie est assuré par ou en coordination avec la direction Juridique du groupe.

En outre, tous les litiges susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur les activités et la situation financière du groupe font l'objet d'un examen, à intervalles réguliers, du Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration.

Afin de prévenir les litiges, la direction Juridique s'est dotée depuis fin 2015 d'une direction du *Contract Management* groupe qui pourra appréhender le risque beaucoup plus en amont et identifier des opportunités pour Naval Group. Cette organisation se met en place dès le démarrage des programmes.

1.2.7.4. Risques liés aux activités

Le groupe a identifié cinq risques significatifs liés aux activités.

Environnement concurrentiel

La croissance du marché de la défense dans le monde ne bénéficie pas aux industriels du naval militaire, dont Naval Group car, en parallèle, la concurrence s'intensifie fortement.

Aux acteurs européens historiques toujours bien présents (TKMS, Fincantieri, Navantia, Damen...) s'ajoutent des réentrants (Russie, Suède, Royaume-Uni) et de nouveaux entrants (Corée, Chine, Turquie, Japon). À très court terme s'ajouteront Singapour, Indonésie et Inde. Cette pression concurrentielle pourrait donc affecter négativement la position commerciale de Naval Group, son chiffre d'affaires et sa rentabilité.

Pour être en mesure de lutter avec succès contre ses concurrents actuels ou futurs et donc améliorer sa compétitivité, Naval Group renforce ses avantages concurrentiels par la recherche et technologie, l'offre produits et sa valorisation, et consolide et étend sa présence internationale notamment au travers d'une implantation industrielle durable à l'international. Naval Group cherche également à s'allier avec des partenaires crédibles à l'exemple de Fincantieri.

Dépendance à la commande publique

Naval Group réalise la majorité de son activité auprès de l'État français pour des biens de défense. Le marché de défense dépend par nature de la commande publique, autrement dit de décisions politiques qui fluctuent en fonction de la situation économique et géopolitique du pays.

La contraction des budgets de défense en France et en Europe depuis la fin de la guerre froide a été et est encore, de facto, de nature à affecter l'activité et la rentabilité du groupe.

En effet, une réduction du budget de défense peut engendrer des retards dans l'enregistrement des commandes, le calendrier d'exécution des contrats ou les paiements, ou une diminution des financements de programmes de recherche et développement.

Pour réduire sa dépendance à la seule commande publique en France et garantir en particulier le maintien de ses compétences humaines et industrielles entre la réalisation de deux programmes nationaux, Naval Group investit à la fois dans le développement international de son activité de défense et dans les énergies marines renouvelables.

Maîtrise des offres et programmes

Une proportion significative des produits et prestations de service réalisés par Naval Group présente un degré de complexité important compte tenu de leur nature hautement technologique, des contraintes opérationnelles exigeant un niveau élevé de fiabilité dans des environnements particulièrement difficiles, des structures contractuelles liées à la vente de ces produits et prestations (contrats de maîtrise d'œuvre globale de grands programmes, parts locales, naturalisation, etc.) et de la durée d'exécution, qui peut dépasser la dizaine d'années.

Leur coût effectif de conception et de réalisation est donc susceptible d'être plus élevé que le coût prévisionnel envisagé. De plus, certains contrats comprennent des dispositions relatives à un niveau de performance et/ou un calendrier de livraison des produits et prestations vendus qui peuvent s'avérer exigeants, compte tenu notamment d'une compétition accrue, mais aussi donner lieu à d'éventuels paiements de pénalités. L'occurrence de ces événements peut avoir une incidence sur la situation financière et les résultats de Naval Group.

S'agissant des offres, un dispositif d'évaluation et de contrôles des risques est en place et a été durci avec la mise en action

de la direction du Contrôle et de l'évaluation financière des offres (DCEF) pour l'amélioration du contrôle des offres ; s'agissant des programmes, des revues périodiques sont organisées afin de contrôler l'avancement sur le plan technique, calendaire et financier, mais aussi de maîtriser les risques d'exécution. En outre, depuis 2016, le dispositif de *Contract Management* s'est organisé afin d'assurer une gestion plus efficace du contrat lors de sa création et de son exécution afin de maximiser les performances financières et opérationnelles tout en minimisant les risques et en explorant toutes les opportunités.

Cet effort particulier s'est concrétisé, en 2017, par la formation de 76 *Contract Managers* sur différents aspects, la mise à disposition d'un référentiel métier complet constitué de 50 documents et outils (modèles, instructions, registres, *check-lists*...), la tenue de nombreuses webconférences et informations, la mise en œuvre d'un intranet dédié, une intervention et un support décisifs sur un dossier représentant plusieurs centaines de millions d'euros d'enjeu pour le groupe.

Risques pays

La croissance des activités internationales du groupe, qui est un des axes majeurs de sa stratégie à long terme, expose Naval Group de plus en plus aux différents aspects du risque pays : risque souverain, évolution de la situation économique et du climat des affaires, risques politiques voire géopolitiques liés aux conséquences sur le pays client des tensions régionales.

Dans la mesure où les contrats sont adossés de manière croissante à des accords intergouvernementaux, Naval Group peut être confronté aux risques de remise en cause des partenariats stratégiques dont il est un acteur. Le groupe est exposé ainsi au risque de réduction des ressources budgétaires de la part des clients, qui peuvent aller de la révision des plannings d'exécution jusqu'à l'annulation pure et simple des contrats.

Naval Group apprécie ce risque au moment de l'établissement du contrat et en supervise l'évolution pendant toute sa durée. Par ailleurs, Naval Group assure une veille pays permanente à travers ses filiales locales et les directions concernées au siège.

Cette internationalisation se traduit également par une volonté de construire une implantation industrielle locale durable, afin notamment de protéger le groupe des risques de volatilité économique évoqués ci-dessus. Cependant, cette stratégie change la nature des risques : désormais considéré comme un acteur local, pleinement intégré dans l'écosystème industriel du pays choisi via sa *supply chain* au service du programme local, le groupe est exposé de plus en plus aux risques de conjoncture économique, de dépréciation de la monnaie comme n'importe quel autre acteur industriel autochtone (cf. aléas politiques ci-après).

Aléas politiques

Un changement de gouvernement, un événement politique capital, un conflit armé, une insurrection populaire ou des actes de terrorisme, une dégradation forte de la balance des paiements, des mouvements sociaux, des grèves ou encore

des émeutes peuvent entraîner plusieurs types de risques, et notamment :

- un contrôle des changes plus restrictif pouvant limiter ou bloquer la sortie de devises d'un pays client et sa capacité à honorer ses engagements financiers vis-à-vis de Naval Group ;
- des dépréciations d'actifs du fait de dévaluations de la devise locale ou d'autres mesures prises par des autorités publiques et affectant significativement la valeur des activités ;
- l'expropriation (par confiscation, nationalisation, réquisition, etc.) ou la cession forcée de la participation de Naval Group dans une société locale ou, plus généralement, des mesures discriminatoires prises à son encontre pouvant remettre en question l'activité de Naval Group dans un pays ;
- une situation sécuritaire entraînant des risques d'atteintes à la sécurité physique de ses collaborateurs et/ou de ses installations, limitant fortement Naval Group ou l'empêchant d'assumer ses obligations de performance au titre d'un contrat ou réduisant ou interdisant l'utilisation de ses actifs industriels locaux (cf. paragraphe I.2.7.7, Risques liés aux ressources humaines) ;
- une rupture inopinée de contrat ou d'engagement ;
- un appel abusif de caution ou de garantie ;
- la non-certification de documents éligibles pour le paiement ou le non-paiement aux échéances fixées dans un contrat empêchant le déroulement prévu de ce contrat.

Afin de limiter l'impact financier de ces risques, Naval Group peut souscrire des couvertures appropriées. Par ailleurs, le groupe a déployé un dispositif mondial de sécurité, protection et suivi de ses salariés afin de leur assurer un niveau de sécurité approprié dans les pays où ils sont amenés à exercer leurs fonctions.

I.2.7.5. Management du risque fournisseurs⁽³⁾

Naval Group intègre dans ses activités une part achetée significative, représentant plus de la moitié de son chiffre d'affaires, que ce soit dans les domaines des études, de l'industrie ou des services. Naval Group est ainsi exposé au risque de défaillance de l'un de ses fournisseurs, qui pourrait affecter sa performance et, par voie de conséquence, sa rentabilité.

Les risques fournisseurs peuvent être découpés en quatre grands types de risques :

- les risques RSE (responsabilité sociétale, environnement, image...) ;
- les risques opérationnels (défaillance technique, défaillance financière, dépendance économique, rupture d'approvisionnement...) ;
- les risques de conformité (risques juridiques, risques de fraudes, non-respect des réglementations...) et interdictions export ;
- les risques globaux (géopolitique, catastrophe naturelle, taux de change).

(3) Cf. principes directeurs : GRI-V4/Pacte mondial/OCDE/ISO 26000.

De par les activités de défense du groupe, un cinquième risque porte sur les modifications et la nationalité de l'actionnariat.

Naval Group doit être vigilant sur la nationalité et les modifications de l'actionnariat de référence des fournisseurs pour s'assurer de l'intégrité des informations sensibles qui peuvent leur être transmises, certains pays ou certains industriels pouvant être considérés comme hostiles aux intérêts et activités du groupe.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi mensuel en Comité des risques fournisseurs, instance impliquant les directions opérationnelles, la direction de la Stratégie, la direction Juridique, la direction Financière, et sous le pilotage de la direction des Achats.

En outre, les risques RSE sont pris en compte par la charte éthique de Naval Group et le code de conduite des fournisseurs.

L'avancement des plans d'action et le niveau d'exposition de Naval Group à ces risques fournisseurs sont présentés tous les six mois au Comité des risques organisé par la direction de l'Audit et des risques.

Le management des risques de défaillance des fournisseurs

L'origine d'une défaillance d'un fournisseur peut provenir d'un accident majeur sur un de ses sites, de son environnement extérieur (pénurie de matières premières, notamment les matériaux critiques, ou de composants, instabilité politique majeure, catastrophe naturelle, etc.) ou d'un manquement de son management.

La performance du management du fournisseur est surveillée tant sur le plan opérationnel (mauvaise anticipation des approvisionnements, perte de contrôle des processus industriels, obsolescence des moyens industriels, mauvaise gestion des compétences, pertes de savoir-faire, etc.) que sur la gestion transverse et financière (rachat ou changement de stratégie, chute de chiffre d'affaires, mauvaise gestion du besoin en fonds de roulement, difficultés de trésorerie, mise en règlement judiciaire éventuelle ou en procédure de sauvegarde, etc.).

Le management des risques de dépendance économique et technologique

La dépendance économique des petites et moyennes entreprises (PME) vis-à-vis de Naval Group est considérée comme un risque majeur. Ce risque s'explique par l'empreinte historique de Naval Group dans ses bassins d'emploi.

La stratégie achat, les processus de sélection et de suivi de la performance des fournisseurs et les actions du Comité des risques fournisseurs contribuent à la réduction de ces risques tant dans la phase d'élaboration des offres commerciales que dans la phase projet.

Le second aspect de dépendance qui est placé sous contrôle est la dépendance technologique ou de compétence de Naval Group vis-à-vis de certains de ses fournisseurs. La rupture brutale d'approvisionnement (pour les raisons citées précédemment) peut mettre à mal l'exécution des programmes de Naval Group.

En outre, la rationalisation du panel fournisseurs validée lors des comités d'orientation de politique achats (auxquels participent les directions opérationnelles, la direction de la Stratégie, la direction Financière, et sous le pilotage de la direction des Achats) permet de mieux appréhender sur les différentes familles d'achats les risques portés par un panel fournisseurs restreint issus d'une stratégie d'achat validée par le groupe.

1.2.7.6. Sécurité des produits

Les produits de Naval Group ont un point commun avec ceux de l'aviation civile ou de l'industrie nucléaire : la gravité potentielle des accidents est intolérable. La perte d'un sous-marin est, au moins, aussi grave que la perte d'un avion. C'est pourquoi Naval Group place la maîtrise de la sécurité de ses produits au premier rang de ses préoccupations.

À cette fin, Naval Group a mis en place certaines dispositions en vue d'améliorer la maîtrise de ce risque.

En voici quelques-unes :

- le *Chief Technical Officer* (CTO) du groupe, agissant en tant qu'autorité technique, est responsable du référentiel technique qui garantit les performances de sécurité. Il se prononce sur le respect de ce référentiel par les offres et programmes et sur le franchissement de tous les jalons clés en conception, réalisation, comme en entretien des produits, et principalement pour ceux engageant la sécurité ;
- les produits que le groupe conçoit présentent, dès l'origine, un très haut niveau de sécurité grâce à un référentiel technique axé sur les performances de sécurité. Néanmoins, chaque projet fait l'objet de revues spécifiques auxquelles sont conviés des experts en sécurité, ce qui permet d'arbitrer certains choix techniques ou de proposer des solutions faisant progresser la sécurité ;
- Naval Group est convaincu que ses clients ont une exigence de sécurité aussi élevée que la sienne et que ce facteur peut lui procurer un avantage sur ses concurrents. Le groupe prend grand soin de ce point dans les offres qu'il prépare. Ses experts en sécurité participent étroitement à la préparation de ces offres et aux revues techniques qui les accompagnent ;
- appliquant la même rigueur que la sécurité nucléaire, qui matérialise les niveaux les plus relevés de sécurité, les matériels concourant à la sécurité plongée sont soumis aux exigences les plus sévères dans leur catégorie dans différents domaines (achat, contrôles, qualification, traçabilité, etc.). L'inspecteur sécurité-plongée est chargé de développer la culture sécurité-plongée, d'assurer l'entretien du référentiel technique et de vérifier son application, et de gérer les postes clés du domaine ;
- Naval Group reste au service de ses clients jusqu'à la fin de service de ses produits. Le groupe réalise en préparation des arrêts techniques dont il a la charge, un bilan de sécurité des navires en service et accompagne la marine cliente dans la recherche de solutions de progrès ;
- une attention particulière est portée sur la culture sécurité des personnels et la transmission des savoirs. Le volet formation est un composant essentiel de la construction de la sécurité. Ainsi, une conférence mensuelle a été mise en place

dans le domaine de la sécurité-plongée, au profit des équipes concernées (environ 60 managers et leurs équipes regroupés en 13 salles de visio-conférence). Ces conférences portent sur des sujets aussi divers que la conduite et les essais des sous-marins, les grands événements à l'échelle mondiale sur les 50 dernières années ou la réglementation applicable.

Notre niveau d'exigence en matière de sécurité ne peut être satisfait qu'en recherchant une amélioration continue de nos référentiels et pratiques en la matière. Naval Group fait en sorte que ses experts soient associés à l'analyse des faits techniques, constatés pendant les travaux du groupe ou portés à notre connaissance par le client pour les phases d'exploitation afin d'analyser ce qui aurait pu mettre en cause la sécurité, d'en tirer tout enseignement. Dans le même esprit, des analyses de retour d'expérience sont régulièrement organisées. Ces démarches permettent d'identifier des points d'amélioration, puis de décider des actions prioritaires et de mettre en œuvre les actions correspondantes.

1.2.7.7. Risques liés aux ressources humaines

Maintien des compétences

Le groupe exerce ses activités au travers d'une large palette de métiers et d'expertises mobilisant les compétences variées de l'ensemble de ses collaborateurs. Un risque majeur serait que le groupe rencontre des difficultés à disposer des compétences requises au bon moment et au bon endroit pour mettre en œuvre sa stratégie et mener à bien ses programmes.

Afin de limiter ce risque, le groupe met tout en œuvre pour être en mesure d'acquérir, conserver, redéployer ou renouveler les compétences dont il aura besoin.

Le groupe a développé, avec des grandes écoles, des politiques de partenariat pour favoriser le recrutement dans les domaines clés de son activité et également une communication sur la marque employeur.

En outre, les possibilités de mobilité professionnelle et géographique, la mise en place de systèmes de détection des potentiels, la formation et le suivi comme le développement de carrière ainsi que le développement à l'international, permettent de renforcer l'attractivité du groupe. Ainsi, Naval Group a renforcé sa vigilance sur des métiers critiques pour la souveraineté nationale et pour la sécurité de ses navires et des personnels qui les conçoivent, construisent, entretiennent et exploitent en instaurant :

- des cartographies par famille ;
- des parcours professionnels types ;
- des revues de carrière transverses...

Par ailleurs, le groupe a mis en place une politique de rémunération et a déployé des dispositifs d'intéressement, de participation, d'actionnariat salarié et d'épargne salariale permettant notamment au personnel de participer au capital de Naval Group et de favoriser ainsi son adhésion et sa fidélisation.

Santé et sécurité au travail (SST)

Toute activité industrielle comporte des risques pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité au travail (SST) des collaborateurs, des fournisseurs et des sous-traitants du groupe. Ainsi, par exemple, les opérations maritimes réalisées dans le cadre du déploiement des énergies marines renouvelables dans des zones éloignées et aux conditions environnementales difficiles peuvent présenter des risques SST. Figurant au premier rang des engagements RSE de Naval Group, l'amélioration de la SST constitue à la fois une responsabilité fondamentale pour Naval Group en tant qu'employeur et un levier d'amélioration de la performance du groupe dans tous les domaines opérationnels.

Pour maîtriser ces risques, Naval Group s'appuie sur une politique SST Environnement, des standards de sécurité communs à tout le groupe qui précisent les actions prioritaires, les règles à mettre en œuvre et les bons comportements attendus de tous pour que chacun soit moteur dans la prévention et la réduction des risques pour lui-même et les personnes travaillant dans son environnement (collègues, sous-traitants...), ainsi que des agents de prévention sur le terrain afin d'obtenir un niveau élevé et homogène de maîtrise (cf. paragraphe II.5.3. Santé et sécurité au travail du rapport RSE).

Afin de prévenir et maîtriser les risques psychosociaux, un dispositif de pilotage permet de s'assurer que l'évaluation de ces risques est effective sur chaque site via un observatoire local Qualité de vie au travail (QVT) et un bilan de l'activité de la cellule de prévention tertiaire qui traite des situations individuelles (cf. paragraphe II.5.3. Santé et sécurité au travail du rapport RSE). La synthèse est faite au niveau national au sein d'un observatoire national QVT.

Sécurité du personnel dans les pays sensibles

Au même titre que l'hygiène et la sécurité des conditions de travail, la sécurité physique des collaborateurs (missionnaires et expatriés ou recrutés dans les pays étrangers) et de leurs familles au cours de leurs séjours à l'étranger est une préoccupation importante de Naval Group.

Un dispositif est en place au sein de la direction de la Sûreté à l'international pour, de façon permanente, assurer la veille sécuritaire sur les zones et les pays d'implantation et/ou de transit ainsi que les implantations de Naval Group, de ses filiales et de l'hébergement des personnels à l'étranger, analyser le risque, définir les règles de comportement et les consignes spécifiques pour chaque pays sensible, mettre en place les organisations adaptées au risque pays, assurer la diffusion des alertes et conduire les actions de sensibilisation, d'information et de formation des collaborateurs, tant expatriés que missionnaires.

Outre ces actions préventives, la direction de la Sûreté réalise le suivi et le contrôle des mesures de protection et de sûreté retenues en liaison avec les services de sécurité français et locaux, des audits de sûreté organisationnels et techniques ainsi que des visites de sites, fournisseurs et prestataires, afin de maintenir un niveau de sécurité satisfaisant.

Dans un contexte de menaces terroristes accrues, la sécurité physique des sites et des collaborateurs du groupe a été renforcée tant en France qu'à l'étranger par l'augmentation des audits, le renforcement de l'organisation sûreté à l'international, le recours à la prestation de sociétés spécialisées dans la gestion des risques liés à la mobilité internationale, la collaboration étroite avec les services étatiques en France et à l'étranger ainsi qu'à la mise à disposition des collaborateurs et des membres de leur famille d'un outil de géolocalisation pour faciliter l'arrivée des secours.

1.2.7.8. Risques environnementaux

Protection de l'environnement

Le respect de l'environnement est au cœur de l'approche de Naval Group.

Depuis 2008, le groupe dispose d'un système de management de l'environnement et est certifié ISO 14001. Les dispositions qui sont prises sont destinées à maîtriser les risques industriels de ses activités, éviter que des événements environnementaux ne surviennent et, le cas échéant, en limiter les conséquences. Quoi qu'il en soit, les situations à risque sont sous surveillance et les moyens de lutte qui pourraient éventuellement être mis en œuvre sont identifiés.

Par ailleurs, Naval Group s'attache à diminuer de façon continue l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment en réduisant les consommations d'énergie (exemple : réduction du nombre de *datacenters* informatiques), en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (exemple : développement des visioconférences et ouverture de services de webconférence) et en améliorant le traitement des déchets. Des objectifs forts sont ainsi fixés en matière de performance énergétique, de déplacements des collaborateurs, de tri et de valorisation des déchets.

Depuis 2007, le groupe s'est engagé dans une démarche proactive d'intégration de l'environnement dans le processus de conception des navires en considérant l'ensemble du cycle de vie des produits. Cette démarche permet d'anticiper les évolutions de la réglementation et de proposer des produits à moindre coût d'exploitation, moins polluants, plus discrets et autonomes, dont les matériaux seront davantage valorisés lors du démantèlement. Ces pratiques sont maintenant en cours de déploiement dans l'ensemble des entités de conception.

Dès le développement de l'activité des énergies marines, des études sont réalisées pour limiter l'impact sur l'environnement des nouveaux produits que développe Naval Group.

Risques financiers liés au changement climatique

À l'inverse des catastrophes naturelles, dont l'ampleur et la soudaineté ne peuvent être anticipées, les conséquences du changement climatique ne sont pas prises en compte par les compagnies d'assurance. Jusqu'ici Naval Group n'a pas identifié d'impacts du réchauffement climatique sur ses activités, étant donné que sa production est principalement réalisée en zone de climat tempéré.

Toutefois, si on considère que le risque tsunami est lié au réchauffement climatique, des mesures ont été prises à la suite de Fukushima sur les installations militaires comme civiles. Naval Group, en tant qu'opérateur d'installations

nucléaires de base secrète (INBS), a pris des mesures spécifiques avec les exploitants Marine nationale (Brest et Toulon) et DGA (Cherbourg). Elles répondent à des scénarii de montée des eaux et/ou de noyage d'installations avec des volumes importants d'eau.

Inspection nucléaire et pyrotechnique

L'Inspection nucléaire et pyrotechnique a pour mission de proposer à la Direction générale les politiques de sécurité nucléaire et de sécurité pyrotechnique de Naval Group pour l'ensemble de ses activités et d'assurer le contrôle et la vérification des mesures de sécurité prises dans le cadre de ces politiques.

L'Inspection nucléaire et pyrotechnique mène des audits de vérification de la conformité des pratiques du groupe à la réglementation et aux instructions internes, et réalise un suivi régulier de la réalisation des plans d'action de progrès lancés en conclusion de ces audits ou inspections.

Elle participe également, avec les directions Qualité et SST, à des enquêtes réalisées pour analyser les événements les plus significatifs de l'année et définir les actions correctives ou préventives nécessaires.

L'Inspection nucléaire anime le réseau radioprotection de Naval Group. Elle suit donc les doses d'irradiation enregistrées sur les systèmes de dosimétrie opérationnelle par les collaborateurs de Naval Group ainsi que par ses sous-traitants internes. Elle s'assure que celles-ci restent bien inférieures non seulement aux limites légales mais aussi aux plafonds que Naval Group s'est fixés (moitié du plafond légal).

L'Inspecteur nucléaire assure de plus la gestion de la « famille nucléaire ». À ce titre, il propose les recrutements, formations, parcours et évolutions professionnelles des collaborateurs spécialisés dans le domaine.

1.2.7.9. Sécurité de l'information

Pour une entreprise de haute technologie du monde de la défense et largement ouverte à l'international comme Naval Group, la protection de l'information confidentielle et sensible et celle des systèmes d'information (SI) au sens large (SI d'entreprise, SI classifié, SI industriel, SI des filiales...) est un enjeu majeur.

Le dispositif de protection de Naval Group couvre tout le cycle de vie des systèmes d'information destinés à soutenir le groupe dans son fonctionnement et dans la réalisation de produits et de services destinés aux clients :

- dès la phase de conception, par une sélection drastique des fournisseurs (éditeurs, hébergeurs et prestataires) audités régulièrement, une analyse de risques de sécurité et la mise en œuvre de contre-mesures de sécurité ;
- durant la phase de maintenance, qu'elle soit préventive (application de correctifs de sécurité, veille) ou évolutive (maintien en condition opérationnelle de sécurité) ;
- en production, par la veille sur les menaces et vulnérabilités en lien avec les autorités étatiques et la communauté d'experts, la surveillance des réseaux (flux entrants et sortants) et la lutte informatique défensive par le département des Opérations de sûreté rattaché à la direction de la Sûreté Groupe.

Ce dispositif de protection fait l'objet d'un effort soutenu et constant sur le plan technologique/technique et humain (maintien de l'expertise) et s'appuie sur un référentiel (politiques, procédures, consignes) de sécurité maintenu à jour pour lequel des sessions de formation et de sensibilisation des utilisateurs et des administrateurs sont régulièrement organisées.

Depuis 2015, la direction de la Sûreté Groupe pilote un plan triennal de renforcement de la sécurité des différents systèmes d'information Naval Group, permettant entre autres de mettre en œuvre des recommandations de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). L'efficacité de ces actions de sécurisation mises en œuvre est vérifiée à travers des audits pilotés par la direction de la Sûreté Groupe.

Afin de maîtriser les échanges de données avec des tiers et au sein du groupe, quel que soit leur niveau de sensibilité dans un contexte d'internationalisation accélérée, Naval Group a renforcé son organisation au sein du Secrétariat général :

- *Chief Data Officer* ayant pour mission de définir une vision de l'organisation, de la gestion et de la consultation des données du groupe, qu'elles soient stratégiques, industrielles et/ou opérationnelles, en respectant les exigences réglementaires et opérationnelles internes et externes et notamment veiller à la mise en place d'un environnement où des non-Français pourraient travailler efficacement au sein du groupe ;
- *Data Protection Officer* (correspondant informatique et libertés, CIL) ayant pour mission d'assurer la protection des données à caractère personnel telle que décrit dans le règlement général sur la protection des données.

Enfin, devant l'augmentation continue du nombre et de la sophistication des attaques informatiques pouvant impacter les systèmes embarqués des bâtiments en construction ou en activité, le groupe a créé début 2016 une direction Cyber en charge de coordonner, fédérer et déployer, en collaboration avec la Direction générale de l'armement et la Marine nationale, l'ensemble des dispositifs de maîtrise et d'offrir de nouveaux produits et prestations associées. Ainsi, les exigences cyber sont désormais prises en compte dès la conception de ces derniers, en s'appuyant sur le développement du *Cybersecurity Framework* ainsi que le développement de compétences au sein des équipes programmes.

I.2.7.10. Assurances

Naval Group a mis en place une politique d'audit et de gestion des risques et des assurances depuis 2003.

Cette politique est revue et mise à jour chaque année. Elle s'appuie sur une cartographie des risques accidentels et une politique de prévention/protection des biens et des responsabilités.

Les différents risques font l'objet d'un plan d'assurance complet. L'ensemble des risques est traité, et le groupe a montré sa capacité à faire face à des sinistres et à protéger ses actifs, ses fonds propres et ses résultats des conséquences d'un événement accidentel exceptionnel.

Les sites de Naval Group, tant en bâtiments qu'en équipements, sont assurés en valeur à neuf après expertise. Les sites de Lorient et Cherbourg ont reçu le label « Risque hautement protégé », qui confirme la qualité de leur niveau de prévention.

Actuellement, une étude approfondie est en cours pour couvrir les risques cyber.

Au 1^{er} janvier 2018, la limite a été portée à 20 millions d'euros soit une ligne supplémentaire de 10 millions d'euros au-delà des 10 millions d'euros souscrits en 2017.

Une réunion technique est prévue avec les assureurs courant février 2018.

Les risques liés à la construction des navires neufs, sous-marins et bâtiments de surface sont couverts par les polices d'assurance CNC pour les corps neufs et maintien en condition opérationnelle (MCO) pour les bateaux en entretien. Les garanties de disponibilité n'étant plus une priorité pour la Marine nationale, les pénalités de retard sont prises en charge par les polices.

Des couvertures de responsabilité ont été souscrites (responsabilité civile générale et produits livrés). Elles sont articulées avec les garanties MCO pour offrir des couvertures financières complètes. La responsabilité civile est aussi étendue à toutes les activités d'ingénierie et de conseil, importante dans le cadre du transfert de technologie, surtout à l'export. Un ensemble de garanties existe et est mis à jour régulièrement pour des risques divers, dont les transports, les stockages sur les sites et à l'extérieur, les multirisques, les corps moteurs. L'État, exploitant des installations nucléaires des bases navales, est responsable de plein droit de tout dommage nucléaire résultant d'un accident nucléaire. Depuis 2009, les risques terrestres ont été regroupés au sein d'un cover nucléaire (y compris navires) tant pour les activités militaires que civiles.

Le cover nucléaire a fait l'objet d'un appel d'offres en 2017 pour une souscription nouvelle plus économique avec des garanties étendues.

Pour les risques internationaux, des politiques de gestion des risques industriels et de construction navire ont été mises en place pour les programmes PROSUB Brésil, Inde P75, LEX Arabie saoudite et MCO des Scorpène® Malaisie. Un cover a été mis en place pour les Gowind® Égypte et Malaisie et pourra accueillir tous les navires de ce type.

Un travail juridique et technique est en cours de réflexion pour l'ensemble du programme *Australian Future Submarine*. Déjà investie dans la rédaction des clauses juridiques des contrats, la direction Risques et Assurances va travailler sur les schémas industriels. Actuellement Naval group pense traiter ses risques propres en France avec ses assureurs traditionnels car les Australiens prévoient une garantie globale pour tous les intervenants y compris les sous-traitants, or Naval group ne devrait pas dépendre de garanties prises par un client. Une étude est en cours sur ce sujet.

I.3. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ NAVAL GROUP SA DURANT L'EXERCICE 2017

I.3.1. Chiffre d'affaires et résultats de Naval Group SA

Prises de commandes

Pour l'année 2017, Naval Group SA a réalisé 3 950 millions d'euros de prises de commandes, à comparer à 2 584 millions d'euros en 2016.

Au 31 décembre 2017, le carnet de commandes de Naval Group SA s'élevait à 11 633 millions d'euros.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Naval Group SA s'établit à 3 564,8 millions d'euros pour l'exercice 2017, à comparer à 3 133,0 millions d'euros en 2016 (soit + 13,8%).

Résultats

Le résultat d'exploitation s'affiche à 257,5 millions d'euros (7,22 % du chiffre d'affaires), à comparer à 95,8 millions d'euros en 2016.

Le résultat financier est de -89,0 millions d'euros, à comparer à 98,2 millions d'euros en 2016.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 41,8 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 76,0 millions d'euros en 2016.

Le résultat net de la Société s'élève à 85,4 millions d'euros (2,4 % du chiffre d'affaires), à comparer à 226,7 millions d'euros en 2016.

I.3.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Naval Group SA

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-81-3 et R. 225-83-6, le tableau faisant apparaître les résultats de la société Naval Group SA au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-après (en euros) :

Date d'arrêté comptable	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice	–	–	–	–	–
Capital social	563 000 000	563 000 000	563 000 000	563 000 000	563 000 000
Nombre d'actions ordinaires	56 299 700	56 299 700	56 299 700	56 299 700	56 299 700
Nombre d'actions à dividende prioritaire A	300	300	300	300	300
Nombre d'actions à dividende prioritaire B	–	–	–	–	–
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 564 858 418	3 133 025 184	3 007 623 309	3 047 402 857	3 318 538 295
Résultat avant impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	374 653 811	330 272 618	149 119 288	54 767 340	348 114 740
Impôts sur les bénéfices	99 242 850	33 161 644	24 765 683	–7 784 399	75 556 617
Participation des salariés	25 647 042	10 121 819	4 432 587	536 069	21 652 078
Dotation reprise amortissements et provisions	164 318 217	60 242 574	48 787 298	549 302 150	160 218 951
Résultat après impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	85 445 702	226 746 581	71 133 721	–487 286 480	90 687 094
Résultat distribué	0	0	0	0	60 804 000 ⁽¹⁾
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation mais avant dotation aux amortissements et provisions	4,44	5,10	2,13	1,10	4,46
Résultat après impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	1,52	4,03	1,26	–8,66	1,61
Dividende attribué à chaque action ordinaire	–	–	–	–	0,54
Dividende attribué à chaque action de préférence de catégorie A	–	–	–	–	101 340
Dividende attribué à chaque action de préférence de catégorie B	–	–	–	–	–
Personnel de droit privé					
Effectif moyen des salariés	9 656	9 173	9 169	9 086	8 783
Masse salariale	566 370 319	533 246 605	522 208 640	504 297 047	475 322 430
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	248 572 255	246 021 617	233 328 122	244 477 429	231 435 932

(1) Acompte sur dividendes distribué en octobre 2013 (43 914 000 euros) pour les actions à dividende prioritaire A et pour les actions ordinaires.

Aucun acompte sur dividendes versé en 2014.

Aucun acompte sur dividendes versé en 2015.

Aucun acompte sur dividendes versé en 2016.

Aucun acompte sur dividendes versé en 2017.

I.3.3.Échéances des créances clients et des dettes fournisseurs de Naval Group SA

Conformément à l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II, l'échéancier des créances clients de la Société se présente comme suit :

Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice

Date clôture	TOTAL	Factures non en retard	Retard de paiement entre 1 et 30 jours	Retard de paiement entre 31 et 60 jours	Retard de paiement entre 61 et 39 jours	Retard de paiement supérieur à 90 jours	Total 1 jour et plus	
Tranches de retard de paiement								
31/12/2017	Nombre de factures concernées	1 853	715	343	113	80	602	1 138
	Montant total des factures concernées en HT	556 446 600,75	251 875 260,39	145 308 308,09	96 152 480,02	11 780 477,53	51 330 074,72	304 571 340,36
	% du CA HT de l'exercice		7,07 %	4,08 %	2,70 %	0,33 %	1,44 %	8,55 %

Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Date clôture	TOTAL	Factures non en retard	Retard de paiement entre 1 et 30 jours	Retard de paiement entre 31 et 60 jours	Retard de paiement entre 61 et 39 jours	Retard de paiement supérieur à 90 jours	Total 1 jour et plus	
Tranches de retard de paiement								
	Nombre cumulé de factures concernées	8 076	3 121	3 167	675	257	856	4 955
31/12/2017	Montant cumulé des factures concernées HT	3 197 084 317,03	653 686 055,87	2 144 591 410,37	242 718 615,00	48 386 549,85	107 701 685,93	2 543 398 261,16
	% du montant total HT des factures émises dans l'année		19,51 %	64,01 %	7,24 %	1,44 %	3,21 %	75,91 %

Conformément à l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II, l'échéancier des dettes fournisseurs de la Société se présente comme suit :

Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice

Date clôture	TOTAL	Factures non en retard	Retard de paiement entre 1 et 30 jours	Retard de paiement entre 31 et 60 jours	Retard de paiement entre 61 et 39 jours	Retard de paiement supérieur à 90 jours	Total 1 jour et plus	
Tranches de retard de paiement								
31/12/2017	Nombre de factures concernées	16 615	14 621	791	316	129	758	1 994
	Montant total des factures concernées en HT	173 848 103,52	145 014 256,60	16 612 820,11	5 245 035,60	684 454,03	6 291 537,18	28 833 846,92
	% du CA HT de l'exercice		83,41 %	9,56 %	3,02 %	0,39 %	3,62 %	16,59 %

Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Date clôture	TOTAL	Factures non en retard	Retard de paiement entre 1 et 30 jours	Retard de paiement entre 31 et 60 jours	Retard de paiement entre 61 et 39 jours	Retard de paiement supérieur à 90 jours	Total 1 jour et plus	
Tranches de retard de paiement								
	Nombre cumulé de factures concernées	25 7655	146 895	74 142	21 474	9 069	6 075	110 760
31/12/2017	Montant cumulé des factures concernées HT	2 212 449 507,41	1 194 369 247,92	754 874 324,25	157 190 226,51	39 985 304,81	66 030 403,93	1 018 080 259,49
	% du montant total HT des factures émises dans l'année		53,98 %	34,12 %	7,10 %	1,81 %	2,98 %	46,02 %

I.3.4. Montant global de certaines charges non déductibles de Naval Group SA

La société Naval Group SA réintègrera sur la liasse fiscale la somme de 221 436 euros au titre de l'amortissement excédentaire des voitures particulières.

Aucune dépense relevant des frais généraux n'a été exclue des charges fiscalement déductibles.

Des jetons de présence pour un montant de 87 876 euros ont été versés en 2017 pour l'année 2016 ; ils demeurent déductibles en respect des règles fiscales.

I.3.5. Rappel des dividendes versés au titre des trois derniers exercices de Naval Group SA

Au titre des trois derniers exercices, il a été versé les dividendes suivants :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : néant.
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 : néant.
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 : néant.

II. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

	Société	Fonction ou mandat
Sandra Lagumina	Engie	Directrice générale adjointe en charge des infrastructures, de GTT et de la Chine (jusqu'au 31 janvier 2017)
	Meridiam	COO Asset Management
	Engie IT SA	Administratrice
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administratrice
	Gaztransport et Technigaz (GTT)	Administratrice
	GrDF	Administratrice, représentante permanente d'Engie
	Storengy	Administratrice (jusqu'au 31/12/2017)
	Elengy	Administratrice, représentante permanente d'Engie
	GDF Suez China Investment Company	Présidente du Conseil d'administration
	Abertis	Administratrice
	Société	Fonction ou mandat
Gilles Rapale	Naval Group (anciennement DCNS)	Directeur d'offre PA CDG
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administrateur
	Société	Fonction ou mandat
Isabelle Roué	Naval Group (anciennement DCNS)	Chargée prévention/environnement
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administratrice
	Société	Fonction ou mandat
Laurent Chagnas	Naval Group (anciennement DCNS)	Secrétaire domaine technique et administratif
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administrateur
	Société	Fonction ou mandat
Jacques André	Naval Group (anciennement DCNS)	Électronicien détection sous-marin
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administrateur
	Société	Fonction ou mandat
Joël Ricaud	Naval Group (anciennement DCNS)	Responsable groupe applicatif
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administrateur
	Société	Fonction ou mandat
Thierry Barbarin	Naval Group (anciennement DCNS)	Officier de sécurité
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administrateur

III.2. LISTE DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 a introduit un nouvel article 225-40-1 qui porte sur le réexamen annuel par le Conseil d'administration des conventions réglementées autorisées antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice. Le Conseil d'administration de la Société procédera à ce réexamen lors de sa réunion du 28 février 2018.

Conventions réglementées signées en 2017 et approuvées par le Conseil d'administration

Néant.

Conventions signées antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie pendant l'exercice 2017

Conventions réglementées signées en 2016 et approuvées par le Conseil d'administration

Parties au contrat	Objet du contrat	Date de signature
DCNS, Areva SA, l'État et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	Contrat de cession et d'acquisition d'actions relatif à la Société technique pour l'énergie atomique <i>Approuvé par le Conseil d'administration le 28 octobre 2016</i>	15 décembre 2016

Conventions réglementées signées en 2007 et approuvées par le Conseil d'administration

Parties au contrat	Objet du contrat	Date de signature
DCN/Thales	Avenant n° 1 à la convention de cession d'actions Thales Naval France (TNF) et à la convention de garantie TNF <i>Passé en Conseil d'administration du 22 mars 2007</i> <i>La convention de garantie Thales Naval SA était en vigueur jusqu'au 31 mars 2017, date à laquelle arrive à échéance la dernière garantie consentie par Thales.</i>	29 mars 2007
DCN/Thales/Armaris	Lettre relative au transfert par Armaris à Thales du bénéfice de ses droits au titre de la lettre DCN du 5 octobre 2005 n° 05000162 OL/NP <i>Passé en Conseil d'administration du 22 mars 2007</i>	29 mars 2007
DCNS/Thales	Convention de garantie TNF – Garanties générales et spécifiques consenties par Thales à DCNS dans le cadre de l'acquisition de 100% du capital de Thales Naval SA <i>La convention de garantie Thales Naval SA était en vigueur jusqu'au 31 mars 2017, date à laquelle arrive à échéance la dernière garantie consentie par Thales.</i>	30 janvier 2007
DCNS/Thales/Thales Naval France	Engagement irrévocable, et non susceptible de compensation, d'indemnisation par Thales de TNF ou de DCNS à raison des conséquences dommageables résultant de toutes procédures arbitrales ou judiciaires, en cours, ou qui seraient intentées à l'encontre de TNF à raison des conditions de conclusion ou d'exécution du contrat Bravo	30 janvier 2007

Conventions réglementées signées en 2006 et approuvées par le Conseil d'administration

Néant

Conventions réglementées signées en 2004 et approuvées par le Conseil d'administration

Parties au contrat	Objet du contrat	Date de signature
DCN/Thales	Accord régissant les relations de DCNS et Thales (et Armaris jusqu'à son absorption par DCNS le 30 septembre 2009) dans l'hypothèse où l'engagement de solidarité souscrit par Thales vis-à-vis de Finmeccanica dans le cadre de l'accord d'actionnaires de la société Eurosynav SAS serait mis en œuvre par cette dernière	24 mai 2004

Conventions réglementées signées en 2003 et approuvées par le Conseil d'administration

Parties au contrat	Objet du contrat	Date de signature
État/DCN Développement	Traité d'apport décrivant les droits, biens et obligations du service à compétence nationale (SCN) DCN du ministère de la Défense apportés par l'État à DCN Développement, l'évaluation qui en est faite et les termes et conditions de l'apport	26 mai 2003
État/DCN Développement	Accord-cadre précisant les accords additionnels au traité d'apport qui devront être conclus entre l'État et DCN Développement dans le cadre de la réalisation de l'opération d'apport	26 mai 2003

III.3. LISTE DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS OBTENUES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Néant.

III.4. CHOIX DES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration de la Société le 2 juin 2003, le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la Société et porte en conséquence le titre de Président-Directeur général.

ANNEXE**Proposition d'affectation du résultat de Naval Group SA clos le 31 décembre 2017**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 85 445 702,25 euros de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 85 445 702,25 euros
- Auquel s'ajoute le report à nouveau : 107 936 385,38 euros
Formant un bénéfice distribuable de 193 382 087,63 euros
- À titre de dividende aux actionnaires la somme de 57 426 000 euros
- Et de reporter à nouveau le solde soit la somme de 135 956 087,63 euros

Le report à nouveau étant ainsi porté de 107 936 385,38 euros à 135 956 087,63 euros.

NAVAL GROUP
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 MARS 2018

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration, y compris pour la partie concernant le groupe, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, et des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil, le bilan, le compte de résultat et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant le droit de vote.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant 85.445.702,25 euros de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 85.445.702,25 euros,
- auquel s'ajoute le Report à Nouveau : 107.936.385,38 euros,

formant un bénéfice distribuable de 193.382.087,63 euros,

- À titre de dividende aux actionnaires, la somme de 57.426.000 euros
- Et de reporter à nouveau le solde soit la somme de 135.956.087,63 euros

Le Report à Nouveau étant ainsi porté de 107.936.385,38 euros à 135.956.087,63 euros.

En application des dispositions statutaires en vigueur à la date de la présente Assemblée, le dividende est réparti entre les actionnaires comme suit :

- 50 % du montant total du dividende de 57.426.000 euros mis en distribution est versé à l'État en sa qualité de titulaire des actions de préférence de catégorie A, au prorata du nombre d'actions de préférence de catégorie A qu'il détient, à savoir la somme de 28.713.000 euros, soit un dividende prioritaire de 95.710 euros pour chacune des 300 actions de préférence de catégorie A.
- 50 % du montant total du dividende de 57.426.000 euros mis en distribution est réparti entre les titulaires d'actions ordinaires et de préférence au prorata du nombre d'actions, qu'elles soient ordinaires ou de préférence, détenues par chacun d'eux, à savoir la somme de 28.713.000 euros, soit un dividende de 0,51 euro pour chacune des 56.300.000 actions composant le capital de la Société.

Le dividende sera payé au siège social à compter du 20 mars 2018.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, conformément à la loi, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Dividende : Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Dividende : Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Dividende : Néant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant le droit de vote.

.../...

Certifié conforme à l'original par le Président Directeur Général
Hervé Guillou

